



LINXE *A* VENIR

Contrat individuel d'assurance sur la vie multisupport
Conditions Générales Valant Note d'Information

Assurez votre avenir !



Sommaire

Conditions générales valant note d'informationp.3

Encadrép.3

Dénomination et forme juridique de l'entreprise contractante /
adresse du siège social de la compagniep.4

Souscription du contrat : contrat individuel d'assurance sur la vie.....p.4

1. Nom commercialp.4

2. Souscription et caractéristiques du contrat individuel

d'assurance sur la vie LinxeAvenirp.4

2.1. Définition contractuelle des garanties offertesp.4

2.2. Date d'effet et durée du contratp.4

2.3. Modalités de versements des primesp.5

2.4. Frais prélevés par l'entreprise d'assurancep.5

2.5. Information sur les primes relatives aux garanties principales
et complémentaires lorsque de telles informations

s'avèrent appropriéesp.6

2.6 Garantie complémentaire en cas de décès

(garantie plancher)p.6

3. Chaque support d'investissement possède
ses particularitésp.8

4. Fonds en euros à capital garantip.9

4.1. Taux d'intérêt et durée de cette garantiep.9

4.2. Modalités de calcul et d'attribution
de la participation aux bénéficesp.9

5. Précisions relatives aux unités de comptep.10

6. Engagement de SURAVENIR sur les unités de comptep.10

7. Comment utiliser son capital pendant la durée
de la souscription du contrat ?p.10

- L'arbitragep.10

- La dynamisation progressive de l'investissement.....p.11

- L'arbitrage à seuil de déclenchement avec securisation
des plus-valuesp.12

- La dynamisation des plus-valuesp.12

- Les arbitrages sur alerte à seuil évolutif (stop loss relatif)p.13

- Le rachat partiel ou totalp.14

- Les rachats partiels programmésp.14

- La demande d'avancep.14

- La conversion en rente viagèrep.14

8. Quelle est la valeur de rachat de la souscription au contrat LinxeAvenir ?	p.15
- Garanties de fidélité	p.15
- Valeurs de réduction	p.15
- Valeurs de rachat	p.15
Support en euros	p.15
Supports en unités de compte (UC)	p.15
- Garantie en cas de décès	p.16
9. Délais et modalités de renonciation	p.20
10. Quelles sont les modalités d'information ?	p.20
11. Formalités à remplir au terme du contrat et en cas de sinistre	p.20
11.1. Choix au terme de la souscription	p.20
11.2. Quelles sont les options de rente proposées ?	p.21
11.3. Comment est versée la rente viagère ?	p.21
11.4. En cas de décès du souscripteur	p.22
11.5. Option pour la remise de titres en cas de rachat total ou de décès	p.22
12. Loi applicable et régime fiscal	p.23
13. Clause bénéficiaire	p.23
14. Procédure d'examen des litiges	p.24
15. Langue	p.24
16. Monnaie légale du contrat	p.24
17. Prescription	p.24
18. Fonds de Garantie des Assurances de Personnes	p.24
19. Dispositions spécifiques de vente sur Internet du contrat LinxeAvenir	p.24
20. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	p.25
21. Informatique et libertés	p.26
Annexe de présentation des supports d'investissement du contrat LinxeAvenir	p.27
Règlement général des services sur Internet	p.135
Informations de votre assureur	p.138
- La clause bénéficiaire	p.138
- Peut-on verser ou investir tout son patrimoine en assurance-vie ?	p.140
- Les règles applicables aux personnes juridiquement incapables	p.141
- Autres informations	p.143
Lexique	p.144

Conditions générales valant note d'information

Encadré

conforme aux articles L. 132-5-2 et A. 132-8 du Code des assurances
Contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport n°4010

1. Le contrat **LinxeAvenir** est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport.
2. Garanties offertes par le contrat **LinxeAvenir**
 - en cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère (point 11*) ;
 - en cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital (point 11*). Le contrat bénéficie d'une option garantie complémentaire en cas de décès (point 2*).
- a) Pour la part des versements investis sur les fonds en euros, le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versements (point 8*).
- b) **Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers (point 8*).**
3. Il existe une participation aux bénéfices attribuée au fonds en euros à capital garanti du contrat **LinxeAvenir**, égale à 100 % du solde créditeur du compte de résultat après affectation d'au moins 90 % du solde du compte financier, diminué des intérêts calculés au taux technique de 0,60 % et crédité aux provisions mathématiques. Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers sont précisées au point 4*.
4. Le contrat **LinxeAvenir** comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception par l'assureur de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Les modalités de rachat sont indiquées au point 7*. Les tableaux des valeurs de rachat sont précisés au point 8*. Ils sont également repris dans l'annexe « Valeur de rachat ».
5. Les frais liés au contrat sont les suivants :
 - Frais à l'entrée et sur versements :
 - gratuits lors de la souscription et lors du versement des primes.
 - Frais en cours de vie du contrat :
 - frais annuels de gestion : 0,60 % des fonds gérés.
 - Frais de sortie :
 - frais de rachat partiel et rachat total : gratuits ;
 - frais des rachats partiels programmés : gratuits ;
 - frais de gestion des rentes : 3 % du montant de chaque rente versée.
 - Autres frais :
 - frais prélevés en cas d'arbitrage : gratuits ;
 - frais prélevés en cas d'arbitrages dans le cadre des options de gestion : gratuits en cas d'arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values, de dynamisation des plus-values, de dynamisation progressive de l'investissement et d'arbitrage sur alerte à seuil évolutif ;
 - cotisations mensuelles de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès : de 0,11 ‰ à 6,66 ‰ des capitaux "sous risque" en fonction de l'âge ;
 - option pour la remise de titres en cas de rachat total ou de décès : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres.

Les frais pouvant être supportés par les unités de compte sont précisés dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information et, le cas échéant, l'annexe complémentaire de présentation du support concerné, remises au souscripteur lors de la souscription ou d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et également disponibles sur le site Internet de LinXea (actuellement www.LinXea.com).
6. La durée du contrat **LinxeAvenir** recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi. Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.
7. Le souscripteur peut désigner le ou les bénéficiaire(s) dans le contrat **LinxeAvenir** et ultérieurement par avenant au contrat. La désignation bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou acte authentique comme indiqué au point 13*.

* Tous les points renvoient aux Conditions Générales Valant Note d'Information.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles des Conditions Générales Valant Note d'Information. Il est important que le souscripteur lise intégralement ces dernières, et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat.

Contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport n° 4010

Dénomination et forme juridique de l'entreprise contractante / adresse du siège social de la compagnie

SURAVENIR, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des Assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) (61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9).

Souscription du contrat : contrat individuel d'assurance sur la vie

La souscription à ce contrat est réservée aux personnes physiques ayant leur résidence principale en France. Le souscripteur est la personne qui conclut le contrat et qui désigne le(s) bénéficiaire(s) du contrat en cas de décès. Le souscripteur du contrat acquiert automatiquement la qualité d'assuré et de bénéficiaire en cas de vie.

1. Nom commercial

Le contrat **LinxeAvenir** n° 4010 est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport, régi par le Code des Assurances et relevant des branches 20 (*Vie-décès*) et 22 (*toutes opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine et liées à des fonds d'investissement*).

2. Souscription et caractéristiques du contrat individuel d'assurance sur la vie LinxeAvenir

En souscrivant au contrat individuel d'assurance sur la vie **LinxeAvenir**, le souscripteur valorise un capital ou se constitue un complément de retraite à partir des différents supports d'investissement présentés dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information

et, le cas échéant, l'annexe complémentaire de présentation du support concerné remises au souscripteur lors de la souscription ou d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et également disponibles sur le site Internet de LinXea (actuellement www.LinXea.com).

Le contrat se compose des présentes Conditions Générales Valant Note d'Information, (dont l'annexe de présentation des supports d'investissement), des Conditions Particulières précisant les caractéristiques et garanties du contrat, ainsi que des annexes valeurs de rachat et de tout avenant venant modifier ces conditions.

2.1 Définition contractuelle des garanties offertes

Le contrat **LinxeAvenir** offre :

- en cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère ;
- en cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Le contrat bénéficie d'une option garantie complémentaire en cas de décès présentée ci-après.

Pour la part des versements investis sur le fonds en euros, le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s).

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

2.2 Date d'effet et durée du contrat

Après réception du bulletin de souscription du souscripteur dûment signé, ainsi que de l'ensemble des pièces nécessaires à la souscription, le contrat et les garanties prennent effet à la date mentionnée sur les conditions particulières émises par SURAVENIR, sous réserve de l'encaissement effectif du premier versement du souscripteur par SURAVENIR.

Le souscripteur fixe lui-même sur le bulletin de souscription la durée de sa souscription au contrat **LinxeAvenir** qui peut être viagère ou fixe :

- durée viagère : la souscription prendra fin en cas de décès ou, par anticipation, en cas de rachat total ;
- durée fixe : la souscription prendra fin à la date d'échéance prévue, en cas de rachat total ou en cas de décès.

2.3 Modalités de versements des primes

Le souscripteur réalise, à la souscription, un premier versement de 500 euros minimum qu'il peut ensuite compléter à tout moment par :

- des versements libres : pour un montant minimum de 100 euros, seuls ou en complément de ses versements programmés ;
- des versements programmés : le souscripteur a la possibilité de programmer des versements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels (prévoir un minimum de 75 euros/mois, 150 euros/trimestre/ semestre/an). Le souscripteur peut choisir l'ajustement automatique de ses versements programmés ; il s'agit de faire évoluer automatiquement et annuellement leur montant, selon un indice qui lui sera communiqué chaque année. L'évolution sera appliquée au prorata de la répartition des supports de son versement programmé.

Les versements programmés du souscripteur peuvent être maintenus, sans interruption, pendant toute la durée de sa souscription au contrat **LinxeAvenir**. Le souscripteur peut également, à tout moment, les augmenter ou les diminuer, les interrompre, puis les reprendre. En cas de suspension des versements programmés, le contrat se poursuit et le souscripteur peut continuer à effectuer des versements libres. De même, si le souscripteur a choisi l'ajustement de ses versements, il peut le suspendre puis le reprendre à son gré.

Le premier versement programmé sera réalisé à l'issue de la période de renonciation.

Lorsque deux versements programmés successifs n'ont pas été réalisés (notamment en cas de refus de l'établissement bancaire pour des raisons techniques, financières, ...), SURAVENIR se réserve le droit de suspendre l'appel des versements programmés. Dans le cas de cessation des versements programmés, le contrat se poursuit et le souscripteur peut continuer à effectuer des versements libres. Le souscripteur peut

demander à tout moment la reprise de ses versements programmés. SURAVENIR procède alors à nouveau à leur prélèvement à compter de l'échéance survenant après la réception de la demande.

Chaque versement net de frais, libre ou programmé, est investi sur les supports d'investissement que le souscripteur a sélectionnés. À défaut de précision de la part du souscripteur, SURAVENIR appliquera la répartition effectuée lors du précédent versement.

Le versement net de frais affecté à un support d'investissement est divisé par la valeur liquidative (valeur de réalisation ou valeur de vente) de ce support pour obtenir le nombre de parts qui est attribué au souscripteur. Ce nombre est arrondi au dix-millième le plus proche.

La valeur liquidative retenue pour le calcul sera la première valeur déterminée après la date d'encaissement du versement par SURAVENIR, après valorisation effective de toutes les opérations en cours et sauf cas particulier(s) précisé(s) dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information et le cas échéant, dans l'annexe complémentaire de présentation du support concerné remises au souscripteur lors de la souscription ou d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et également disponibles sur le site Internet de LinXea (actuellement www.LinXea.com).

Les versements sont exclusivement libellés en euros.

2.4 Frais prélevés par l'entreprise d'assurance

Les frais liés au contrat **LinxeAvenir** et prélevés par SURAVENIR sont les suivants :

- frais à l'entrée et sur versements : gratuits lors de la souscription et lors du versement des primes ;
- frais en cours de vie du contrat : frais annuels de gestion : 0,60 % des fonds gérés. Ils sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours journalier pour le fonds en euros comme pour les unités de compte, et sont prélevés en nombre de parts d'unités de compte et/ou en euros :

- pour le fonds en euros, en une fois au plus tard le 31 décembre de chaque année ou, en cours d'année, en

cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès) ;

- pour les unités de compte, chaque mois ou, en cours de mois, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès).

● **frais de sortie :**

- frais de rachat partiel et rachat total : **gratuits** ;

- frais des rachats partiels programmés : **gratuits** ;

- frais de gestion des rentes : 3 % du montant de chaque rente versée.

● **autres frais :**

- frais prélevés en cas d'arbitrage : gratuits ;

- frais prélevés en cas d'arbitrages dans le cadre des options de gestion : gratuits en cas d'arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values, de dynamisation des plus-values, de dynamisation progressive de l'investissement ou d'arbitrage sur alerte à seuil évolutif ;

- cotisations mensuelles de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès : de 0,11 % à 6,66 % des capitaux « sous risque », en fonction de l'âge ;

- option pour la remise de titres en cas de rachat total ou de décès : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres.

Par ailleurs, les frais spécifiques des supports d'investissement, pouvant être prélevés par les sociétés de gestion, sont détaillés dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information et, le cas échéant, l'annexe complémentaire de présentation du support concerné remises au souscripteur lors de la souscription ou d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et également disponibles sur le site Internet de LinXea (actuellement www.LinXea.com).

2.5 Information sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées

Sans objet

2.6 Garantie complémentaire en cas de décès (garantie plancher)

■ Objet

Le souscripteur peut bénéficier d'une garantie qui assure, en cas de décès, le remboursement du capital « sous risque » au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), sous

réserve de remplir les conditions d'application.

Le capital « sous risque » correspond à la moins-value de son contrat, c'est-à-dire la différence positive entre la somme des versements investis nets de frais, diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés et frais y afférant, et la valeur de rachat déterminée conformément au point **11.4**.

■ Conditions d'application

Cette garantie est optionnelle et ne peut être choisie qu'à la souscription du contrat. Elle s'applique aux souscripteurs âgés de 12 ans ou plus (cf « Informations de votre assureur » - règles applicables aux personnes juridiquement incapables) et de moins de 75 ans à la date de leur souscription au contrat. Aucune formalité médicale n'est exigée.

■ Limitations

La garantie accordée correspondant au montant des capitaux « sous risque » est plafonnée à 100 000 euros au titre de l'ensemble des souscriptions du souscripteur au contrat LinXeaAvenir.

La garantie ne s'applique pas au décès consécutif à :

- un suicide ou une tentative de suicide dans la première année de souscription ;

- l'usage de stupéfiants ou assimilés non prescrits médicalement ;

- l'usage d'un engin aérien, à l'exception d'une ligne commerciale régulière ;

- la pratique de sports sous-marins, de sports mécaniques, de sports de combat ;

- un pari, une compétition sportive, une tentative de record ;

- une guerre civile ou étrangère déclarée ou non, un attentat, une émeute, une rixe ;

- un accident ou un événement nucléaire, la manipulation d'explosifs.

■ Prime

Chaque mois, SURAVENIR détermine le capital « sous risque » et calcule la prime à partir de l'âge du souscripteur et du tarif ci-après.

Prime par mois pour un capital « sous risque » de 1 000 euros

Âge	Cotisation	Âge	Cotisation	Âge	Cotisation	Âge	Cotisation
Moins de 30 ans inclus	0,11 €	43	0,33 €	56	0,88 €	69	2,44 €
31	0,12 €	44	0,36 €	57	0,94 €	70	2,66 €
32	0,13 €	45	0,40 €	58	1,00 €	71	2,91 €
33	0,14 €	46	0,44 €	59	1,07 €	72	3,17 €
34	0,15 €	47	0,48 €	60	1,15 €	73	3,46 €
35	0,16 €	48	0,51 €	61	1,24 €	74	3,77 €
36	0,17 €	49	0,55 €	62	1,34 €	75	4,12 €
37	0,18 €	50	0,59 €	63	1,45 €	76	4,51 €
38	0,20 €	51	0,63 €	64	1,58 €	77	4,94 €
39	0,22 €	52	0,67 €	65	1,72 €	78	5,43 €
40	0,24 €	53	0,72 €	66	1,88 €	79	6,00 €
41	0,27 €	54	0,77 €	67	2,05 €	80	6,66 €
42	0,30 €	55	0,83 €	68	2,24 €		

Le cas échéant, la somme des primes mensuelles est prélevée en nombre de parts d'unités de compte et/ou en euros, en une ou plusieurs fois, au plus tard le 31 décembre de chaque année ou, en cours d'année, en cas de sortie totale (terme de la souscription, rachat total, conversion en rente, décès).

■ Fin de la garantie

La garantie cesse de produire ses effets en cas de rachat total de la souscription, de conversion en rente, ou de renonciation dans le délai de trente jours décrit au point 9, en cas de survenance du terme ou au 81^{ème} anniversaire du souscripteur.

Le versement du capital aux bénéficiaires met fin à la garantie.

Exemple de calcul de la garantie pour un versement net de frais de 10 000 euros au 1^{er} janvier par un souscripteur de 55 ans

	Valeur du contrat	Capital « sous risque »	Tarif (en euros)
Janvier	10 200,00	0	0
Février	11 016,00	0	0
Mars	12 337,92	0	0
Avril	11 474,27	0	0
Mai	10 441,58	0	0
Juin	9 606,26	393,74	0,33
Juillet	9 125,94	874,06	0,73
Août	8 852,16	1 147,84	0,95
Septembre	8 763,64	1 236,36	1,03
Octobre	9 289,46	710,54	0,59
Novembre	9 939,70	60,28	0,05
Décembre	10 933,70	0	0
Facturation au 31/12			3,68



3. Chaque support d'investissement possède ses particularités

Les caractéristiques de chacun des supports d'investissement mis à la disposition du souscripteur sont indiquées dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information et, le cas échéant, l'annexe complémentaire de présentation du support concerné remises au souscripteur lors de la souscription ou d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et également disponibles sur le site Internet de LinXea (actuellement www.LinXea.com).

- Fonds en euros à capital garanti : il met à l'abri de toute perte en capital et bénéficie d'une revalorisation définie au point 4.
- Unités de compte obligataires : investies principalement en obligations françaises ou étrangères, leur rentabilité dépend des montants des coupons encaissés. En cas de baisse ou de hausse des taux d'intérêt, la valeur des unités de compte peut

augmenter ou diminuer.

- Unités de compte immobilières : elles sont composées de supports investis en immeuble d'habitation, de bureaux ou commerciaux, afin de permettre une valorisation du patrimoine immobilier à long terme.
- Unités de compte en actions : investies en actions, leur rentabilité est liée à la valorisation des titres qui les composent.
- Unités de compte diversifiées : elles sont composées essentiellement d'actions et d'obligations. Les proportions d'actions et d'obligations sont ajustées en permanence pour tirer parti des fluctuations des marchés et limiter les risques.
- Supports SCl ou SCP.
- Unités de compte de toute nature répondant à la réglementation en vigueur.

Cas des supports OPCVM relevant de la classification « fonds à formule » :
 Ces supports font l'objet d'une « fenêtre de commercialisation » limitée dans le temps.

Aucun versement programmé ne peut être mis en place sur ce type de support. Par ailleurs, il ne peut être mis en place d'option de gestion sur ces supports.

Si le support arrive à expiration avant la date prévue de fin du présent contrat, le capital acquis sur les unités de compte sera automatiquement transféré vers le fonds en euros à capital garanti.

La rentabilité des supports d'investissement autres que le fonds en euros à capital garanti est liée à la valorisation des titres qui les composent. **Il s'agit de placements à long terme dont les valeurs liquidatives peuvent enregistrer à un instant donné des variations, parfois importantes, à la hausse ou à la baisse.**

4. Fonds en euros à capital garanti

4.1 Taux d'intérêt et durée de cette garantie

Pour la part des versements investis sur le fonds en euros, le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s). La revalorisation du fonds en euros à capital garanti est quotidienne.

Chaque versement net de frais commence à produire des intérêts le jour ouvré qui suit la date de son encaissement par SURAVENIR, après valorisation effective de tous les versements en cours. Par jours ouvrés, on entend, les jours du lundi au samedi, hors jours fériés. En cas de sortie totale du fonds en euros en cours d'année (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès), la revalorisation s'effectue sur la base de 80 % du dernier taux annuel servi, avant prélèvement des frais annuels de gestion, au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date de répartition des bénéfices jusqu'à la date d'enregistrement de la demande par SURAVENIR.

En cas de sortie partielle du fonds en euros en cours d'année, le montant correspondant au rachat partiel sur le fonds en euros sera revalorisé au moment du versement de la participation aux bénéfices au début de l'année suivante, sur la base de 100 % du taux annuel servi, avant prélèvement des frais annuels de gestion et au prorata temporis de la durée écoulée entre le 1^{er} janvier de l'année du retrait et la date de retrait.

Les capitaux investis dans le fonds en euros sont gérés

dans un actif, distinct des placements correspondant aux fonds propres de SURAVENIR.

4.2 Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices

Chaque année, SURAVENIR établit le compte de résultat du fonds en euros comme suit :

Au crédit :

- les versements de l'exercice, nets de frais sur versement(s) ;
- les provisions mathématiques du fonds en euros à capital garanti au 1^{er} janvier ;
- les reprises sur les autres provisions techniques ou réglementaires (réserve de capitalisation, provision de gestion, provision pour aléas financiers,...) hors provision pour participation aux bénéfices ;
- les produits financiers et plus-values issus des placements de toute nature représentatifs des provisions mathématiques (coupons, dividendes, intérêts, loyers,...).

Au débit :

- les provisions mathématiques du fonds en euros à capital garanti au 31 décembre avant affectation de la revalorisation et des intérêts techniques ;
- les prestations versées durant l'exercice (capitaux décès, rachats,...) ;
- les dotations aux autres provisions techniques ou réglementaires (réserve de capitalisation, provision de gestion, provision pour aléas financiers,...), hors provision pour participation aux bénéfices ;
- le solde débiteur éventuel de l'exercice précédent ;
- les charges financières et administratives de toute nature liées aux placements ainsi que les moins-values ;
- les charges fiscales et prélèvements obligatoires liés aux primes et aux placements.

La participation aux bénéfices attribuée au fonds en euros à capital garanti du contrat individuel **LinxeAvenir**, égale à 100 % du solde créditeur du compte de résultat après affectation d'au moins 90% du solde du compte financier, diminuée des intérêts calculés au taux technique de 0,60 % et crédité aux provisions mathématiques, peut être attribuée aux souscripteurs sous deux formes : individuellement, par affectation immédiate au prorata de la provision mathématique au 31 décembre et, collectivement, par

affectation partielle à la provision pour participation aux bénéfécies. Le Directoire de SURAVENIR décide, au cours du 1^{er} trimestre, de l'affectation de la participation aux bénéfécies de l'exercice écoulé.

La revalorisation, pour l'année, est constituée des intérêts calculés au taux technique et de la participation aux bénéfécies affectée directement aux provisions mathématiques, augmentée le cas échéant d'une reprise sur la provision pour participation aux bénéfécies et diminuée des frais annuels de gestion.

5. Précisions relatives aux unités de compte

Enonciation des unités de compte de référence

Les unités de compte de référence sont les unités de compte obligataires, en actions, diversifiées, immobilières, des supports SCI ou SCP, ou des unités de compte de toute nature, sélectionnées par l'assureur. L'énonciation des unités de compte de référence est effectuée par la remise de l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information à la souscription au souscripteur. L'assureur se réserve la possibilité de proposer à tout moment des nouveaux supports d'investissement.

Caractéristiques principales des unités de compte

Pour chaque unité de compte éventuellement sélectionnée par le souscripteur lors de la souscription au contrat et lors des mouvements d'arbitrage et de versement, l'indication des caractéristiques principales est effectuée conformément à l'article 132-4 du Code des Assurances par la remise au souscripteur de l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information et le cas échéant, de l'annexe complémentaire de présentation du support concerné remises au souscripteur et également disponibles sur le site Internet de LinXea (www.LinXea.com). Par ailleurs, le (les) prospectus simplifié(s) correspondant(s) au(x) unité(s) de compte sélectionnée(s) visé(s) par l'Autorité des Marchés Financiers sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sur le site de chacune des sociétés de gestion.

Concernant les modalités de versement du produit

des droits attachés à la détention d'une unité de compte :

- pour les supports dits de capitalisation, lorsque des produits financiers sont dégagés, ceux-ci sont directement capitalisés dans la valeur de l'unité de compte ;

- pour les supports dits de distribution, lorsqu'ils distribuent des dividendes, ceux-ci sont réinvestis dans le support en unités de compte, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de parts d'unités de compte attribué au souscripteur ;

- pour les supports de distribution appartenant à la catégorie des produits structurés (obligations structurées, fonds à formule), les coupons sont réinvestis à 100 % dans le fonds en euros.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de distribution d'un support, les options d'arbitrages sur alerte à seuil évolutif (stop loss relatif) et à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values sont susceptibles de se déclencher automatiquement.

6. Engagement de SURAVENIR sur les unités de compte

En cas de disparition d'une unité de compte du contrat **LinxeAvenir**, SURAVENIR s'engage à lui substituer une nouvelle unité de compte de même nature.

Par ailleurs, SURAVENIR se réserve le droit de proposer ultérieurement d'autres unités de compte dans un objectif d'élargissement de l'offre en supports d'investissement.

7. Comment utiliser son capital pendant la durée de la souscription ?

Au terme du délai de renonciation prévu au point 9, le souscripteur peut effectuer à tout moment les opérations suivantes :

■ L'arbitrage

Le souscripteur peut modifier la répartition de son capital pour un montant minimum de 100 euros, sous réserve qu'une autre opération ne soit pas en attente de valorisation. Le solde minimum devant rester sur chaque support d'investissement arbitré est de 100 euros, excepté en cas de vidage total du support.

Les demandes reçues par SURAVENIR le samedi, le dimanche, les jours fériés ou les jours de non valorisation seront exécutées le 1^{er} jour ouvré suivant, sous réserve qu'une autre opération ne soit pas en attente de valorisation. On entend par jours ouvrés les jours du lundi au vendredi, hors jours fériés.

La vente et l'achat des parts de supports d'investissement arbitrés s'effectuent sur la base de la valeur liquidative du 1^{er} jour donnant lieu à valorisation de l'unité de compte, suivant la date de saisie par SURAVENIR de la demande d'arbitrage, après valorisation effective de toutes les opérations en cours, sauf cas particulier(s) précisé(s) dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information et, le cas échéant, l'annexe complémentaire de présentation du support concerné remises au souscripteur lors de la souscription ou d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et également disponibles sur le site internet de LinXea (actuellement www.LinXea.com).

Les sommes désinvesties du fonds euros cesseront de produire des intérêts et les sommes investies sur le fonds euros commenceront à produire des intérêts le jour ouvré suivant la date de saisie. On entend par jours ouvrés les jours du lundi au samedi, hors jours fériés.

Pour les ordres passés via Internet, la date de réception de la demande par SURAVENIR est déterminée par l'heure d'enregistrement de la saisie. Elle correspond à la date du jour de la saisie si celle-ci est effectuée avant 17 heures, ou à la date du premier jour ouvré suivant la saisie si celle-ci est effectuée après 17 heures sauf cas particulier(s) visé(s) dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales valant Note d'Information, et le cas échéant dans l'annexe complémentaire de présentation du support concerné remises au souscripteur lors de la souscription ou d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et également disponible sur le site Internet de LinXea (actuellement www.LinXea.com).

Les arbitrages sont gratuits.

Afin de préserver l'intérêt des souscripteurs, les arbitrages en sortie du fonds en euros ou des unités de compte immobilières peuvent, exceptionnellement, être reportés pour une durée maximale de 6 mois.

Les demandes reçues par SURAVENIR le samedi, dimanche, les jours fériés ou les jours de non

valorisation seront saisies le 1^{er} jour ouvré suivant. On entend par jours ouvrés les jours du lundi au vendredi hors jours fériés.

■ La dynamisation progressive de l'investissement

Cette option permet au souscripteur d'orienter progressivement tout ou partie du capital investi sur le fonds en euros vers des supports éligibles en dynamisation en réalisant des arbitrages programmés mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels dès lors que la valeur atteinte sur le fonds en euros est au moins égale à 1 000 euros.

Les supports non éligibles à la dynamisation progressive de l'investissement sont précisés dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales valant Note d'Information remise à la souscription au souscripteur.

Le souscripteur choisit le nombre d'arbitrages, obligatoirement consécutifs (de 2 à 12 arbitrages). Cette option porte sur le seul montant du capital investi sur le fonds en euros et défini par le souscripteur lors de la mise en place de l'option. Ne seront pas prises en compte, les sommes investies sur le fonds en euros après la mise en place de l'option.

Si le souscripteur a opté pour plusieurs supports éligibles en dynamisation, le montant arbitré sera réparti selon des proportions librement déterminées par le souscripteur, et, à défaut, par parts égales. Le nombre d'arbitrages à réaliser sera librement déterminé par le souscripteur. Le montant de chaque arbitrage résulte du montant du capital que le souscripteur souhaite investir progressivement et du nombre d'arbitrages.

La mise en œuvre du premier arbitrage ne pourra intervenir qu'à l'expiration du délai de renonciation prévu au point 9.

Chaque arbitrage de dynamisation progressive de l'investissement doit être d'un montant minimum de 100 euros et ne génère aucun frais.

Cette option n'est pas compatible avec les options d'arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values, de dynamisation des plus-values, d'arbitrages sur alerte à seuil évolutif (stop loss relatif) et de rachats partiels programmés. Elle n'est possible que si le souscripteur n'a pas d'avance en cours et si son contrat n'est pas nanti.

Les arbitrages programmés seront par ailleurs

automatiquement suspendus si le solde du fonds en euros devient insuffisant pour réaliser l'arbitrage, si le souscripteur demande la conversion en rente, un rachat total, si la souscription arrive à son terme ou en cas de décès du souscripteur.

Le souscripteur a la possibilité de modifier ou d'annuler cette option à tout moment.

■ L'arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values

Si le capital net investi sur le(s) support(s) de départ éligible(s) en dynamisation choisi(s) réalise une plus-value fixée par le souscripteur, la plus-value constatée est alors transférée sur 1 ou 2 support(s) d'arrivée éligible(s) en sécurisation parmi ceux indiqués dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales valant Note d'Information remise à la souscription au souscripteur.

La plus-value fixée doit être au minimum de 5 % du capital net investi et supérieure à 100 euros.

Les supports non éligibles à l'arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values sont précisés dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information remise à la souscription au souscripteur.

Le capital net investi servant de référence prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option d'arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values.

La plus-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option.

La plus-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré ou de cotation qui suit la valorisation ayant constaté la plus-value déclenchant le transfert. On entend par « jours ouvrés » les jours du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Le déclenchement et la prise en compte effective de cette option peuvent être différés jusqu'à la valorisation définitive des opérations déjà en cours.

Si plusieurs valeurs liquidatives sont réceptionnées le même jour, la dernière valeur liquidative sera alors prise en compte.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique

est choisi support par support. Tout versement effectué sur un nouveau support d'investissement ne sera pas concerné par cette option.

En cas de pluralité de supports d'arrivée, le capital transféré sera réparti selon les proportions librement déterminées par le souscripteur, et par défaut à parts égales.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à la suite d'une distribution d'un support, l'option d'arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values est susceptible de se déclencher automatiquement.

L'option d'arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values n'est pas compatible avec les options de dynamisation progressive de l'investissement, de rachats partiels programmés, de dynamisation des plus-values et d'arbitrage sur alerte à seuil évolutif. Elle n'est possible que si le souscripteur n'a pas d'avance en cours.

Les arbitrages seront par ailleurs automatiquement suspendus si le souscripteur demande le rachat total, la conversion en rente, si le contrat arrive à son terme ou en cas de décès du souscripteur.

La mise en œuvre des arbitrages à seuil de déclenchement intervient à l'expiration du délai de renonciation prévu au point 9. Le souscripteur a la possibilité de modifier ou d'annuler cette option à tout moment.

Les arbitrages à seuil de déclenchement sont gratuits.

■ La dynamisation des plus-values

Une fois que la plus-value du fonds en euros à capital garanti correspondant à la participation aux bénéfices est attribuée au souscripteur, il peut l'arbitrer automatiquement vers les supports éligibles en dynamisation de son choix parmi celles éligibles à cette option comme indiqué dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information remise à la souscription au souscripteur, sous réserve que le montant de cet arbitrage soit supérieur à 100 euros. Le montant sera arbitré entre les différentes unités de compte sélectionnées conformément à la répartition indiquée par le souscripteur. Les supports non éligibles à la dynamisation des plus-values sont précisés dans l'annexe de présentation des supports d'investissement Conditions Générales Valant Note d'Information remise à la souscription au souscripteur.

Le déclenchement et la prise en compte effective de cette option peuvent être différés jusqu'à la valorisation définitive des opérations déjà en cours. Cette option n'est pas compatible avec les options de dynamisation progressive de l'investissement, de rachats partiels programmés, d'arbitrages à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values et d'arbitrage sur alerte à seuil évolutif (stop loss relatif). Elle n'est possible que si le souscripteur n'a pas d'avance en cours.

Les arbitrages seront par ailleurs automatiquement suspendus si le souscripteur demande le rachat total, la conversion en rente, si le contrat arrive à son terme ou en cas de décès du souscripteur.

La mise en œuvre de la dynamisation des plus-values interviendra à l'expiration du délai de renonciation prévu au point 9. La demande du souscripteur doit parvenir à SURAVENIR avant le 31 décembre pour pouvoir dynamiser les plus-values de l'année.

En cas de pluralité de supports d'arrivée éligibles en dynamisation, le capital transféré sera réparti selon les proportions librement déterminées par le souscripteur, et par défaut à parts égales.

Le souscripteur a la possibilité de modifier ou d'annuler cette option à tout moment.

Les arbitrages de dynamisation des plus-values sont gratuits.

■ Les arbitrages sur alerte à seuil évolutif (stop loss relatif)

Si le capital net investi sur le(s) support(s) éligibles en dynamisation choisi(s) réalise une moins-value fixée par le souscripteur, la totalité de ce capital net investi est alors transférée sur 1 ou 2 supports à éligible(s) en sécurisation parmi ceux indiqués dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information. La moins-value fixée doit être de 5 % minimum et le montant de l'arbitrage supérieur à 100 euros. La liste des supports éligibles en dynamisation de départ ainsi que des supports éligibles en sécurisation d'arrivée est disponible dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information remise à la souscription au souscripteur. Le capital net investi servant de référence prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats).

La moins-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et la plus haute valeur atteinte par le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option.

La moins-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré ou de cotation qui suit la valorisation ayant constaté la moins-value déclenchant le transfert. On entend par « jours ouvrés » les jours du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Le déclenchement et la prise en compte effective de cette option peuvent être différés jusqu'à la valorisation définitive des opérations déjà en cours.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Une fois l'arbitrage sur alerte à seuil évolutif réalisé pour un support, l'option est interrompue pour ce support. Les versements postérieurs à l'arbitrage sur alerte à seuil évolutif ne seront pas concernés par l'option.

Si le désinvestissement de la totalité du capital investi sur un support choisi pour l'arbitrage à seuil évolutif intervient suite à une action du souscripteur sur le contrat (arbitrage, rachat partiel), l'option est maintenue. Les versements postérieurs à cette action sur le support considéré seront concernés par l'option.

Si plusieurs valeurs liquidatives sont réceptionnées le même jour, la dernière valeur liquidative sera alors prise en compte.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à la suite d'une distribution d'un support, l'option d'alerte à seuil évolutif (stop loss relatif) est susceptible de se déclencher automatiquement.

Cette option n'est pas compatible avec les options de dynamisation progressive de l'investissement, de rachats partiels programmés, d'arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values et de dynamisation des plus-values. Elle n'est possible que si le souscripteur n'a pas d'avance en cours.

Les arbitrages seront par ailleurs automatiquement suspendus si le souscripteur demande le rachat total, la conversion en rente, si la souscription arrive à son terme, ou en cas de décès du souscripteur.

La mise en œuvre des arbitrages sur alerte à seuil évolutif intervient à l'expiration du délai de renonciation prévu au point 9. Le souscripteur a la possibilité de

modifier ou d'annuler cette option à tout moment. Les arbitrages sur alerte à seuil évolutif sont gratuits.

■ Le rachat partiel ou total

À l'issue du délai de renonciation, le souscripteur peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur :

- **en cas de rachat partiel** : son montant devra être au moins égal à 1 000 euros, la valeur restante devant demeurer elle-même supérieure à 500 euros. À défaut de précision de la part du souscripteur, le rachat partiel sera effectué au prorata de la valeur des parts de chaque support d'investissement détenu ;

- **en cas de rachat total** : son montant correspond à la valeur de rachat déterminée au point 8. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours maximum à compter de la réception par SURAVENIR de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

Le rachat total est prioritairement affecté au remboursement des avances en cours et des intérêts et frais y afférant.

Le rachat total met fin définitivement à la souscription au contrat **LinxeAvenir**.

Les modalités et dates de détermination, en cas de rachat, des valeurs liquidatives de chacune des unités de compte et de revalorisation du fonds en euros sont indiquées dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information remise à la souscription au souscripteur et/ou dans les prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers disponibles sur le site www.amf-france.org et, le cas échéant, l'annexe complémentaire de présentation du support concerné disponible sur le site Internet de LinXea (actuellement www.LinXea.com).

■ Les rachats partiels programmés

Le souscripteur peut effectuer des rachats partiels programmés, soit à partir d'un ou plusieurs supports d'investissement éligible(s) qu'il aura indiqués, soit au prorata des parts de support(s) d'investissement éligibles détenus. Les supports éligibles sont précisés dans l'annexe de présentation des supports

d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information remise à la souscription au souscripteur. Le montant minimum de chaque rachat partiel programmé net est de 100 euros quelle que soit la périodicité. La valeur restante après chaque rachat partiel programmé sur le contrat doit demeurer supérieure à 500 euros.

Cette option est disponible dès lors que la valeur de rachat sur le contrat du souscripteur est supérieure à 5 000 euros. Elle n'est pas compatible avec les options de dynamisation progressive de l'investissement, de dynamisation des plus-values, d'arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values, d'arbitrage sur alerte à seuil évolutif et de versement programmé. Elle n'est possible que si le souscripteur n'a pas d'avance en cours. Sa mise en œuvre interviendra à l'expiration du délai de renonciation prévu au point 9.

Les rachats partiels programmés seront automatiquement suspendus si le souscripteur obtient une avance, s'il demande le rachat total, s'il demande la conversion en rente, si la souscription arrive à son terme ou en cas de décès du souscripteur.

Les rachats partiels programmés seront également automatiquement suspendus si le solde du contrat ou d'un support d'investissement devient insuffisant, ou si le souscripteur met en place la dynamisation progressive de l'investissement, la dynamisation des plus-values, les arbitrages à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values ou les arbitrages à seuil évolutif (stop loss relatif).

Le souscripteur a la possibilité de modifier ou d'annuler cette option à tout moment. Cette option est gratuite.

■ La demande d'avance

Le souscripteur peut également, sous réserve de l'accord de SURAVENIR, obtenir une avance dont les modalités et la tarification lui seront communiquées sur simple demande.

■ La conversion en rente viagère

Le souscripteur peut demander la conversion de son capital en rente viagère, à condition d'être âgé(e) de moins de 85 ans ; la rente est calculée selon les modalités indiquées au point 11.

8. Quelle est la valeur de rachat de la souscription au contrat LinxeAvenir ?

Indication des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat ; dans le cas où celles-ci ne peuvent être établies exactement au moment de la souscription, indication du mécanisme de calcul ainsi que des valeurs minimales.

■ Garanties de fidélité

Sans objet

■ Valeurs de réduction

Sans objet

■ Valeurs de rachat

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-après **sont données à titre d'exemple** et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

Support en euros

Pour un versement réalisé sur le fonds en euros à capital garanti, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 4 des présentes Conditions Générales Valant Note d'Information.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros d'un investissement net de frais de 1 000 euros versé (soit 1 000 euros brut). Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Au terme de l'année	Valeurs minimales garanties	Cumul des versements bruts versés au terme de l'année	Au terme de l'année	Valeurs minimales garanties	Cumul des versements bruts versés au terme de l'année
1	1 000 €	1 000 €	5	1 000 €	1 000 €
2	1 000 €	1 000 €	6	1 000 €	1 000 €
3	1 000 €	1 000 €	7	1 000 €	1 000 €
4	1 000 €	1 000 €	8	1 000 €	1 000 €

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.

Supports en unités de compte (UC)

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte. La valeur liquidative retenue pour le calcul est la première valeur déterminée après la date de réception par SURAVENIR de la demande de rachat, sauf cas particulier(s) précisé(s) dans l'annexe de présentation des supports d'investissement des Conditions Générales Valant Note d'Information remise à la souscription au souscripteur et/ou dans les prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers disponibles sur le site www.amf-france.org et, le cas échéant, l'annexe complémentaire de présentation du support concerné disponible sur le site Internet de LinXea (actuellement www.LinXea.com).

Exemple de calcul au terme de la 1^{ère} année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :

$$100 \times (1 - 0,60 \%) = 99,4000 \text{ UC}$$

La valeur de rachat de l'UC en euros au terme de la 1^{ère} année est donc de : 99,4000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts (soit un investissement brut représentant 100 parts) correspondant à une somme nette théorique versée de 1 000 euros (soit 1 000 euros brut). Ces valeurs tiennent compte des frais annuels de gestion. Valeur liquidative de départ : 10 euros.

Au terme de l'année	Nombre d'Unités de Compte minimal garanti	Cumul des versements bruts versés au terme de l'année	Au terme de l'année	Nombre d'Unités de Compte minimal garanti	Cumul des versements bruts versés au terme de l'année
1	99,4000	1 000,00 €	5	97,0358	1 000,00 €
2	98,8036	1 000,00 €	6	96,4536	1 000,00 €
3	98,2108	1 000,00 €	7	95,8749	1 000,00 €
4	97,6215	1 000,00 €	8	95,2997	1 000,00 €

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux. Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

La performance de ces unités de compte doit donc être analysée sur plusieurs années.

■ Simulation des valeurs de rachat dans le cadre de la garantie complémentaire en cas de décès

La valeur de rachat du contrat du souscripteur dépend de l'évolution de la valeur des unités de compte ainsi que, le cas échéant, de la facturation de la garantie complémentaire en cas de décès.

Conformément à l'article A. 132-4-1 du Code des Assurances, et puisque l'existence de prélèvements liés à cette option ne permet pas de déterminer à l'avance les valeurs de rachat du contrat du souscripteur en un nombre générique d'unités de compte et/ou en euros, le souscripteur trouvera ci-après les formules de calcul, illustrées par trois exemples, lui permettant de comprendre comment est déterminée la valeur de rachat de son contrat et quel est l'impact de l'option "garantie complémentaire en cas de décès".

Les valeurs de rachat présentées ci-après ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux.

• Hypothèses

- Versement brut de 2 000 euros pour 50 % sur le fonds en euros et pour 50 % sur un seul support en unités de compte.

- Valeur liquidative initiale de l'unité de compte : 10 euros.

- Souscripteur âgé de 40 ans à la souscription.

- Frais annuels de gestion : 0,60 %.

- Frais sur versement : 0 %.

- Garantie complémentaire en cas de décès intégrée aux exemples.

• Garantie en cas de décès

Chaque mois, le capital « sous risque » éventuel du contrat est déterminé comme précisé au point 2.

Lorsque le contrat du souscripteur est en plus-value, le capital « sous risque » est égal à 0 et le coût de la garantie en cas de décès est nul.

Lorsque le contrat du souscripteur est en moins-value, le capital « sous risque » existe et la garantie en cas de décès est susceptible de jouer.

Le coût mensuel de cette garantie est alors égal au capital « sous risque » multiplié par le tarif mensuel, ce coût est apprécié mensuellement et effectivement prélevé en fin d'année :

$$\text{Coût mensuel} = (\text{Vnet} - \text{VR}) \times \text{Tarif Mensuel}$$

Vnet correspond à la somme des versements nets de frais investis sur le contrat au dernier jour du mois, diminuée des éventuels rachats, avances, frais et intérêts non remboursés.

VR est la valeur de rachat totale du contrat du souscripteur avant le calcul mensuel au titre de la garantie décès (parts investies en unités de compte et en euros).

Valeur de rachat de la part investie en UC fin de mois M

$$= \text{Nombre total d'UC détenues mois M} \times \text{VL}$$

VL est la valeur liquidative de l'UC.

Pour la part investie en unités de compte, le nombre total d'unités de compte détenues utilisé pour le calcul mensuel du capital « sous risque » correspond au nombre d'unités de compte du mois précédent diminué des frais de gestion appréciés et prélevés mensuellement.

$$\begin{aligned} & \text{Nombre total d'UC détenues mois M} \\ & = (\text{Nombre total d'UC détenues mois M-1}) \\ & \quad \times (1 - \text{FAG \%})^X \end{aligned}$$

X correspond au nombre de jours du mois / nombre de jours de l'année.

FAG % est le taux annuel de frais annuels de gestion exprimé en pourcentage.

Le **Tarif Mensuel** de la garantie décès est déterminé en fonction de l'âge du souscripteur (cf. point 2).

En fin d'année, le coût total prélevé de la garantie décès correspond à la somme des coûts mensuels, comme décrit précédemment.

Ce coût total est réparti au prorata des encours de la part investie en unités de compte (prélèvement en nombre d'unités de compte) et de la part investie en euros :

$$\begin{aligned} & \text{Coût prélevé sur la part investie en euros} \\ & = [\text{coût annuel} \times \text{valeur de rachat de la part} \\ & \quad \text{investie en euros 31/12/N}] / \text{valeur de rachat} \\ & \quad \text{totale 31/12/N} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} & \text{Nombre d'UC prélevées sur la part investie en} \\ & \quad \text{unités de compte} \\ & = \text{coût annuel} \times [\text{valeur de rachat de la part} \\ & \quad \text{investie en UC 31/12/N} / \text{valeur de rachat totale} \\ & \quad \text{31/12/N}] \times [1/\text{VL}] \end{aligned}$$

Avec :

$$\text{Valeur de rachat de la part investie en euros 31/12/N}$$

$$= \text{Valeur de rachat de la part investie en euros 31/12/N-1} \times (1 + \text{Taux IT \%}) \times (1 - \text{FAG \%})$$

$$\text{Valeur de rachat de la part investie en UC 31/12/N}$$

$$= \text{Nombre total d'UC détenues 31/12/N} \times \text{VL}$$

Taux IT % correspond au taux d'intérêt technique tel que précisé au point 4.

VL correspond à la valeur liquidative de l'unité de compte au dernier jour du mois.

La valeur de rachat du contrat du souscripteur correspond à la somme de la valeur de rachat de la part investie en euros et de celle investie en unités de compte.

Valeur de rachat 31/12/N

$$= \text{Valeur de rachat de la part investie en euros 31/12/N}$$

$$+ \text{Valeur de rachat de la part investie en UC 31/12/N}$$

$$- \text{coût annuel de l'option garantie complémentaire en cas de décès}$$

Exemple n°1

Variation à la hausse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes brutes depuis l'origine	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros (1)	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine (2) (3)	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC (4)	Valeur de rachat totale
Fin Année 1	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	99,4000	10,520	1 045,68 €	2 045,68 €
Fin Année 2	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	98,8036	11,067	1 093,44 €	2 093,44 €
Fin Année 3	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	98,2108	11,642	1 143,39 €	2 143,39 €
Fin Année 4	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	97,6215	12,247	1 195,61 €	2 195,61 €
Fin Année 5	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	97,0358	12,884	1 250,23 €	2 250,23 €
Fin Année 6	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	96,4536	13,554	1 307,33 €	2 307,33 €
Fin Année 7	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	95,8749	14,259	1 367,05 €	2 367,05 €
Fin Année 8	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	95,2997	15,000	1 429,50 €	2 429,50 €

(1) Y compris taux technique (cf. point 4). Il n'est pas tenu compte de la participation aux bénéfices versée chaque année et des frais de gestion.

(2) La garantie en cas de décès (cf. point 2) n'a pas d'impact sur le nombre d'unités de compte en l'absence de capital « sous risque », car il n'y a pas de moins-value sur les unités de compte.

(3) Ce nombre d'unités de compte est calculé après prélèvement des frais annuels de gestion, sans tenir compte des prélèvements fiscaux et sociaux. Ce nombre d'unités de compte est garanti si la même répartition entre unités de compte que celle choisie lors de la souscription est conservée pendant 8 ans.

(4) La valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte.

Exemple n°2

Stagnation de la valeur des unités de compte en fin d'année, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes brutes depuis l'origine	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros (1)	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine (2) (3)	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC (4)	Valeur de rachat totale
Fin Année 1	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	99,4000	10,000	994,00 €	1 994,00 €
Fin Année 2	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	98,8036	10,000	988,04 €	1 988,04 €
Fin Année 3	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	98,2108	10,000	982,11 €	1 982,11 €
Fin Année 4	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	97,6215	10,000	976,22 €	1 976,22 €
Fin Année 5	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	97,0358	10,000	970,36 €	1 970,36 €
Fin Année 6	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	96,4536	10,000	964,54 €	1 964,54 €
Fin Année 7	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	95,8749	10,000	958,75 €	1 958,75 €
Fin Année 8	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	95,2997	10,000	953,00 €	1 953,00 €

(1) Y compris taux technique (cf. point 4). Il n'est pas tenu compte de la participation aux bénéfices versée chaque année et des frais de gestion.

(2) La garantie en cas de décès (cf. point 2) n'a pas d'impact sur le nombre d'unités de compte en l'absence de capital « sous risque », car il n'y a pas de moins-value sur les unités de compte.

(3) Ce nombre d'unités de compte est calculé après prélèvement des frais annuels de gestion, sans tenir compte des prélèvements fiscaux et sociaux. Ce nombre d'unités de compte est garanti si la même répartition entre unités de compte que celle choisie lors de la souscription est conservée pendant 8 ans.

(4) La valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte.

Exemple n°3

Variation à la baisse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes brutes depuis l'origine	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros (1)	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine (2) (3)	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC (4)	Valeur de rachat totale
Fin Année 1	2 000,00 €	2 000,00 €	999,93 €	99,3932	9,170	911,44 €	1 911,37 €
Fin Année 2	2 000,00 €	2 000,00 €	999,77 €	98,7745	8,409	830,59 €	1 830,37 €
Fin Année 3	2 000,00 €	2 000,00 €	999,57 €	98,1398	7,711	756,76 €	1 756,33 €
Fin Année 4	2 000,00 €	2 000,00 €	999,32 €	97,4848	7,071	689,32 €	1 688,64 €
Fin Année 5	2 000,00 €	2 000,00 €	999,02 €	97,8051	6,484	627,70 €	1 626,73 €
Fin Année 6	2 000,00 €	2 000,00 €	998,64 €	96,0929	5,946	571,37 €	1 570,01 €
Fin Année 7	2 000,00 €	2 000,00 €	998,18 €	95,3426	5,453	519,86 €	1 518,04 €
Fin Année 8	2 000,00 €	2 000,00 €	997,66 €	95,5485	5,000	472,74 €	1 470,40 €

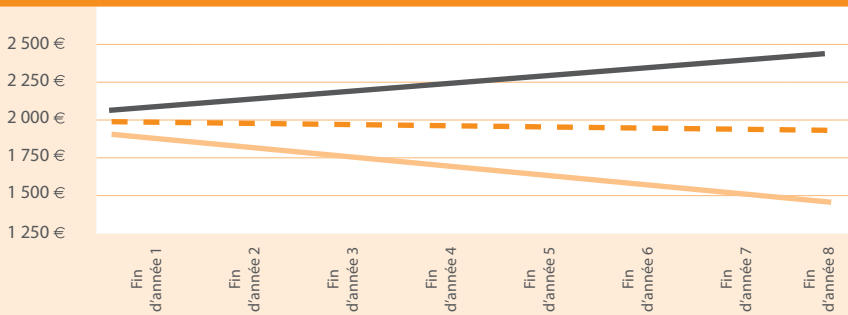
(1) Y compris taux technique (cf. point 4). Il n'est pas tenu compte de la participation aux bénéfices versée chaque année et des frais de gestion.
 (2) Y compris coût de la garantie en cas de décès (cf. point 2) prélevé sur les capitaux « sous risque ».

(3) Ce nombre d'unités de compte est calculé après prélèvement des frais annuels de gestion, sans tenir compte des prélèvements fiscaux et sociaux. Ce nombre d'unités de compte est garanti si la même répartition entre unités de compte que celle choisie lors de la souscription est conservée pendant 8 ans.

(4) La valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte.

Comparaison des 3 exemples

Exemples comparés d'évolution des valeurs de rachat sur les 8 premières années pour un versement brut initial de 2000 € pour un souscripteur âgé de 40 ans la première année.



- Exemple n° 1 : hausse continue de 50 % des UC
- - - Exemple n° 2 : stabilité des UC
- Exemple n° 3 : baisse continue de 50 % des UC

9. Délais et modalités de renonciation

Le souscripteur peut renoncer à sa souscription au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat **LinxeAvenir**, matérialisée par la réception des conditions particulières.

Cette renonciation doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée à l'adresse suivante : SURAVENIR, 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être rédigée par exemple selon le modèle de lettre suivant :

*«Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse du souscripteur) déclare renoncer à la souscription au contrat **LinxeAvenir**, que j'ai signée le (_____) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties, dont la garantie décès, cessent à la date de réception par SURAVENIR de la lettre de renonciation.».*
Date et signature

Au-delà de ce délai, les sommes non restituées produisent de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

La faculté de renonciation s'exerce conformément à article L.132-5-1 du Code des assurances.

Le défaut de remise des documents et informations prévus à l'article L.132-5-2 du Code des assurances entraîne de plein droit la prorogation du délai de renonciation jusqu'au trentième jour calendaire révolu suivant la date de remise effective de ces documents dans la limite de huit ans à compter de la date à laquelle le souscripteur est informé que le contrat est conclu.

L'exercice de la faculté de renonciation met fin à toutes les garanties de la souscription, dont la garantie complémentaire en cas de décès.

10. Quelles sont les modalités d'information ?

Chaque année, le souscripteur reçoit un relevé d'information de sa souscription précisant :

- pour le fonds en euros à capital garanti : le montant de la revalorisation au 31 décembre ainsi que la valeur de rachat au 1^{er} janvier suivant ;
- pour les unités de compte : le nombre de parts et leur valeur liquidative au 31 décembre.

Et, concernant sa souscription, l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année.

Les informations fournies sont valables pendant la durée effective du contrat du souscripteur sous réserve de toute nouvelle modification des conditions générales valant note d'information matérialisées notamment par la conclusion de tout nouvel avenant individuel du contrat de l'assuré.

11. Formalités à remplir au terme du contrat et en cas de sinistre

11.1 Choix au terme de la souscription

Si le souscripteur a choisi de souscrire pour une durée déterminée, il a le choix entre :

- la prorogation de sa souscription au contrat **LinxeAvenir**, aux conditions en vigueur à la date d'échéance, sous réserve d'accord de SURAVENIR ;
- le versement en une seule fois de son capital correspondant à la valeur de rachat déterminée conformément au point **8** à la date de réception par SURAVENIR de sa demande. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par l'assureur de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal. Le capital est prioritairement affecté au remboursement des avances et des intérêts et frais y afférant ;
- le versement d'une rente viagère en euros à condition d'être âgé(e) de moins de 85 ans à la date de la demande de conversion.

Attention : le principe de la rente viagère met fin à toute possibilité de percevoir un capital ainsi qu'à la garantie en cas de décès prévue au point 2.

Lors de la demande de conversion, l'intégralité du capital du souscripteur, correspondant à la valeur de rachat déterminée conformément au point 8, déduction faite des avances non remboursées et intérêts et frais y afférant, est convertie en rente viagère. Le montant de cette rente est calculé à partir du coefficient de conversion en rente viagère en vigueur à la date de la demande du souscripteur.

Ce coefficient est déterminé en fonction des tables de mortalité de rentiers en vigueur au moment de la demande de conversion, de l'option de rente éventuellement retenue parmi celles présentées ci-après, des frais de gestion des rentes fixés à 3 % du montant de chaque rente versée et du taux d'intérêt technique de conversion en rente retenu par SURAVENIR. Ce taux d'intérêt technique est donc inclus par anticipation dans le montant de la rente. En tout état de cause, le taux d'intérêt technique de conversion retenu ne pourra être supérieur au taux d'intérêt maximum réglementaire en vigueur au moment de la demande de conversion (art. A. 132-1 du Code des assurances).

La rente pourra être revalorisée une fois par an. La revalorisation sera au moins égale au minimum prévu par la réglementation en vigueur à la date de revalorisation, compte tenu des frais de gestion applicables au contrat.

La rente viagère est payable par trimestre civil à terme échu. Le paiement de la rente prend fin au décès du souscripteur, sauf en cas de choix de l'option de réversion de la rente ou de l'option d'annuités garanties.

- le panachage entre le versement d'un capital et d'une rente.

11.2 Quelles sont les options de rente proposées ?

Lors de sa demande de conversion, le souscripteur peut choisir entre les options suivantes :

■ Réversion de la rente

Dans ce cas, au décès du souscripteur, le paiement de la rente se poursuit à vie au profit d'un bénéficiaire désigné selon son choix, entre 0 % et 100 % du montant de la rente atteint à cette date.

Le coefficient de conversion en rente viagère est déterminé en tenant compte des tables de mortalité, en vigueur au moment de la demande de conversion

par le souscripteur, appliquées au bénéficiaire et au souscripteur. Le paiement de la rente prend fin au décès du co-rentier.

■ Annuités garanties

Dans ce cas, SURAVENIR s'engage à verser cette rente au souscripteur, puis à ses bénéficiaires désignés en cas de décès, pendant une durée minimum qui lui est proposée lors de sa demande de conversion.

Si le souscripteur est vivant au terme de cette durée, le versement de la rente se poursuit jusqu'à son décès.

11.3 Comment est versée la rente viagère ?

Afin de bénéficier du versement de la rente viagère, le souscripteur doit adresser à SURAVENIR les pièces suivantes :

- ses conditions particulières au contrat ainsi que les avenants éventuels ;
- une photocopie de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ;
- tout document prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- une demande datée et signée :
 - soit de conversion en rente viagère mentionnant le taux de réversion choisi (entre 0 % et 100 %), l'identité du (des) co-rentier(s) accompagnée d'une photocopie de document(s) officiel(s) confirmant leur(s) identité(s) ;
 - soit de conversion en rente en annuités garanties mentionnant la durée choisie en nombre d'années, l'identité du (ou des) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès pendant cette durée, accompagnée d'une photocopie de document(s) officiel(s) confirmant leur(s) identité(s) ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

La rente viagère prend effet le premier jour du trimestre civil qui suit la réception par SURAVENIR de l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus. Elle est versée trimestriellement à terme échu dans les conditions suivantes :

- le premier paiement est effectué à la fin du trimestre civil commençant à la date d'effet de la rente ;
- le dernier paiement est effectué à la fin du trimestre civil en cours au jour du décès du souscripteur ou du co-rentier, au prorata des sommes dues.

IMPORTANT : pendant la période de service de la rente, le souscripteur, ou le(s) co-rentier(s), ou le(s) bénéficiaire(s) des annuités garanties, devra (devront) adresser à SURAVENIR chaque année, à la date anniversaire de la date d'effet de sa (leur) rente, le coupon valant certificat de vie. A défaut, le service de la rente sera suspendu à compter du trimestre qui suit.

11.4 En cas de décès du souscripteur

Le capital décès, correspondant à la valeur déterminée conformément au point **8**, et le cas échéant, le montant de la garantie en cas de décès prévue au point **2** si elle trouve à s'appliquer, est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par le souscripteur, déduction faite des avances non remboursées et intérêts et frais y afférant. La valeur du capital décès est arrêtée à la date de connaissance du décès par SURAVENIR, matérialisée par la date d'enregistrement qui suit la réception de l'acte de décès ou de notoriété.

Elle est réglée dans un délai de 30 jours à compter de la réception par SURAVENIR de l'ensemble des pièces justificatives suivantes :

- le bulletin de souscription signé par le souscripteur ainsi que les avenants éventuels ;
- le bulletin de décès du souscripteur ;
- un extrait d'acte de naissance ou une copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité du ou des bénéficiaires s'ils sont nommément désignés, à défaut un acte de notoriété ;
- tout document prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal du ou des bénéficiaire(s).

Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

En cas d'application de la garantie en cas de décès, le capital sera complété à hauteur des dispositions prévues.

Le décès du souscripteur met fin à la souscription au contrat **LinxeAvenir**.

Conformément aux termes de l'article L. 132-5 du Code des assurances, en l'absence de règlement du

capital décès à compter du 1^{er} anniversaire du décès du souscripteur, le capital décès est revalorisé, jusqu'à réception par SURAVENIR des pièces nécessaires au règlement, dans les conditions suivantes :

- si la date de connaissance du décès par SURAVENIR intervient avant la date du 1^{er} anniversaire du décès de l'assuré, le capital décès est revalorisé, à compter de cette date anniversaire et jusqu'à la réception des pièces nécessaires au règlement, sur la base de 50 % du dernier taux annuel servi, avant prélèvement des frais annuels de gestion ;
- si la date de connaissance du décès par SURAVENIR intervient après la date du 1^{er} anniversaire du décès de l'assuré, le capital décès est revalorisé, à compter de cette date anniversaire et jusqu'à la date de connaissance du décès par SURAVENIR, selon les modalités décrites au point **8** des Conditions Générales Valant Note d'Information. A la date de connaissance du décès, la valeur du capital décès est arrêtée dans les conditions décrites ci-dessus (article 11.4, 2^{ème} alinéa), puis revalorisée jusqu'à la réception des pièces nécessaires au règlement, sur la base de 50 % du dernier taux annuel servi, avant prélèvement des frais annuels de gestion.

11.5 Option pour la remise de titres en cas de rachat total ou de décès

Le souscripteur ou les bénéficiaires en cas de décès peuvent choisir de recevoir les unités de compte disponibles selon les dispositions de l'article L.131-1 du Code des assurances. Ils doivent en informer l'assureur dans la demande de rachat total ou lors de l'envoi du certificat de décès. Ce mode de règlement entraîne le prélèvement de frais fixés à 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres.

Le nombre de titres remis sera égal à la valeur en euros du capital déterminée conformément au point **8** des Conditions Générales Valant Note d'Information, déduction faite du prélèvement de frais fixés à 1% de ce capital, divisée par la dernière valeur liquidative connue avant la remise effective des titres. À défaut de précision, le règlement aura lieu en euros. Les fractions d'unités de compte donnent néanmoins toujours lieu au paiement de leur contre-valeur en euros.

12. Loi applicable et régime fiscal

La loi française est applicable aux relations précontractuelles et contractuelles.

Indications générales relatives au régime fiscal

Le régime fiscal applicable est le régime fiscal français (sous réserve de l'application des conventions internationales).

Le régime fiscal applicable à la date des présentes Conditions Générales valant Note d'Information est le suivant :

■ en cas de décès du souscripteur :

• **Exonération totale du taux forfaitaire de 20 % (article 990I du CGI) et des droits de succession (article 757B du CGI) si le bénéficiaire est :**

- le conjoint ou partenaire pacsé du défunt, ou
- membre de la fratrie (frère ou sœur célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps), sous une double condition :

- qu'il soit, au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- qu'il ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les 5 années ayant précédé le décès.

• **Dans tous les autres cas, application des dispositions suivantes :**

Versements réalisés par le souscripteur avant 70 ans	exonération des capitaux décès dans la limite de 152 500 euros par bénéficiaire (tous contrats confondus ⁽¹⁾). Au-delà, imposition au taux forfaitaire de 20 % (Art. 990 I du CGI).
Versements réalisés par le souscripteur après 70 ans	application des droits de succession sur les primes brutes versées, après abattement de 30 500 euros réparti entre les bénéficiaires au prorata de leurs parts (tous contrats confondus ⁽¹⁾) (Art. 757 B du CGI).

(1) souscrits auprès d'une ou plusieurs sociétés d'assurance.

■ **en cas de rachat partiel, rachat partiel programmé ou rachat ou total**, les modalités d'imposition des plus-values dépendent de la durée du contrat au moment de l'opération de rachat.

Le souscripteur a le choix entre 2 options fiscales* :

- l'intégration des plus-values dans ses revenus lors de sa déclaration annuelle ;
- le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) (option devant être exprimée au plus tard lors de la demande de rachat) au taux indiqué ci-après :

Durée du contrat au moment du rachat	Taux du PFL (hors prélèvement fiscaux sociaux)
entre 0 et 4 ans	35 %
entre 4 et 8 ans	15 %
après 8 ans	7,5%**

NB : régime fiscal applicable aux contrats souscrits depuis le 1^{er} janvier 1990

* A défaut de choix, la déclaration des produits dans le revenu imposable sera retenue.

** Pour les plus-values des versements réalisés après le 25/09/1997. Après abattement annuel de 4 600 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et 9 200 euros pour les contribuables mariés soumis à imposition commune. Il est applicable par foyer fiscal, pour l'ensemble des contrats détenus par un même contribuable, et ce quelle que soit l'option fiscale choisie. Au-delà, les plus-values sont soumises à imposition.

13. Clause bénéficiaire

Le souscripteur peut désigner le ou les bénéficiaire(s) dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription.

La désignation du (des) bénéficiaire(s) peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. La désignation se fait soit par énoncé de qualité soit nominativement. Lorsque le bénéficiaire est nominativement désigné, le souscripteur peut porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par SURAVENIR en cas de décès du souscripteur. Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

Le capital ou la rente stipulés payables lors du décès du souscripteur à un bénéficiaire déterminé ne font pas partie de la succession du souscripteur. Le bénéficiaire, quelles qu'en soient la forme et la date de sa désignation, est réputé y avoir droit à partir du jour du contrat, même si son acceptation est postérieure au décès du souscripteur. Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du Code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire

déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci. Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de SURAVENIR, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de SURAVENIR que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et SURAVENIR ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire. Tant que l'acceptation n'a pas eu lieu, le droit de révoquer cette désignation n'appartient qu'à l'assuré et ne peut être exercé de son vivant, ni par ses créanciers, ni par ses représentants légaux. Lorsqu'une tutelle a été ouverte à l'égard de l'assuré, la révocation ne peut intervenir qu'avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille s'il a été constitué.

14. Procédure d'examen des litiges

Pour toute réclamation relative à sa souscription, le souscripteur doit consulter dans un premier temps son conseiller LinXea.

Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut adresser ses réclamations au siège social de SURAVENIR, 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Si le désaccord persiste après la réponse donnée par SURAVENIR, le souscripteur pourra demander l'avis du médiateur. Les conditions d'accès à ce médiateur lui seront communiquées sur simple demande au siège social de SURAVENIR.

15. Langue

La langue utilisée dans les relations contractuelles entre SURAVENIR et le souscripteur est la langue française.

16. Monnaie légale du contrat

Le contrat **LinxeAvenir** est exprimé à tout moment dans

la monnaie légale en vigueur au sein de la République Française. En conséquence, toute modification de celle-ci s'appliquerait aux souscriptions en cours.

Toutes les opérations sont exclusivement libellées en euros.

17. Prescription

Toute action dérivant d'un contrat d'assurance est prescrite pour deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance. La prescription est de dix ans si le bénéficiaire est une personne distincte du souscripteur et si l'action est intentée par le bénéficiaire lui-même. La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'assureur à l'assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'assuré à l'assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité. L'action du bénéficiaire est prescrite au plus tard 30 ans à compter du décès du souscripteur malgré les dispositions de l'article L. 114-1 du Code des assurances qui prévoient que le délai en cas de sinistre ne court que du jour où l'intéressé en a eu connaissance.

18. Fonds de Garantie des Assurances de Personnes

SURAVENIR contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.

19. Dispositions spécifiques de vente sur Internet du contrat LinxeAvenir

Ces conditions spécifiques de vente prévalent sur les conditions générales du contrat : elles sont liées aux spécificités de la vente sur Internet.

Qui peut souscrire ?

Pour souscrire aux contrats proposés en ligne, le futur souscripteur doit avoir la capacité civile de contracter, être âgé de plus de 18 ans et être titulaire d'un compte bancaire en France. En outre, la souscription en ligne des contrats proposés par LinXea est réservée aux

souscripteurs ayant leur résidence principale en France. LinXea et/ou SURAVENIR se réservent le droit de refuser une souscription sur Internet après avoir effectué les vérifications nécessaires. En se connectant sur le site www.linXea.com, le souscripteur renseigne son bulletin de souscription, l'imprime et le transmet à LinXea accompagné des justificatifs de domicile et d'identité et du chèque correspondant au versement initial. Son bulletin de souscription est enregistré et une annexe éditée présentant les valeurs de rachat sur 8 ans. Une fois cette annexe signée par le souscripteur et retournée à LinXea, les fonds sont encaissés par SURAVENIR et l'investissement valorisé selon la répartition indiquée par le souscripteur. A l'issue de la valorisation, le souscripteur reçoit ses conditions particulières par la remise d'une lettre recommandée sous forme électronique.

Informatique et liberté

Les informations recueillies dans le cadre de ce site sont obligatoires pour gérer la relation contractuelle et feront l'objet d'un traitement informatisé par LinXea et/ou SURAVENIR ou par leurs partenaires techniques.

Ces informations seront utilisées par LinXea ou par ses prestataires pour des finalités de gestion, de sécurisation et pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires. Elles pourront être utilisées par LinXea et par ses partenaires pour des actions commerciales.

En ce qui concerne l'utilisation des informations à des fins de prospection commerciale par LinXea et ses partenaires, le souscripteur dispose d'un droit d'opposition qu'il peut exercer en écrivant à LinXea. A défaut LinXea pourra considérer que le souscripteur accepte ces démarches commerciales. Le souscripteur dispose également sur les informations collectées d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004. Pour exercer ce droit, il doit s'adresser à LinXea : LinXea, 22 avenue de Suffren, 75015 Paris.

Délai de renonciation

Le souscripteur a la faculté de renoncer à sa souscription au plus tard 30 jours après la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat **LinXeaAvenir** (matérialisée par la réception des conditions particulières) par lettre

recommandée avec accusé de réception adressée à SURAVENIR, rédigée par exemple selon le modèle prévu dans les Conditions Générales Valant Note d'Information du contrat. Le souscripteur doit alors renvoyer le certificat de souscription. Dans cette hypothèse, l'intégralité des sommes versées sera restituée dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre recommandée par SURAVENIR.

Support électronique et validations

La signature des opérations de gestion s'effectue en ligne par l'apposition du mot de passe à l'occasion de la demande d'opération. L'accusé de réception et la confirmation de l'enregistrement de la demande sont réalisés par l'envoi en ligne d'un message d'acquiescement.

L'opération est ensuite matérialisée par l'expédition par voie postale de la confirmation de l'opération correspondante. LinXea pourra demander un retour signé de cet avenant.

Sauf circonstances indépendantes de la volonté de LinXea et SURAVENIR, les opérations d'arbitrage ainsi effectuées deviennent effectives le jour ouvré ou de cotation suivant la demande sous réserve de valorisation de tous les mouvements, les demandes reçues par SURAVENIR le samedi, le dimanche, les jours fériés ou les jours de non valorisation étant exécutées le 1^{er} jour ouvré suivant. Les opérations de versement sont effectives 3 jours ouvrés suivant l'encaissement des fonds par SURAVENIR sous réserve de la provision en compte. On entend par jours ouvrés les jours du lundi au vendredi, hors jours fériés.

La date de la demande est déterminée par son enregistrement avant 17 heures.

20. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les compagnies d'assurance sont assujetties à des obligations légales et réglementaires au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les sommes versées au titre de ce contrat ne doivent pas avoir d'origine délictueuse et être conformes aux dispositions prévues par le Code Monétaire et Financier et à l'ordonnance 2009-104.

En application du cadre légal et réglementaire, SURAVENIR se réserve la faculté de vérifier, ou de faire vérifier par ses intermédiaires distributeurs, l'origine ou la destination des fonds et, d'une manière générale, les caractéristiques d'un intervenant à tout acte de gestion d'un contrat.

Parmi les dispositions particulières applicables, il est précisé :

- que l'assureur n'accepte pas les opérations en espèces ;
- que toute opération, isolée ou fractionnée, supérieure ou égale à 150 000 euros devra être systématiquement documentée ;
- que pour des souscriptions dites « à distance » une double vérification d'identité sera effectuée.

L'assuré, dès sa souscription et pour toute la durée de son contrat, s'engage à :

- respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour l'assureur et pour lui-même ;
- permettre à l'assureur et à son distributeur de respecter leurs propres obligations réglementaires en leur fournissant, à première demande de l'un ou de l'autre, toute pièce justificative qui serait nécessaire à l'identification des intervenants à l'acte et/ou à la connaissance de l'origine ou de la destination économique et financière des fonds.

21. Informatique et libertés

Les données à caractère personnel recueillies à l'occasion de la souscription et de la gestion du présent contrat sont nécessaires au traitement du dossier du souscripteur.

Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est l'assureur qui les utilise principalement pour les finalités suivantes : la gestion des contrats d'assurance vie, des actions commerciales, les études actuarielles, l'évaluation du risque, le respect de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le souscripteur peut exercer son droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux informations le concernant qui figureraient sur tout fichier à l'usage de l'assureur, de ses mandataires, de ses sous-traitants, de ses réassureurs ou co-assureurs, de toute entité du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le souscripteur accepte que les données le concernant leur soient transmises pour les besoins du traitement de son dossier.

Par ailleurs, les données à caractère personnel relatives au souscripteur peuvent également être transmises à toute instance gouvernementale ou de contrôle afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires incombant à l'assureur.

Enfin, dans le cadre de son droit d'accès, le souscripteur peut obtenir, pas par courrier adressé à l'assureur, une copie des données à caractère personnel le concernant.

Le droit d'accès, d'opposition ou de rectification du souscripteur peut être exercé auprès de SURAVENIR – 232 rue Général Paulet – BP 103 – 29802 Brest Cedex 9.

Annexe de présentation des supports d'investissement du contrat LinxeAvenir - décembre 2010

Support à capital garanti	p.31
FONDS EN EUROS	p.31

Unités de Compte Obligataires	p.32
AMUNDI OBLIG EMERGENTS.....	p.32
AMUNDI OBLIG EUROPE C.....	p.32
AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES.....	p.33
AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES EUR – I (EUR)	p.33
AMUNDI OBLIG MONDE-C	p.34
BNP PARIBAS CONVERT. EUROPE P	p.34
CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND.....	p.35
CPR OBLINDEX-I.....	p.35
FORTIS RENDEMENT EMERGENTS A	p.36
M&G OPTIMAL INCOME FUND.....	p.37
ODDO CONVERTIBLE A.....	p.37
PAM (L) BOND HIGHER YIELD B	p.38
RP SELECTION CONVERTIBLES.....	p.38
SAINT-HONORÉ CONVERTIBLES.....	p.39
SGAM FD BD EUROPE HIGH YIELD A.....	p.39

Unité de Compte Immobilière	p.40
PHILOSOPHALE	p.40

Unités de Compte Indicielles	p.40
FEDERAL INDICIEL APAL.....	p.40
FEDERAL INDICIEL JAPON	p.41
FEDERAL INDICIEL US.....	p.41

Unités de Compte en Actions Françaises	p.42
ALLIANZ ACTIONS AEQUITAS.....	p.42
AXA FRANCE OPPORTUNITÉS	p.42
AXA FRANCE SMALL CAP C.....	p.43
CENTIFOLIA CAP.....	p.43
CPR 1-3 EURO P	p.44
CPR CROISSANCE REACTIVE.....	p.44
DORVAL MANAGEURS.....	p.45
ELAN FRANCE INDICE BEAR	p.45
FIDELITY FUNDS - FRANCE A EUR	p.46
FINANCE REACTION	p.46
K INVEST FRANCE.....	p.47
KBL RICHELIEU SPÉCIAL	p.47
LA SICAV DES ANALYSTES.....	p.48
MONETA MULTI CAPS.....	p.48
PATRIMOINE	p.49
PERFORMANCE AVENIR	p.49
SYCOMORE FRANCE CAP R.....	p.50
TOCQUEVILLE DIVIDENDE C	p.50
TOCQUEVILLE DIVIDENDE PART D	p.51
TRICOLORE RENDEMENT	p.51
ULYSSE C.....	p.52
VALFRANCE	p.52

Unités de Compte en Actions Européennes.....	p.53
123 CONVICTIONS	p.53
AGRESSOR.....	p.54
AGRESSOR PEA.....	p.54
AXA EUROPE DU SUD CAP	p.55
BGF EMERGING EUROPE FUND.....	p.55
CAP GRANDE EUROPE.....	p.56
CARMIGNAC EURO-ENTREPRENEURS.....	p.56
CCR CROISSANCE EUROPE.....	p.57
CCR MID CAP EURO.....	p.57
CCR VALEUR.....	p.58
CENTIFOLIA EUROPE.....	p.58
CPR EUROPE NOUVELLE	p.59
CS EF (LUX) SMALL & MID CAP GERMANY.....	p.59
ECHIQUIER AGENOR.....	p.60
ÉCHIQUIER JUNIOR.....	p.60
ÉCHIQUIER MAJOR	p.61
ÉCHIQUIER QUATUOR	p.61
ELAN MULTI SELECTION SPECIAL.....	p.62
EUROPE RENDEMENT	p.62
EUROPE VALUE.....	p.63
FF - EUROPEAN GROWTH FUND A EUR	p.63
FF - EUROPEAN AGGRESSIVE A EUR.....	p.64
FF - GERMANY FUND	p.64
FF - IBERIA FUND A (D)	p.65
FIDELITY EUROPEAN FUND (C)	p.65
FIDELITY FUNDS - EUROPEAN SMALLER COS A EUR.....	p.66
FIDELITY FUNDS - ITALY FUND A (D).....	p.66
FIDELITY FUNDS - NORDIC FUND	p.67
FRANKLIN MUTUAL EUROPEAN FUND	p.67
INVESCO ACTIONS EURO E.....	p.68
ITHAQUE.....	p.68
JPM EUROPE EQUITY A (DIST) EUR.....	p.69
KBL RICHELIEU ÉVOLUTION	p.69
LYXOR EQUISYS FUND EUROLAND R1	p.70
MANDARINE VALEUR.....	p.70
MÉTROPOLE FRONTIÈRE EUROPE.....	p.71
METROPOLE SELECTION	p.71
MONETA LONG SHORT	p.72
NATIXIS EUROPE AVENIR	p.72
ODYSSÉE.....	p.73
OFI RCM EUROPE DE L'EST.....	p.73
ORSAY DEVELOPPEMENT.....	p.74
ORSAY INVESTISSEMENTS E.S.G	p.74
PAM EQUITIES EUROPEAN SMALL & MID CAPS.....	p.75
PERFORMANCE ENVIRONNEMENT.....	p.75
PERFORMANCE VITAE.....	p.76
PICTET SMALL CAP EUROPE P CAP.....	p.76
RAYMOND JAMES EUROPE PLUS PART A	p.77
REYL LGF EUROPEAN EQUITIES B.....	p.77
ROUVIER EUROPE.....	p.78
RP SELECTION CARTE BLANCHE	p.78
RP SELECTION MID CAP.....	p.79
SAINT-HONORE EUROPE MIDCAPS.....	p.79
SELECTION ACTION RENDEMENT.....	p.80
SYCOMORE TWENTY.....	p.80
TOCQUEVILLE VALUE EUROPE	p.81
ULYSSE.....	p.81

Unités de Compte en Actions Internationales	p.82
ATLAS MAROC	p.82
AXA WF FRAMLINGTON EMERGING MARKETS TALENTS	p.82
BGF LATIN AMERICA EUR A2	p.83
BGF WORLD GOLD FUND A2 EUR	p.83
BNPP OBAM EQU. 3 DEC	p.84
CARMIGNAC EMERGENTS	p.84
CARMIGNAC INVESTISSEMENT	p.85
CPR RENAISSANCE MONDE	p.85
DWS INVEST TOP 50 ASIA LC	p.86
DWS RUSSIA	p.86
ÉCHIQUIER JAPON	p.87
ECOFI ACTIONS DECOTEES	p.87
ECOFI ACTIONS RENDEMENT	p.88
ELAN MULTI SÉLECTION ASIE	p.88
ELAN SELECTION USA FCP	p.89
FF - AMERICAN GROWTH FUND	p.89
FF - EUROPEAN AGGRESSIVE	p.90
FF - INDIA FOCUS FUND	p.90
FF - LATIN AMERICA FUND	p.91
FF - PACIFIC FUND	p.91
FF - SOUTH EAST ASIA A USD	p.92
FF - SOUTH EAST ASIA FUND	p.92
FIDELITY EUROPE	p.93
FIDELITY FUNDS - AUSTRALIA FUND	p.93
FIDELITY FUNDS - CHINA FOCUS A	p.94
FIDELITY FUNDS - KOREA FUND	p.94
FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A (D)	p.95
GEO ENERGIES C	p.95
HSBC GIF BRAZIL EQUITY AD EUR	p.96
HSBC GIF CHINESE EQUITY A	p.96
HSBC GIF INDIAN EQUITY A	p.97
INVESCO TAIGA	p.97
M&G GLOBAL BASICS EURO A	p.98
MAGELLAN	p.98
NORDEA 1 NORTH AMERICAN VALUE FD	p.99
NORDEN	p.99
OFI CIBLE JAPON	p.100
OFI MING	p.100
OPA MONDE	p.101
PARVEST EQUITY CHINA CLASSIC EURO (C)	p.101
PARVEST US SMALL CAP (EUR) C	p.102
PERFORMANCE ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	p.102
PICTET EASTERN EUROPE P CAP	p.103
PICTET JAPANESE EQ SEL P CAP	p.103
PRIGEST PACIFIQUE	p.104
PRIMONIAL STRATEGIE AUDACE	p.104
SAINT-HONORE CHINE	p.105
SAINT-HONORE INDE	p.105
SSGA EMERGING LATIN AMERICA ALPHA EQUITY FUND I	p.106
TALENTS	p.106
TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND	p.107
TEMPLETON EASTERN EUROPE FUND	p.107
US SMALL AND MIDCAP OPPORTUNITIES	p.108
VALEUR INTRINSEQUE	p.108

Unités de Compte en Actions spécialisées ou sectorielles p.109	
AAA ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE	p.109
ALLIANZ FONCIER	p.109
AXA AEDIFICANDI A	p.110
AXA OR ET MATIÈRES PREMIÈRES	p.110

AXA ROSENBERG PACIFIC	p.111
BGF NEW ENERGY	p.111
BGF WORLD MINING A2 USD	p.112
CARMIGNAC PORTFOLIO COMMODITIES EUR.....	p.112
FEDERAL MULTI OR ET MATIÈRES PREMIÈRES	p.113
FF - TECHNOLOGY FUND	p.113
FF - TELECOMMUNICATIONS FUND	p.114
INFRASPHÈRE.....	p.114
KBL RICHELIEU INVEST IMMO.....	p.115
LEONARDO INFRASTRUCTURE FUND EUROPE B (LIFE)	p.115
PARVEST WORLD AGRICULTURE CLASSIC EURO	p.116
PICTET BIOTECH HP EUR CAP.....	p.116
PICTET WATER P CAP	p.117
PICTET BIOTECH-P USD	p.117
SG ACTIONS ENERGIE C.....	p.118

Unités de Compte Diversifiées p.118

ALIENOR OPTIMAL.....	p.118
AXA WF FRAMLINGTON OPTIMALE INCOME	p.119
BNP PARIBAS CLIQUET EURO.....	p.119
CARMIGNAC EURO-PATRIMOINE.....	p.120
CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE.....	p.120
CARMIGNAC PATRIMOINE	p.121
CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 100.....	p.121
CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 50	p.122
CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 75	p.122
CHAMPLAIN OPPORTUNITES	p.123
CONVICTIONS PREMIUM LFP PART P.....	p.123
CPR CROISSANCE PRUDENTE	p.124
DNCA EVOLUTIF	p.124
ECHIQUIER PATRIMOINE.....	p.125
ELAN MULTI SÉLECTION DYNAMIQUE.....	p.125
ELAN MULTI SÉLECTION EQUILIBRE.....	p.126
ELAN MULTI SÉLECTION PRUDENCE.....	p.126
EUROSE	p.127
FIDELITY FUNDS - EURO BALANCED FUND A (D).....	p.127
IENA PATRIMOINE C	p.128
INVESCO CAPITAL SHIELD 90 (EUR) E	p.128
KEREN SELECTION.....	p.129
LCF PATRIMOINE FLEXIBLE A	p.129
NEUFLIZE OPTIMUM	p.130
PRIMONIAL STRATEGIE HARMONIE	p.130
PRIMONIAL STRATEGIE VIVACITE	p.131
R VALOR (F).....	p.131
ROUVIER VALEURS	p.132
RP SELECTION FRANCE.....	p.132
SYCOMORE L/S CONSERVATIVE	p.133
THIRIET PATRIMOINE	p.133

OPCVM de fonds alternatifs p.134

ELAN GESTION ALTERNATIVE	p.134
--------------------------------	-------

Lexique

FCP : Fonds commun de placement

SCI : Société Civile Immobilière

SCPI : Société Civile de Placement Immobilier

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières FCP et Sicav

SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable

OPCVM nourricier : un OPCVM nourricier est un OPCVM dont les statuts prévoient qu'il peut investir la totalité de son actif en parts ou actions d'un autre OPCVM, dit « OPCVM maître » avec toutefois la possibilité de détenir des liquidités à titre accessoire.

Cette technique permet à l'OPCVM maître de concentrer la gestion des actifs des OPCVM nourriciers et de la rendre moins coûteuse, de diversifier davantage l'investissement et d'adapter la commercialisation à chacun des OPCVM nourriciers.

OPCVM à compartiment : un OPCVM à compartiment est un fonds divisé en plusieurs compartiments de même nature juridique. La gestion est séparée et correspond à des orientations de placements différents. L'investisseur peut passer d'un compartiment à l'autre sans supporter de frais de transactions.

Présentation des supports d'investissement du contrat LinxeAvenir - décembre 2010

Annexe

SUPPORT À CAPITAL GARANTI

FONDS EN EUROS

Fonds à capital garanti

SURAVENIR
www.suravenir.fr

Objectif de gestion : valorisation régulière du capital investi sans risque de capital.

Stratégie d'investissement : afin de garantir la sécurité des investissements réalisés dans ce portefeuille, les actifs sont constitués principalement d'obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que d'instruments monétaires complétés par une diversification notamment sous forme d'actions, d'obligations convertibles en actions et d'immobilier.

Instruments dérivés : recours aux instruments financiers et techniques de gestion (contrats à terme, futures et options) afin de couvrir le portefeuille contre les risques de marché (risques actions, risques de taux et risques de change).

Forme juridique

Délégation de gestion

Le Directoire de Suravenir décide, au cours du 1^{er} trimestre, de l'affectation de la participation aux bénéfices

Federal Finance
Gestion

UNITÉS DE COMPTE OBLIGATAIRES

AMUNDI OBLIG EMERGENTS

Obligations et/ou autres titres de créances internationaux

Crédit Agricole Asset Management
www.ca-assetmanagement.com

Objectif de gestion : l'objectif de la SICAV consiste à sélectionner parmi les obligations dont les émetteurs se situent dans les pays émergents, les titres émis en devises fortes (pays du G5) qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen et long terme afin de sur-performer sur 3 ans l'indice JP MORGAN EMBI Global Diversified couvert en euro.

Stratégie d'investissement : la SICAV est composée à plus de 50 % d'obligations dont les émetteurs se situent dans les pays émergents (gouvernements, autorités publiques, entreprises publiques ou privées). Ces obligations sont libellées en devises fortes (pays du G5). Les pays émergents sont définis comme les pays non OCDE appartenant aux zones suivantes : Amérique latine, Afrique, Moyen-Orient, Asie, Europe centrale et orientale. Le solde est composé de titres de créances (monétaires et obligataires) de pays non-émergents.

Instruments dérivés : pour investir sur les différents marchés, la SICAV utilise les instruments financiers suivants : titres vifs de taux, dérivés, dérivés intégrés et acquisitions et cessions temporaires de titres. La sensibilité est gérée activement dans une fourchette [0,+10].

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0000172165	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 10 % maximum Risque de change : aucun risque de change n'est pris par l'OPCVM Risque de taux : il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. Risque divers : risque de perte en capital lié aux risques de crédit, de contrepartie, lié à la surexposition	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,20 % TTC	JP MORGAN EMBI Global Diversified couvert en euro

AMUNDI OBLIG EUROPE C

Obligations et/ou titres de créances libellés en euro

Crédit Agricole Asset Management
www.ca-assetmanagement.com

Objectif de gestion : la SICAV a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan Government Bond Index Europe sur un horizon recommandé de placement de minimum 3 ans, en se diversifiant activement sur les marchés de taux et de devises européens, développés et émergents.

Stratégie d'investissement : dans un univers d'investissement pan-européen, la SICAV offre une gestion active sur les marchés de taux et de change. Afin de surperformer l'indice de référence, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés développés de taux et de devises européens. Elle a en outre recours à une diversification significative sur les marchés émergents européens.

Instruments dérivés : non

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0000283285	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Exposition aux différents risques : la somme de l'exposition à des risques résultant des engagements et des positions en titres vifs (dérivés, dérivés intégrés, acquisition et cessation temporaire de titres) pourra excéder 100 % de l'actif dans la limite de 200 %.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,20 % TTC.	JP Morgan Government Bond Index Europe

**AMUNDI OBLIG
INTERNATIONALES**Obligations et/ou autres titres de créances
internationauxCrédit Agricole Asset Management
www.ca-assetmanagement.com

Objectif de gestion : la SICAV a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan Government Bond Index Broad sur un horizon recommandé de placement minimum de 3 ans.

Stratégie d'investissement : dans un univers d'investissement international, la SICAV offre une gestion active sur les marchés de taux et de change. Afin de surperformer l'indice de référence, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises. Elle a en outre recours à une diversification limitée sur les marchés émergents.

Instruments dérivés : les dérivés suivants pourront être utilisés :

Nature des marchés d'intervention : réglementés, organisés, de gré à gré.

Risques d'intervention : taux et change.

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture, exposition, arbitrage, trading.

Nature des instruments utilisés : futures sur devises et sur taux d'intérêts, options sur devises et sur taux d'intérêts, swaps de taux et de devises, change à terme.

Stratégies d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : couverture ou exposition du risque de taux, couverture ou exposition du risque de change, reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques mentionnés ci-dessus, trading sur futures.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0010156604	Non	Non	Jusqu'à 10 % de son actif

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque de change Risque de taux : fourchette de sensibilité comprise entre 0 et + 8.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1 % Commission de surperformance : 20 % de la performance au-delà de l'indice de référence majoré de 2,80 %	JP Morgan Government Bond Index Broad

**AMUNDI OBLIG
INTERNATIONALES EUR - I (EUR)**Obligations et/ou autres titres de créances
internationauxAmundi
www.amundi.com

Objectif de gestion : réaliser une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan Government Bond Index Broad sur un horizon recommandé de placement de minimum 3 ans.

Stratégie d'investissement : mise en place de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises. Recours à une diversification limitée sur les marchés émergents. Recherche de surperformance par : sensibilité globale du ptf + allocation de sensibilité entre les différents marchés obligataires + allocation de sensibilité entre les différents segments des courbes de taux + allocation sur le crédit émergent + sélection de titres + allocation devises + trading.

Instruments dérivés : intervention sur les marchés à terme et conditionnels réglementés ou de gré à gré. Utilisation de futures sur devises et sur taux d'intérêts + options sur devises et sur taux d'intérêts + swaps de taux et de devises + change à terme.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation et/ou Distribution	FR0010032573	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque de taux : sensibilité entre 0 et +8	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 0,80 %	JP Morgan Government Bond Index Broad

AMUNDI OBLIG MONDE-C	Obligations et/ou autres titres de créances internationaux	Crédit Agricole Asset Management www.ca-assetmanagement.com
-----------------------------	--	--

Objectif de gestion : l'objectif est de surperformer l'indice représentatif des marchés obligataires OCDE (couvert contre le risque de change) sur deux ans grâce à une allocation dynamique de la Tracking-error estimée (max. 2,5 % l'an) sur les marchés OCDE de taux. L'équipe de gestion diversifie son allocation entre des positions stratégiques « Top-down » (directionnelles et relatives), des paris tactiques « Bottom-up », et de trading court terme.

Stratégie d'investissement : dans un univers d'investissement international, la SICAV offre une gestion active sur les marchés de taux. Afin de surperformer l'indice de référence, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques (à plus d'un an) et tactiques (à moins d'un an) ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés obligataires internationaux. Les opérations d'arbitrage consistent à acheter et à vendre simultanément des titres AMUNDI OBLIG MONDE.

Instruments dérivés : l'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation et/ou Distribution	FR0000299554	Non	Non	Jusqu'à 10 %

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
<p>Risque action : oui</p> <p>Risque de change : néant, toutes les positions obligataires sont couvertes en euro</p> <p>Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité comprise entre 0 et +8. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.</p> <p>Risque divers : Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.</p>	<p>Souscription / Rachat : 0 %</p> <p>Frais de gestion directs : 1,1 %</p>	100% JPM EMU GBI 5 - 7Y (E)

BNP PARIBAS CONVERT. EUROPE P	Obligations convertibles	BNP Paribas Asset Management www.bnpparibas-am.com
--------------------------------------	--------------------------	---

Objectif de gestion : l'objectif de gestion du fonds est d'obtenir sur un horizon d'investissement de 3 ans une performance proche de celle de l'indice de référence, le «UBS Europe Focus Convertible».

Stratégie d'investissement : pour atteindre l'objectif de gestion, les gérants ont identifié 3 sources de valeur ajoutée indépendantes les unes des autres : la sélection des titres, la gestion du delta et celle de la durée obligataire. Seules les plus grandes capitalisations et les plus liquides sont retenues, la sélection se fait ensuite à partir d'une approche systématique et disciplinée, alliant recherche fondamentale et gestion quantitative.

Instruments dérivés : dans la limite de 100 % de l'actif net de l'OPCVM.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010028761	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
<p>Risque actions : maximum 10 %</p> <p>Risque de change : maximum 50 % de l'actif net</p> <p>Risque de taux : fourchette de sensibilité de 1 à 8</p>	<p>Souscription / Rachat : 0 %</p> <p>Frais de gestion directs : 1,20 %</p>	UBS Europe Focus Convertible

CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND	Obligations et/ou autres titres de créances internationaux	Carmignac Gestion www.carmignac.fr
--	--	---------------------------------------

Objectif de gestion : fonds investi principalement en obligations et devises internationales. Recherche d'une performance absolue à travers une gestion active et «non benchmarkée».

Stratégie d'investissement : la philosophie de gestion repose sur une analyse macroéconomique et une étude quantitative des facteurs de risque pour optimiser une allocation stratégique d'actifs.

Instruments dérivés : 0 à 100 % de l'actif du fonds.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0336083497	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque de change : 0-100 % Risque de taux : 0 à 100 %	Souscription : 0 % / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1 % Frais de gestion indirects : 10 % de la surperformance du fonds par rapport à son indicateur de performance (JP Global Government Bond) en cas de performance positive	JP Morgan Global Government Bond

CPR OBLINDEX-I	Obligations et/ou autres titres de créances internationaux	CPR AM www.cpr-am.fr
-----------------------	--	-------------------------

Objectif de gestion : l'objectif est d'obtenir, grâce à un portefeuille d'obligations internationales indexées sur l'inflation, une performance supérieure à l'Eonia capitalisé sur une base annuelle.

Stratégie d'investissement : CPR Oblindex-i est un FCP de gestion obligataire internationale qui vise à atteindre une performance supérieure à l'Eonia capitalisé en base annuelle.

Instruments dérivés : le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers (zone dollar, zone yen, zone euro) dans un but de couverture ou d'exposition du portefeuille, dans la limite d'une fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010107599	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : non Risque de change : non couvert Risque de taux : oui	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 0,70 % TTC	Eonia capitalisé

**FORTIS RENDEMENTS
EMERGENTS A**

Obligations et/ou autres titres de créances
internationaux

BNP Paribas Asset Management
www.bnpparibas-am.com

Objectif de gestion : l'objectif de gestion est de dépasser l'indice JPM EMBI Global diversifié (Hedge in Euro) en prenant un risque moyen.

Stratégie d'investissement : ce fonds, investi à long terme, suit une approche «top-down» et un style de gestion active. Les investissements sont en Obligations d'Etat (70 % minimum) ainsi qu'en Obligations d'entreprise (30 % maximum) émises dans les pays émergents à travers le monde, et libellées en devises locales ou en devises fortes. La décision prise en matière d'allocation d'actifs se fonde principalement sur les résultats du modèle propriétaire d'évaluation des obligations réalisé par l'équipe des obligations émergentes. Ce modèle indique les variations potentielles du spread pour chaque pays de l'univers d'investissement. Au sein de chacun de ces pays, les obligations présentant le profil risque/rendement le plus intéressant sont sélectionnées. Le portefeuille est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux de +2 à +8. Les contrats à terme et produits dérivés et dérivés de crédit peuvent également être utilisés dans le cadre de l'exposition ou la couverture aux risques taux, au risque de change et risque crédit.

Instruments dérivés : les contrats à terme et produits dérivés et dérivés de crédit peuvent également être utilisés dans le cadre de l'exposition ou la couverture aux risques taux, au risque de change et risque crédit

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007008933	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
<p>Risque de change : jusqu'à 50 % de l'actif du FCP</p> <p>Risque de taux : l'exposition globale du portefeuille sur les marchés de taux des pays émergents ne sera pas supérieure à 115 % de l'actif net du FCP.</p> <p>Risque divers : les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le FCP sont les suivants :</p> <p>Risque relatif aux marchés émergents :</p> <p>les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. L'exposition globale du portefeuille sur les marchés de taux des pays émergents ne sera pas supérieure à 115 % de l'actif net du FCP.</p> <p>Risque de crédit :</p> <p>c'est le risque pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titres de créance auquel est exposé le FCP et ainsi être susceptible de faire baisser la valeur des investissements du FCP. Certaines stratégies utilisées peuvent s'appuyer sur des titres de créance d'émetteurs présentant un risque de crédit élevé (titres à haut rendement).</p> <p>Risque de taux d'intérêt :</p> <p>l'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence la diminution de la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance du FCP et, de ce fait, de sa valeur liquidative.</p> <p>Risque de change :</p> <p>le FCP investit dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que la devise de référence du FCP. Les fluctuations des taux de change des devises étrangères par rapport à la devise de référence du FCP entraînent une baisse de la valeur des parts détenues par le FCP. La possibilité de risque de change peut s'élever pour le résident français jusqu'à 50 % de l'actif du FCP.</p> <p>Les risques accessoires auxquels s'expose l'investisseur sont le risque relatif aux opérations portant sur des opérations de gré à gré et le risque d'événement exceptionnel. Le détail de l'ensemble des risques encourus par le FCP figure dans la note détaillée.</p>	<p>Souscription / Rachat : 0 %</p> <p>Frais de gestion directs max. : 1 % TTC de l'actif net</p>	<p>JPM EMBI Global Diversifié (Hedge in Euro).</p>

M&G OPTIMAL INCOME FUND

Actions de pays de l'Union européenne

M&G Investments
www.mandg.fr

Objectif de gestion : le fonds a pour objectif d'obtenir un rendement total par le biais d'une exposition sur les flux de revenus optimaux des marchés d'investissement.

Stratégie d'investissement : le fonds a pour objectif d'obtenir un rendement total par le biais d'une répartition stratégique des actifs et d'une sélection spécifique des actions. Le fonds investit au moins 50 % de ses avoirs dans les instruments de créance, mais il peut aussi investir dans d'autres actifs, notamment des organismes de placement collectif, des instruments du marché monétaire, des liquidités, des quasi - liquidités, des dépôts, des actions et des instruments dérivés. Les instruments dérivés peuvent être employés à la fois aux fins d'investissement et de gestion efficace du portefeuille.

Instruments dérivés : utilisation de dérivés sous formes futurs sur emprunts d'états et CDS.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
OEIC de droit anglais de Capitalisation	GB00B1VMCY93	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : maximum 20 % en actions Risque de change : non. Le fonds est couvert de risque de change Risque de taux : oui mais possibilité d'utiliser des futurs pour faire évoluer la duration. Possibilité également d'utiliser des obligations indexées sur l'inflation	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,25 % Frais de gestion indirects : pas de commissions de surperformance	morningstar mixtes eur prudents

ODDO CONVERTIBLE A

Diversifié

Oddo Asset Management
www.oddoam.fr

Objectif de gestion : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à l'indice ECI zone euro.

Stratégie d'investissement : le FCP est géré de manière active, suivant une approche fondamentale, comportant plusieurs phases d'analyse : (1) l'étude de l'environnement économique, (2) l'analyse financière de la société émettrice de l'emprunt obligataire et (3) l'analyse des caractéristiques techniques du contrat d'émission. Pour obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le gestionnaire sélectionnera les obligations convertibles les plus performantes du marché. Tout émetteur entré en portefeuille fait l'objet d'une sélection permettant une analyse très fine de la gestion des actifs. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre 0 et 5.

Instruments dérivés : dans la limite d'une fois l'actif, le FCP pourra investir sur les instruments financiers à terme français ou négociés sur les marchés réglementés d'un ou plusieurs pays étrangers, organisés ou de gré à gré. Le gestionnaire interviendra sur les risques de taux et de change, ainsi que sur le risque action. Le gestionnaire pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des actifs :

- en couverture, par la vente de contrats Bund pour couvrir le risque de taux et par la vente de contrats CAC 40 ou Eurostoxx pour couvrir le risque delta action ;

- en exposition, par l'achat de contrats Bund pour profiter de l'évolution des taux d'intérêts et par l'achat de contrats CAC 40 ou Eurostoxx pour profiter de l'évolution des marchés actions. Il n'aura pas recours à l'arbitrage.

En particulier le gestionnaire négociera :

- des contrats de futures : utilisés pour la couverture et l'exposition au risque action ou de taux du portefeuille (ils n'induisent aucun risque de change et l'engagement issu des futures ne dépasse pas 100 % de l'actif net) ;

- du change à terme : utilisé pour couvrir le risque de change lié à la détention d'actifs libellés en devises étrangères (dans la limite de 30 % maximum de l'actif net).

L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation et/ou Distribution	FR0010297564	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Si les actions sous-jacentes des obligations convertibles et assimilées, auxquelles le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP pourra être amenée à baisser L'exposition au risque de change sera inférieure à 40 % de l'actif net. Risque de taux lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du FCP	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,20 % TTC	L'ECI zone euro (Exane Convertible Index zone euro) est l'indice convertible calculé par la société EXANE et représentatif de l'ensemble des secteurs d'activité et des pays de la zone euro. La devise utilisée est l'euro (€), l'indice utilise les cours de fermeture avec réinvestissement des dividendes. Il est disponible sur Micropal, Bloomberg et sur le site Internet d'Exane (www.exane.com).

PAM (L) BOND HIGHER YIELD B	Obligations et/ou autres titres de créances internationaux	Petercam Asset Management www.petercam.fr
------------------------------------	--	--

Objectif de gestion : le but à long terme est d'atteindre une performance supérieure à celle d'une SICAV obligataire en euro et ce, tout en contrôlant le risque.

Stratégie d'investissement : la SICAV répartit son portefeuille dans plusieurs types d'obligations à haut rendement : des obligations en euro ou en dollar émanant de pays émergents, des obligations de qualité émises en devises émergentes, des obligations corporate (non-gouvernementales) ayant un rating inférieur (speculative grade), des obligations subordonnées d'institutions financières (tier one) ainsi que des constructions financières particulières. Tous ces instruments sont scrupuleusement sélectionnés suite à une analyse approfondie de la situation macro-économique, de la courbe des taux et de la solvabilité des sociétés.

Instruments dérivés : couverture systématique du risque de change entre l'euro et le dollar américain afin de ne pas ajouter de la volatilité au portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation et/ou Distribution	LU0138645519	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque de change : couverture entre EUR et USD Risque de taux : gouvernemental et corporate investment et non-investment grade	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 0,90 % TTC	Aucun

RP SELECTION CONVERTIBLES	Diversifié	SPGP www.spgp.fr
----------------------------------	------------	---------------------

Objectif de gestion : le fonds RP Sélection Convertibles est un fonds à gestion dynamique recherchant la plus-value en capital par des investissements en obligations convertibles internationales (70 % minimum).

Stratégie d'investissement : les investissements du fonds RP Sélection Convertibles sont constitués principalement d'obligations convertibles et autres instruments assimilables, obligations indexées, échangeables, OCEANES, titres participatifs, etc... (70 % minimum). Le fonds pourra investir à titre accessoire en actions internationales de toutes tailles (10 % maximum). Le solde pouvant être investi en titres monétaires ou en obligations d'entreprise ou d'Etat.

Instruments dérivés : les dérivés sont utilisés dans un but de couverture du risque action ou de dynamisation du portefeuille sans rechercher de surexposition du fonds (notamment par l'utilisation d'achats ou de ventes de contrat de future sur indice action). Le gérant a recours aux titres intégrant des dérivés dans une limite de 10 % de l'actif du fonds.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007057641	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 10 % max Risque de change : oui Risque de taux : 100 % Risque divers : Risque de crédit et de contrepartie	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,196 % TTC + + 20 % TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de 10 %	Indice ECI Europe

SAINT-HONORÉ CONVERTIBLES	Diversifié	Edmond de Rothschild Asset Management www.edrim.fr
----------------------------------	------------	---

Objectif de gestion : valoriser les actifs du fonds à moyen terme (3 à 5 ans) en recherchant l'optimisation du couple performance/risque sur le marché des obligations convertibles ou échangeables de la zone euro.

Stratégie d'investissement : gestion active d'obligations convertibles et obligations échangeables en titres de la zone euro (fonds investi à 60 % minimum sur ces supports). Gestion par arbitrage des obligations convertibles ou échangeables ayant évolué vers un comportement actions, en faveur d'obligations moins sensibles.

Instruments dérivés : intervention possible dans la limite d'une fois l'actif net, sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré, en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques de change, de marché ou de taux.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010204552	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque actions généralement compris entre 25 % et 45 % de l'actif net, maximum 60 %. Risque de change : 20 % maximum Risque de taux : fourchette de sensibilité comprise entre +1 et +8	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,20 % TTC.	Aucun indicateur de référence, mais à titre d'information : EXANE ECI euro

SGAM FD BD EUROPE HIGH YIELD A	Obligations et/ou titres de créances libellés en euro	Amundi www.amundi.com
---------------------------------------	---	--------------------------

Objectif de gestion : la SICAV a pour objectif de surperformer l'indice ML European High Yield Hedged Euro. Le fonds est investi dans des obligations à haut rendement émises par des entreprises européennes. Ces obligations ont, en majorité, une note S&P inférieure à BBB.

Stratégie d'investissement : la première préoccupation des gérants est de sélectionner, au sein de l'univers High Yield, les entreprises dont le profil de risque leur permet d'honorer le versement de coupons. Le fonds est géré selon une approche «bottom-up». Elle s'appuie sur un processus proactif dans un marché du haut rendement de plus en plus liquide.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	LU0090728022	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque de taux : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % maximum Frais de gestion directs : 1,30 % maximum	CITIGROUP EGBI -> ML GLOB H.Y. Europ. Iss.- HED. EUR

UNITÉ DE COMPTE IMMOBILIÈRE

PHILOSOPHALE

Fonds immobilier

UFG REM
www.ufg-rem.com

Objectif de gestion : la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier tertiaire français plus spécifiquement.

Stratégie d'investissement : l'actif immobilier de la Société Civile de Portefeuille est composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière, et plus particulièrement de parts de sociétés civiles de placement immobilier. Dans l'attente de leur investissement, les disponibilités seront placées notamment dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières monétaires ou équivalents.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SCI de Capitalisation	QS0002002289	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque divers : La Société Civile de Portefeuille Philosophale est principalement investie dans des SCPI sélectionnées par le gérant et vise à s'exposer le plus largement possible au marché immobilier par l'intermédiaire d'immobilier direct, de parts d'OPCVM immobilier, de titres de foncières cotés, etc. Le risque de la SCP est donc lié à l'évolution du marché collectif.	Souscription / Rachat : 0% Frais de gestion de la SCPI : 1,30 % HT, soit 1,55 %TTC maximum de l'actif net Frais indirects : frais liés aux investissements sous-jacents	Aucun

UNITÉS DE COMPTE INDICIELLES

FEDERAL INDICIEL APAL

Actions internationales

Federal Finance Gestion
www.federal-finance.fr

Objectif de gestion : rechercher une performance supérieure à celle des principales bourses de la zone Asie Pacifique et Amérique Latine, au travers de l'indice de référence composite APAL.

Stratégie d'investissement : actif constitué au minimum de 75 % d'actions, titres et valeurs assimilées, des marchés réglementés ou de gré à gré de la Communauté européenne. Le FCP est investi à hauteur des 25 % restants dans des titres composant l'indicateur de référence.

Avertissement : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, la fluctuation des cours est historiquement accrue sur ces marchés par rapport aux grandes places internationales.

Instruments dérivés : intervention sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés français et étrangers, réglementés ou de gré à gré, dans la limite d'une fois l'actif, afin de couvrir les risques liés aux actions, titres et valeurs assimilées. Le fonds conclura des swaps sur indice ou achètera des contrats à terme en vue de répliquer la performance de l'indice de référence. Recours aux instruments et techniques de gestion accessibles aux OPCVM dont les pensions, les prêts et emprunts de titres, les rémérés.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation et/ou Distribution	FR0000987950	Axa Investment Managers Paris	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 90 % minimum Risque de change : 100 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,50 % TTC.	Indice composite APAL en euros : 85 % MSCI All Country Asia Pacific Free (hors Japon) et 15 % MSCI Emerging Market Free Amérique Latine

FEDERAL INDICIEL JAPON

Actions internationales

Federal Finance Gestion
www.federal-finance.fr**Objectif de gestion :** répliquer la performance de l'indice Nikkei 225, quelle que soit son évolution.**Stratégie d'investissement :** actif constitué au minimum de 75 % d'actions, titres et valeurs assimilées, de certificats d'investissement et de certificats coopératifs d'investissement émis par des sociétés de la Communauté européenne. Le FCP est investi à hauteur des 25 % restants, en valeurs mobilières diversifiées françaises et étrangères, et éventuellement en titres constituant l'indice de référence.**Instruments dérivés :** intervention sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés français et étrangers, réglementés ou de gré à gré, dans la limite d'une fois l'actif, afin de couvrir les risques liés aux actions, titres et valeurs assimilées. Recours aux instruments et techniques de gestion accessibles aux OPCVM dont les pensions, les prêts et emprunts de titres, les rémérés. Le fonds conclura des swaps sur indice ou achètera des contrats à terme en vue de répliquer la performance de l'indice de référence.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation et/ ou Distribution	FR0000987968	Axa Investment Managers Paris	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 90 % minimum Risque de change du Yen contre Euro : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,50 % TTC	Nikkei 225 en euros

FEDERAL INDICIEL US

Actions internationales

Federal Finance Gestion
www.federal-finance.fr**Objectif de gestion :** répliquer la performance de l'indice Standard & Poor's 500, quelle que soit son évolution.**Stratégie d'investissement :** actif constitué au minimum de 75 % d'actions, titres et valeurs assimilées, de certificats d'investissement et de certificats coopératifs d'investissement émis par des sociétés de la Communauté européenne. Le FCP est investi à hauteur des 25 % restants, en valeurs mobilières diversifiées françaises et étrangères, et éventuellement en titres constituant l'indice de référence.**Instruments dérivés :** intervention sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés français et étrangers, réglementés ou de gré à gré, dans la limite d'une fois l'actif, afin de couvrir les risques liés aux actions, titres et valeurs assimilées. Recours aux instruments et techniques de gestion accessibles aux OPCVM dont les pensions, les prêts et emprunts de titres, les rémérés. Le fonds conclura des swaps sur indice ou achètera des contrats à terme en vue de répliquer la performance de l'indice de référence.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation et/ ou Distribution	FR0000988057	Axa Investment Managers Paris	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 90 % minimum Risque de change du Dollar américain contre Euro : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,50 % TTC	Standard & Poor's 500 en euros

UNITÉS DE COMPTE EN ACTIONS FRANÇAISES

ALLIANZ ACTIONS AEQUITAS

Actions des pays de la zone euro

Allianz Global Investors France SA
www.allianzgi.fr

Objectif de gestion : en s'appuyant sur un processus rigoureux de sélection des valeurs, Allianz Actions Aequitas a un objectif d'offrir une performance supérieure à l'indice de référence SBF 250, sur la durée de placement recommandée.

Stratégie d'investissement : Allianz Actions Aequitas est un fonds thématique qui rejoint la gamme actions des produits d'Allianz Global Investors France. Il s'agit d'un FCP investi dans des valeurs de la zone euro qui sont centrées sur des thématiques spécifiques, non exclusives les unes des autres : capitalisme familial (que les familles exercent ou non des fonctions managériales) et actionnariat salarié et ce, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise.

Instruments dérivés : il s'agit d'instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers et / ou de gré à gré. Le gérant pourra intervenir sur le risque action en utilisant l'effet de levier procuré par les instruments dérivés pour dynamiser les performances en reconstituant une exposition synthétique. Le gérant pourra également couvrir le risque de change par l'utilisation d'outils de change à terme.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation et/ ou Distribution	FR0000975880	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 90 % minimum Risque de change : 10 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,79 %TTC	SBF 250

AXA FRANCE OPPORTUNITÉS

Actions françaises

Axa Investment Managers Paris
www.axa-im.fr

Objectif de gestion : AXA France Opportunités a pour objectif d'investir dans des valeurs françaises sous-évaluées, en retournement ou en restructuration, présentant un fort potentiel de croissance.

Stratégie d'investissement : la philosophie mise en oeuvre combine les approches « bottom-up » (sélection de titres) et dans une moindre mesure « top-down » (allocation thématique et sectorielle). Le style d'investissement est neutre, facilitant ainsi l'adaptation du portefeuille aux évolutions de marché.

Instruments dérivés : utilisation d'instruments à terme dans la limite de 2 fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000447864	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 %	Souscription/Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,70 % Frais de gestion indirects : 0,04 % (frais administratifs et publication)	Aucun

AXA FRANCE SMALL CAP C	Actions françaises	Axa Investment Managers Paris www.axa-im.fr
-------------------------------	--------------------	--

Objectif de gestion : objectif de surperformer l'indice CAC Mid & Small 190 sur un horizon de 8 ans, en investissant dans les petites capitalisations françaises, tout en maîtrisant le niveau de risque.

Stratégie d'investissement : la philosophie mise en oeuvre combine les approches « bottom-up » (sélection de titres) et dans une moindre mesure « top-down » (allocation thématique et sectorielle). Le style d'investissement est neutre, facilitant ainsi l'adaptation du portefeuille aux évolutions de marché.

Instruments dérivés : utilisation d'instruments à terme dans la limite de 2 fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0000170391	Axa Investment Managers Paris	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,70 % TTC Frais administratifs et publication : 0,04 %	CAC Mid & Small 190

CENTIFOLIA CAP	Actions françaises	DNCA Finance www.dncafinance.com
-----------------------	--------------------	-------------------------------------

Objectif de gestion : l'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure à l'indice CAC 40 sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans).

Stratégie d'investissement : la stratégie d'investissement repose sur une gestion discrétionnaire, au travers d'une politique de sélection de titres qui ne vise pas à dupliquer son indicateur de référence. Les principaux critères d'investissement sont l'évaluation relative au marché, la structure financière de la société, le taux de rendement actuel et prévisionnel, les qualités du management et le positionnement de l'entreprise sur son marché. Le FCP est constitué d'un portefeuille d'actions et titres assimilés essentiellement concentrés sur la France avec une diversification sur les pays de la zone euro, avec au minimum 50 % en actions françaises et au maximum 25 % en actions de la zone euro.

Instruments dérivés : le fonds pourra investir jusqu'à 10 % de son actif dans des instruments financiers hors zone euro. Le FCP peut investir dans un but de couverture du portefeuille contre un risque de baisse des marchés actions ou contre un risque spécifique à un titre dans des warrants, des EMTN ou des certificats cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007076930	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % à 100 % Risque de change : 10 % maximum Risque lié aux petites capitalisations	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : max. 2,39 % TTC	Aucun. Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice CAC 40.

CPR 1-3 EURO P

Obligations et/ou titres de créances libellés en euro

CPR AM
www.cpr-am.fr

Objectif de gestion : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de Merrill Lynch EMU Direct Government Bond Index 1-3 ans libellé en euro, sur une durée de placement minimum de 18 mois.

Stratégie d'investissement : le FCP est exclusivement investi en obligations d'Etats (obligations taux nominaux et obligations indexées sur l'inflation) et produits de taux des marchés de la zone euro, émis par les Etats de la zone euro, de toute maturité.

Instruments dérivés : le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, système multi-latéraux ou de gré à gré français et européens dans un but de couverture, d'exposition du portefeuille ou d'arbitrage.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010381681	Non	Non	10% maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque de taux : en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité comprise entre (+ 0,5 et + 3,5)	Souscription / Rachat : 0% Frais de gestion directs : 0.40% TTC annuel max. +20% oerf.> indice Frais de gestion indirects : NA	Merrill Lynch EMU 1-3 ans en euro

CPR CROISSANCE REACTIVE

Diversifié

CPR AM
www.cpr-am.fr

Objectif de gestion : l'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme – 4 ans minimum – une performance supérieure à l'indice de référence (50 % JPM World hedged et 50 % MSCI World en euro).

Stratégie d'investissement : CPR Croissance Réactive est un fonds de fonds diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : obligations, actions, stratégies alternatives et placements monétaires. Sa gestion est active. Le profil de risque du portefeuille est flexible et varie de façon significative autour de l'allocation cible 50 % actions/50 % taux en fonction des anticipations du gérant. Le fonds pourra ainsi adopter tour à tour un profil à dominante obligataire ou actions.

Instruments dérivés : afin de compléter, d'accentuer les expositions prises via les OPCVM, d'effectuer une couverture totale ou partielle d'un risque, ou de recomposer une exposition synthétique, le fonds pourra avoir recours aux instruments dérivés (cf opérations autorisées décrites ci-dessous). L'engagement de l'OPCVM sur les marchés à terme est limité, au maximum, à la valeur de l'actif du fonds. Le recours aux instruments dérivés sera effectué dans une durée limitée d'engagement d'une fois l'actif et ne permettra pas de sortir de la fourchette de sensibilité de [0 ;+5] pour l'ensemble du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010097683	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : Exposition Cible 50% Risque de change : oui Risque de taux : oui	Souscription / Rachat : 0% Frais de gestion directs max. : 1,35 % TTC annuel	L'indice composite 50 % JPM World hedged et 50 % MSCI World en euro.

DORVAL MANAGEURS	Actions françaises	Dorval Finance www.dorvalfinance.fr
-------------------------	--------------------	--

Objectif de gestion : DORVAL MANAGEURS est un fonds Actions Multi capitalisations éligible au PEA. Les gérants sélectionnent des dirigeants de sociétés susceptibles d'offrir aux actionnaires un supplément de croissance dans la durée. L'équipe de gestion s'appuie sur une connaissance approfondie de l'équipe dirigeante et de son profil managérial pour sélectionner les sociétés, tout en privilégiant les valeurs offrant les meilleures perspectives de croissance dans un cadre de risque déterminé. Le portefeuille est constitué d'une quarantaine d'entreprises sélectionnées dans un souci de diversification sectorielle et sans corrélation particulière à un quelconque indice de référence.

Stratégie d'investissement : FCP investi au minimum à 75 % en titres éligibles au PEA, dont 60 % minimum en actions françaises, le solde étant diversifié sur des supports monétaires, obligataires ou actions de la zone euro.

Instruments dérivés : en fonction des anticipations des gérants sur l'évolution des marchés actions, dans le but de dynamiser ou de protéger de la performance, le FCP pourra avoir recours à des contrats de futurs ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés. Le fonds n'a pas vocation à se surexposer.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010158048	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de change : 10 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC Frais de gestion indirects : commission de surperformance (15 % de la surperformance au-delà de 7 % après frais fixes de gestion prélevés annuellement) + commissions de mouvement	CAC 40 (hors dividendes) à titre d'indicateur de performance

ELAN FRANCE INDICE BEAR	Actions françaises	Rothschild & Cie Gestion www.rothschildgestion.fr
--------------------------------	--------------------	--

Objectif de gestion : Elan France Indice Bear est un fonds commun de placement indiciel géré par réplification synthétique. Son objectif de gestion est de répliquer à l'inverse les variations de l'indice CAC 40.

Stratégie d'investissement : le portefeuille d'Elan France Indice Bear investit sur des instruments monétaires à court terme pour la totalité de son actif. Parallèlement, il vend des contrats à terme sur indice CAC 40 pour un montant équivalent.

Instruments dérivés : uniquement contrats de futures sur marché réglementé. Sans chercher à faire un effet de levier, ni vendeur net.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000400434	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : max. 105 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 0,75 % TTC	CAC 40 (inversé)

FIDELITY FUNDS - FRANCE A EUR	Actions françaises	FIL Fund Management Ltd www.fidelitypro.fr
--------------------------------------	--------------------	---

Objectif de gestion: le compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Les revenus générés par ce type de compartiment sont en principe limités. Le compartiment investira principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

Stratégie d'investissement: ce compartiment investit principalement en actions françaises.

Instruments dérivés: l'utilisation de dérivés est autorisée pour les fonds Fidelity. Lorsqu'ils sont utilisés ce ne sont qu'à des fins de gestion optimale des portefeuilles et non comme outil d'investissement ayant un caractère spéculatif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0048579410	Non	Compartiment de la SICAV Fidelity Funds	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action élevé : 70 % minimum Risque de taux : le cas échéant	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 % Frais de gestion indirects : 0,45 %	SBF 250

FINANCE REACTION	Actions françaises	Finance SA www.finance-sa.fr
-------------------------	--------------------	---------------------------------

Objectif de gestion: l'objectif de gestion est de surperformer à moyen/long terme l'indice SBF 120. Il répond d'une philosophie d'investissement pur stock picking.

Stratégie d'investissement: le FCP est éligible au PEA. Il est par conséquent investi à hauteur de 75 % au moins de son actif en actions et autres instruments financiers éligibles (actions de la C.E.). Le gérant intervient de manière discrétionnaire sur les grandes, moyennes ou petites sociétés, des marchés français (minimum 60 %), ou de la zone euro hors marchés français (25 % maximum), voire d'autres marchés internationaux hors zone euro (maximum 10 %).

Instruments dérivés: non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007077326	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,39 % TTC	SBF120

K INVEST FRANCE

Actions françaises

Keren Finance
www.kerenfinance.com

Objectif de gestion : le FCP a pour objectif de surperformer l'évolution de son indice de référence, l'indice SBF 120, sur la durée de placement recommandée, via un investissement en actions françaises de toute capitalisation ou titres assimilés éligibles au PEA.

Stratégie d'investissement : la stratégie de gestion prévoit la possibilité d'investir sur tout marché français, y compris les marchés de petites et moyennes capitalisations sans limite de détention. Le degré d'exposition au risque action est de 60 % minimum. Le fonds étant éligible au PEA, il est investi conformément en permanence à 75 % de son actif en actions de sociétés ayant leur siège dans un pays de la Communauté européenne, dont 60 % minimum d'actions de sociétés françaises. Le solde peut être investi en actions hors France ou en obligations françaises et internationales, ou en OPCVM obligataires et monétaires.

Instruments dérivés : les instruments financiers à terme sont utilisés comme outil de gestion des risques du portefeuille dans le cadre de l'objectif de gestion, sans effet de levier et dans la limite d'une fois l'actif net. Leur utilisation est effectuée dans un but de couverture sur les risques action et change en fonction des conditions de marché, quel que soit l'instrument utilisé : futures, options, swaps.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007060850	Non	Non	NA

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de change : 10 % maximum Risque de taux : max 25 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,392 % TTC maximum	SBF120

KBL RICHELIEU SPÉCIAL

Actions françaises

KBL RICHELIEU GESTION
www.kblrichelieu.com

Objectif de gestion : rechercher une performance supérieure à l'indice CAC 40 sur une durée supérieure à 5 ans, par la gestion active d'un portefeuille d'actions principalement françaises, sélectionnées parmi les sociétés sous-évaluées, pouvant faire l'objet d'une opération financière quel qu'en soit l'objet.

Stratégie d'investissement : sélectionner des sociétés cotées, de petite, moyenne ou grosse capitalisation boursière, après une analyse fondamentale de celles-ci par la société de gestion. Le FCP investit sur des actions de sociétés présentant la plus faible valorisation et pouvant initier ou être l'objet d'une opération financière (achat, fusion, scission, etc...)

Instruments dérivés : le fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme ou dans des titres intégrant des produits dérivés, négociés ou cotés sur des marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs, dans la limite d'une fois l'actif, pour couvrir le portefeuille contre un risque de baisse des marchés actions et/ou un risque de change et/ou un risque de taux.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007045737	Non	Non	Jusqu'à 10 %

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % maximum Risque de change possible mais accessoire Risque de taux à titre accessoire Risques liés aux sociétés de petites et moyennes capitalisations	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion maximum : 2,39 % TTC de l'actif net	CAC 40

LA SICAV DES ANALYSTES	Actions françaises	ACOFI Gestion www.acofigestion.com
-------------------------------	--------------------	---------------------------------------

Objectif de gestion : investir sur des entreprises françaises principalement de grande et moyenne capitalisation sur la base de critères d'analyse financière fondamentale.

Stratégie d'investissement : la SICAV Des Analystes a pour objectif d'investir dans des entreprises sur la base de critères d'analyse financière fondamentale. La SICAV recherche des entreprises qui offrent une bonne visibilité des cash flow à un horizon de trois à cinq ans et qui apparaissent sous valorisées. Le portefeuille est basé sur des convictions de gestion fortes.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0010104158	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : entre 75 % et 100 % de son actif	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,39 % TTC	CAC 40 (dividendes nets réinvests)

MONETA MULTI CAPS	Actions françaises	Monéta Asset Management www.moneta.fr
--------------------------	--------------------	--

Objectif de gestion : l'objectif du fonds consiste à surperformer le marché des actions sur le long terme (durée de placement recommandée : 5 ans) et à rechercher une valorisation du FCP supérieure à celui du marché des actions en rythme annuel moyen sur longue période. La performance du marché actions sera mesurée par l'indice SBF 250.

Stratégie d'investissement : FCP investi en actions à hauteur de 75 % minimum en actions éligibles au PEA, et exposé à 60 % minimum sur le marché des actions françaises. La stratégie est basée sur le choix des valeurs selon leurs mérites propres, sans contrainte de secteur d'activité ni d'appartenance à un indice.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010298596	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque actions : 75 % minimum Risque de change : 10 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,80 % TTC maximum	SBF 250

PATRIMOINE

Actions françaises

 HSBC Private Wealth Managers
www.hsbcprivatebankfrance.com

Objectif de gestion : le FCP a pour objectif de réaliser sur le long terme une performance supérieure à celle enregistrée par son indicateur de référence, le SBF 250.

Stratégie d'investissement : le fonds est en permanence investi à hauteur de 75 % en actions des marchés de la Communauté européenne. Le fonds pourra être investi en actions des marchés de la Communauté européenne hors France à hauteur de 20 % maximum de ses actifs. Il est investi dans des sociétés de toutes capitalisations sans contraintes sectorielles. Le gérant conserve la liberté de ne pas être investi à 100 % en actions s'il considère qu'il n'a pas d'opportunités d'investissement. De ce fait, il peut détenir au maximum 25 % de son actif dans des instruments de taux, soit en direct (titres émis par des émetteurs privés ou publics offrant un rating minimal A2 pour les titres à court terme et BBB- pour les titres supérieurs à 1 an), soit par le biais de parts d'OPCVM (maximum 10 %) ou de prises en pensions.

Instruments dérivés : le fonds pourra intervenir sur l'ensemble des marchés futures ou optionnels réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers. Il s'agit toutefois d'une composante non essentielle des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif de gestion.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation et/ou Distribution	FR0010143545	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum Risque de change : lors de l'achat d'instruments libellés en devises autres que euro, une variation des taux de change peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. Risque de taux : la partie du portefeuille investie dans des instruments de taux pourra être impactée par des mouvements de hausse des taux d'intérêt.	Souscription/ Rachat : 0 % Frais de gestion direct maximum : 1,50 % TTC	SBF 250

PERFORMANCE AVENIR

Actions de pays de la Communauté européenne

 Financière de Champlain
www.financieredechamplain.fr

Objectif de gestion : le fonds a pour objectif de battre les actions françaises sur le moyen long terme en procédant à une sélection rigoureuse des meilleures valeurs françaises, principalement parmi les Mid & Small caps

Stratégie d'investissement : la sélection des valeurs du portefeuille repose sur un examen approfondi de la société (perspectives de développement, commercialisation de nouveaux produits, structure financière...) complété par des rencontres quasi systématiques avec ses dirigeants. Les actions de petites et très petites capitalisations (Marché Alternext voire Marché Libre) sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidités.

Instruments dérivés : intervention sur les marchés à terme (utilisation ponctuelle de futures).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007082359	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : exposition actions entre 85 et 95 % Les positions exposées au risque de devises sont couvertes par du change à terme.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,99 % Frais de gestion indirects : 1,52 %	CAC 40

SYCOMORE FRANCECAP R

Actions françaises

 Sycomore Asset Management SA
www.sycomore-am.com

Objectif de gestion : le fonds Sycomore Francecap vise à battre le marché des actions françaises sur longue période. L'univers d'investissement est constitué de l'ensemble des valeurs cotées en France sans contrainte de secteurs, de styles ou de tailles de société. En fonction des anticipations du gérant, une part importante peut être accordée aux valeurs moyennes dans la composition du portefeuille.

Stratégie d'investissement : la philosophie de gestion mise en œuvre au sein de Sycomore Francecap est inchangée depuis la création du portefeuille en octobre 2001. Depuis cette date il a toujours été géré par Cyril Charlot selon la même philosophie qui se caractérise par une gestion de convictions et opportuniste, sans aucun biais en termes de style de valeurs ou de taille de capitalisation, sur l'ensemble de l'univers des actions cotées françaises. La pérennité des résultats de Sycomore AM repose sur un processus d'investissement très structuré et rigoureux tant sur l'analyse fondamentale (clef de voûte de notre approche de l'investissement) que sur la construction des portefeuilles.

Instruments dérivés : les instruments utilisés sont de nature futures et options. Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 25 % de son actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010111732	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque actions : 75 % minimum Risque de change : 10 % maximum Risque de taux : 25 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 %	SBF 250

TOCQUEVILLE DIVIDENDE C

Actions françaises

 Tocqueville Finance S.A.
www.tocquevillefinance.fr

Objectif de gestion : les objectifs de gestion sont de présélectionner des valeurs présentant des caractéristiques précises : capacité de distribution de dividendes élevés et étude de l'historique de la distribution des dividendes ; qualité du bilan et du compte d'exploitation ; pérennité des actifs présents au bilan ou figurant hors bilan ; sous évaluation des actifs par rapport à une valeur objective déterminée à l'issue du travail de recherche et analyse financière ; possibilité que la géographie de son capital fasse l'objet de modifications importantes dans les années à venir (OPA, OPE, fusion, retrait de la cote, OPRA, etc...), ou encore désaffectation ponctuelle de la valeur de la part des investisseurs.

Stratégie d'investissement : le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions des pays de la Communauté européenne et principalement la France. L'exposition maximum aux actions pourra atteindre 110 % du fait du recours aux instruments dérivés. Les actions des autres pays de l'OCDE (incluant l'Europe élargie) pourront également être présentes dans une limite de 10 % de l'actif. Le fonds pourra également investir dans des actions des pays non membres de l'OCDE dans la limite de 10 % du total de l'actif.

Instruments dérivés : utilisation marginale.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010546929	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : au 30/09 < 8 % de £	Souscription / Rachat : 0 % Droit de sortie : 1 % maximum (dont 0 acquis au fonds) Frais de gestion directs : 2,392 % au 31/12/2009 Part C 0,25 %, soit Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos 2,64 %	CAC 40

Objectif de gestion : rechercher la performance en mettant l'accent sur le rendement et la plus-value.

Stratégie d'investissement : sélection de valeurs distribuant des dividendes élevés se caractérisant par un faible indice de volatilité, avec 60 % minimum investis en actions françaises.

Instruments dérivés : intervention sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dispositions en vue de couvrir ou exposer le portefeuille sur des actions et titres assimilés dans la limite d'une fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Distribution	FR0010546937	Non	Non	5 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : max. 2,392 % TTC, OPCVM inclus.	Aucun

TRICOLERE RENDEMENT

Actions françaises

Edmond de Rothschild Asset Management
www.edrim.fr

Objectif de gestion : accroître sur le long terme la valeur liquidative du fonds par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance.

Stratégie d'investissement : le FCP, investi à hauteur de 75 % au moins en actions de sociétés européennes, dont 65 % minimum d'actions françaises, opère une gestion active de « stock-picking ». L'univers porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est généralement supérieure à 500 millions d'euros. Le gérant utilise des rapports d'analystes externes, choisis par la société de gestion. Il recherche des valeurs présentant des rendements nets élevés et des décotes par rapport à l'univers de référence.

Instruments dérivés : le gérant pourra avoir recours à des contrats à terme sur devises ou swaps limités à 10 % de l'actif net, de futures ou options dans la limite d'une fois l'actif net, d'options sur actions dans la limite de 25 % de l'actif net, négociés sur des marchés organisés ou réglementés.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010588343	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 110 % max. Risque de change : 10 % max. Risque de taux : 25 % max. Risque de crédit : 25 % max.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max : 1,70 % TTC (indirects compris)	SBF 120

ULYSSE C

Actions françaises

Tocqueville Finance S.A.
www.tocquevillefinance.fr

Objectif de gestion : l'objectif du FCP Ulysse est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne (et notamment française) tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Stratégie d'investissement : Ulysse peut intervenir sur tous les marchés d'actions européennes en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés délaissées et/ou sous évaluées par le marché, en situation de retournement économique (du fait d'une réorganisation, d'une amélioration du climat des affaires), ou présentant un caractère défensif par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs.

Instruments dérivés : utilisation marginale.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010546903	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : au 30/09 < 5 % de £	Souscription / Rachat : 0 % Droit de sortie : 1 % maximum (dont 0 acquis au fonds) Frais de gestion directs : 2,392 % au 31/12/2009 Part C 0,13 %, soit Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos 2,52 %	CAC 40

VALFRANCE

Actions françaises

Prigest S.A
www.prigest.com

Objectif de gestion : le FCP Valfrance a une approche à la fois boursière et industrielle donnant au fonds un caractère et une philosophie patrimoniale sans indice de référence, via une gestion stock-picking opportuniste et sans contrainte de style.

Stratégie d'investissement : FCP investi au minimum à 75 % en titres éligibles au PEA, dont 95 % en actions françaises.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Distribution	FR0000973711	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum de l'actif Risques liés au marché des petites capitalisations	Souscription : 1 % acquis au fonds Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC	Aucun

UNITÉS DE COMPTE EN ACTIONS EUROPÉENNES

123 CONVICTIONS

Actions de pays de l'Union européenne

Financière de l'Echiquier
www.fin-echiquier.fr

Objectif de gestion : l'objectif de 123 CONVICTIONS est d'obtenir une performance similaire ou supérieure à un indice composite (75 % FTSE Global Small Cap Europe - 25 % Eonia). L'indicateur de référence est un indice composite constitué de l'indice FTSE Global Small Cap Europe (pondéré à hauteur de 75 %) et de l'EONIA (pondéré à hauteur de 25 %). L'OPCVM n'étant pas indiciel, le fonds ne vise en aucune manière à répliquer la composition de cet indice. Ce FCP Actions Européennes est éligible au PEA, au contrat d'assurance-vie ou au simple compte-titres.

Stratégie d'investissement : la gestion de 123 CONVICTIONS s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit, ainsi que sur une stricte sélection de FCPR (les FCPR sont des OPCVM à risque dont l'actif est constitué, pour 50 % au moins, de titres non cotés ou de parts de FCPR). A ce titre la société de gestion se fixe un objectif d'investissement dans les FCPR de 8 % de l'actif net. 123 CONVICTIONS est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions européennes et de 10 % maximum en actions hors Communauté européenne. 123 CONVICTIONS est exposé sur les petites et moyennes valeurs. Toutefois, afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75 % en actions européennes. Aux fins de dynamiser la gestion, 123 CONVICTIONS se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 40 % maximum de l'actif en titres obligataires réputés « catégorie d'investissement » « investment grade ».

Instruments dérivés : 123 CONVICTIONS recourt de manière très exceptionnelle aux instruments dérivés et uniquement dans le cadre de couverture du risque de change

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010434977	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
<p>Risque action : 60 % minimum</p> <p>Risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.</p> <p>Risque de taux : 123 convictions est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux d'intérêts augmentent.</p> <p>Risque divers : risque de crédit Le fonds est exposé sur des instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.</p>	<p>Souscription : 0 % Rachat : 1 % max</p> <p>Frais de gestion directs : 2,392 % TTC maximum</p>	<p>Indice composite : 75 % FTSE Global Small Cap Europe & 25 % Eonia</p>

AGRESSOR

Actions de pays de la Communauté européenne

Financière de l'Echiquier
www.fin-echiquier.fr

Objectif de gestion : AGRESSOR est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme sans référence à un indice et avec une volatilité plus faible qu'un investissement en direct en actions. AGRESSOR est exposé à hauteur de 60 % minimum et 100 % maximum en actions européennes. A noter toutefois qu'AGRESSOR est à dominante actions françaises. L'exposition au risque actions en dehors des actions européennes est limitée à 10 % de l'actif net. Le fonds est investi sur des capitalisations de toute taille et de tout secteur.

Stratégie d'investissement : la gestion du fonds s'appuie d'abord :

- 1) sur une sélection rigoureuse de titres (« stock-picking ») obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit. Cette gestion est basée sur une analyse de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont : la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière, la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise, les perspectives de croissance de son métier, l'aspect spéculatif de la valeur.
- 2) sur des opérations de trading sur des valeurs à court terme en fonction des opportunités de marché.

Instruments dérivés : dans la limite d'une fois son actif, le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme dans le but de couvrir des actifs détenus contre le risque de marchés actions et dans le but de s'exposer au risque de marchés actions, ou exceptionnellement, pour couvrir son actif contre les risques de change

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010321802	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque actions : entre 60 % et 100 % de l'actif net Risque de taux : entre 0 et 40 % de l'actif net Risques de perte en capital, de gestion discrétionnaire, de crédit	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : 2,392 % TTC	SBF 250, à titre purement indicatif.

AGRESSOR PEA

Actions de pays de la Communauté européenne

Financière de l'Echiquier
www.fin-echiquier.fr

Objectif de gestion : AGRESSOR PEA est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme sans référence à un indice à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes.

Stratégie d'investissement : la gestion du fonds s'appuie d'abord :

- sur une sélection rigoureuse de titres « stock-picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.
 - sur des opérations de trading, sur des valeurs à court terme en fonction des opportunités de marché.
- AGRESSOR PEA est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions européennes et 10 % maximum en actions non européennes. Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75 % en actions européennes.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010330902	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75% minimum Risque taux : 25% maximum	Souscription: 0% / Rachat : 0% Frais de gestion : 2,392% maximum	SBF 250

AXA EUROPE DU SUD CAP

Actions internationales

Axa Investment Managers Paris
www.axa-im.fr

Objectif de gestion: AXA Europe du Sud a pour objectif de bénéficier de la croissance des marchés d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal, Grèce) sur longue période, tout en maîtrisant le niveau de risque.

Stratégie d'investissement: la philosophie mise en oeuvre combine les approches « bottom-up » (sélection de titres) et dans une moindre mesure « top-down » (allocation géographique, thématique et sectorielle). Le style d'investissement est neutre, facilitant ainsi l'adaptation du portefeuille aux évolutions de marché.

Instruments dérivés : utilisation d'instruments à terme dans la limite d'une fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000990608	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 2 % TTC	100 % DSEURSUDRI

BGF EMERGING EUROPE FUND

Actions de pays de l'Union européenne

BLACKROCK (Luxembourg) SA
www.blackrock.fr

Objectif de gestion: le fonds cherche à optimiser le rendement total libellé en euros en investissant dans des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques sur les marchés européens en développement, incluant les sociétés dans et autour de la région méditerranéenne.

Stratégie d'investissement: le processus d'investissement combine une approche mixte, d'allocation géographique, et de choix de titre reposant sur une analyse fondamentale approfondie. La construction du portefeuille ne suit pas la composition de l'indice de référence.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0011850392	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : 2 % (indirects compris)	MSCI Emerging Europe

CAP GRANDE EUROPE

Actions internationales

SPGP
www.spgp.fr

Objectif de gestion: le fonds CAP GRANDE EUROPE a pour objectif de sur-performer à moyen et long terme les marchés européens au travers d'une sélection de valeurs européennes privilégiant les valeurs des pays ayant récemment intégré l'Union européenne.

Stratégie d'investissement: le processus de gestion est fondé sur la sélection de valeurs de croissance au sein de l'univers européen en privilégiant au sein de cet univers les pays ayant récemment intégré l'Union européenne. Les critères de sélection de valeurs sont essentiellement qualitatifs et fondés sur une analyse approfondie des entreprises. Le fonds investit sur les valeurs de toutes tailles en capitalisations boursières.

Instruments dérivés : les dérivés sont utilisés dans un but de couverture du risque action ou de dynamisation du portefeuille en surexposant le fonds (notamment par l'utilisation d'achats ou de ventes de contrat de future sur indice action). Le gérant a recours aux titres intégrant des dérivés dans une limite de 10 % de l'actif du fonds.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010455469	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 75 % min à 120 % max Risque de change : oui du fait des positions hors zone euro. Risque de taux : accessoire Risque divers : lié aux petites et moyennes capitalisations	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,4 % TTC + lorsque la performance du fonds est positive, 20 % TTC de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice DJ STOXX 600 sur un an	DJ Euro Stoxx 600 (DNR)

CARMIGNAC EURO-ENTREPRENEURS

Actions de pays de la Communauté européenne

Carmignac Gestion
www.carmignac.fr

Objectif de gestion: recherche des meilleures opportunités de croissance à travers une sélection active de valeurs « entrepreneuriales » dont les fondateurs ou les actionnaires de référence sont actifs dans la gestion de l'entreprise.

Stratégie d'investissement: petites et moyennes capitalisations européennes dont 75 % au minimum appartenant aux pays de l'Union européenne.

Instruments dérivés : de 0 à 40 % du fonds.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010149112	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de change : 0-100 %	Souscription 0 % / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 % Frais de gestion indirects : 20 % de la sur-performance du fonds par rapport à son indicateur de performance (DJ Stoxx 200 Small) en cas de performance positive	DJ Stoxx 200 Small

CCR CROISSANCE EUROPE

Actions de pays de la Communauté européenne

CCR Asset Management
www.ccr-am.com

Objectif de gestion : le fonds vise à battre, sur la durée de période recommandée, la performance de l'indice FTSE All World Europe.

Stratégie d'investissement : investissement de façon permanente à hauteur de 75 % minimum de l'actif en actions françaises et autres titres assimilés. La gestion utilise une approche « bottom-up ».

Instruments dérivés : dans la limite maximum d'engagement d'une fois l'actif du fonds, possibilité d'intervenir sur tous les instruments financiers à terme négociés, sur des marchés réglementés ou de gré à gré, français et étrangers, en vue de couvrir le portefeuille ou/et de l'exposer à des secteurs d'activités/zones géographiques/devises/taux/actions, titres et valeurs assimilées pour tirer parti des variations de marché.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007016068	Jupiter Asset Management Limited	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : au minimum 75 % sur les marchés européens Risque de change possible	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : max. 1,75 % TTC	FTSE ALL WORLD EUROPE

CCR MID CAP EURO

Actions des pays de la zone euro

CCR Asset Management
www.ccr-am.com

Objectif de gestion : recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence.

Stratégie d'investissement : gestion discrétionnaire et de conviction autorisant une forte autonomie dans les choix d'investissement et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs. Le fonds sera exposé en permanence à hauteur de 75 % minimum et jusqu'à 110 % de l'actif en actions de sociétés de moyenne capitalisation ayant leur siège social dans la zone euro ou autres titres. Les pays d'investissement privilégiés sont la France et l'Allemagne.

Instruments dérivés : intervention sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans la limite maximum d'une fois l'actif, prises de positions possibles en vue de couvrir le portefeuille ou/et de l'exposer à des secteurs d'activités, zones géographiques, actions, titres et valeurs assimilées, pour tirer parti des variations de marché.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007061882	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum. Risque lié au volume réduit des titres de moyenne capitalisation pouvant provoquer des mouvements de cours plus marqués que sur les titres de grande capitalisation	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : max. 1,50 % TTC, OPCVM inclus.	Dow Jones Euro Stoxx Mid Price

CCR VALEUR	Actions de pays de la Communauté européenne	CCR Asset Management www.ccr-am.com
-------------------	---	--

Objectif de gestion : en priorité, battre sur le long terme, la performance de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Price en recherchant les plus-values à moyen/long terme.

Stratégie d'investissement : gestion discrétionnaire (petit nombre de lignes) d'un portefeuille d'actions et titres assimilés négociés sur tous marchés (y compris les nouveaux marchés) de l'Union européenne et considérés comme décotés par le gestionnaire, sans référence à la composition de l'indicateur de référence. Les investissements sont réalisés en actions de sociétés françaises ou dont le siège social est situé dans un état membre de l'Union européenne et autres titres assimilés. Les pays les plus importants de l'univers d'investissement sont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Instruments dérivés : possibilité d'intervenir sur tous les instruments financiers à terme négociés, sur des marchés réglementés ou de gré à gré, français et étrangers, selon la réglementation en vigueur. Le gérant peut alors prendre toutes dispositions en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille à tous secteurs d'activités/géographiques/devises/ ou indices ... dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010608166	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum et 110 % maximum. Risque de change : 10 % maximum Risque lié à la gestion du fait du petit nombre de lignes du portefeuille	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : 1,50 % TTC	Dow Jones Stoxx 600 Price

CENTIFOLIA EUROPE	Actions de pays de la Communauté européenne	DNCA Finance www.dncafinance.com
--------------------------	---	-------------------------------------

Objectif de gestion : rechercher une performance à comparer, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés d'actions de l'indice DJ Stoxx 600 des pays de la Communauté européenne.

Stratégie d'investissement : le FCP est éligible au PEA. A cet effet, le portefeuille est investi à hauteur de 75 % minimum en actions des pays de la Communauté européenne et en autres titres ou parts d'OPCVM.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010058008	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 50% minimum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : Frais de gestion directs : part C : 2,39 % TTC maximum Frais de gestion indirects : 0 %	Dow Jones STOXX 600

Objectif de gestion : l'objectif est d'obtenir une performance supérieure ou égale à celle de l'indice CECE, à la hausse comme à la baisse. L'évolution de la valeur liquidative du FCP restera proche de celle de l'indice CECE. L'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM et celle de l'indice ne devra pas dépasser 4 % ou 20 % de la volatilité de l'indice de référence.

Stratégie d'investissement : le FCP a pour axe principal d'investissement les marchés actions des pays nouvellement entrés dans l'Union européenne au 1^{er} mai 2004. Le FCP est investi pour au moins 75 % de son actif en actions et titres assimilés cotés des marchés des pays d'Europe centrale et de l'Est, notamment les grandes valeurs polonaises, tchèques et hongroises, appartenant à tout type de secteurs.

Instruments dérivés : le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de façon exceptionnelle de gré à gré, dans le but principal : d'ajuster l'exposition actions en cas de souscriptions et de rachats importants ; de reconstituer une exposition synthétique à un actif ; de couvrir un élément du portefeuille. Le FCP pourra ainsi, et de façon ponctuelle, être exposé au maximum à 120 % de l'actif net.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010330258	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : Exposition Cible 100 % Risque de change : non couvert Risque de taux : oui	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,80 % annuel max.	CECE converti en euro

CS EF (LUX) SMALL & MID CAP GERMANY

Actions des pays de la zone euro

Crédit Suisse Equity Fund Management
www.credit-suisse.com/us/en/

Objectif de gestion : le Crédit Suisse Equity Fund (Lux) Small Cap Germany vise une croissance maximale du capital en investissant dans des petites entreprises allemandes dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 milliards d'EUR (small caps). Le fonds peut également investir jusqu'à 30 % de son patrimoine dans des entreprises dont la capitalisation boursière se situe entre 3 et 5 milliards max. d'EUR.

Stratégie d'investissement : le fonds est investi à parts plus ou moins égales en actions de croissance et de valeur. Il privilégie les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 milliards d'euros. Le gestionnaire de portefeuille fonde sa sélection de titres sur un processus de placement « bottom-up » systématique ainsi que sur des analyses fondamentales. Il est d'avis que les titres d'entreprises dynamiques présentant de solides fondamentaux et négociés avec une décote par rapport à leur taux de croissance implicite et à leur valeur intrinsèque conviennent idéalement dans le cadre de performances de placement à long terme. L'objectif consiste par conséquent à identifier les entreprises gérées avec dynamisme et dont le potentiel futur a été sous-estimé par le marché.

Instruments dérivés : outre des placements directs, tous les compartiments peuvent, à des fins de couverture ou pour garantir une gestion efficace du portefeuille, effectuer des opérations à option et à terme ainsi qu'investir dans des certificats d'option («warrants») dans les limites des restrictions de placement mentionnées dans le prospectus. Lors de telles transactions, les compartiments ne doivent en aucun cas s'écarter des principes de placement définis dans le prospectus.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	LU0052265898	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : jusqu'à 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,92 % TTC	MSCI Germany Small Cap

ECHIQUIER AGENOR

Actions de pays de la Communauté européenne

Financière de l'Echiquier
www.fin-echiquier.fr

Objectif de gestion : Échiquier Agénor est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme sans référence à un indice et avec une volatilité plus faible qu'un investissement en direct en actions.

Stratégie d'investissement : la gestion d'Échiquier Agénor s'appuie sur une sélection rigoureuse des titres dite de « stock picking » - obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

Instruments dérivés : Échiquier Agénor pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés français. Dans ce cadre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010321810	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum en actions. Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit Risque de taux : 25 % maximum Risque de crédit : 25 % maximum, risque de perte en capital et risque lié à la gestion discrétionnaire	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 2,392 % TTC	Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds. A titre purement indicatif, il pourra être fait référence à l'indice FTSE GLOBAL SMALL CAP EUROPE.

ÉCHIQUIER JUNIOR

Actions françaises

Financière de l'Echiquier
www.fin-echiquier.fr

Objectif de gestion : ECHIQUIER JUNIOR est un fonds dynamique sans référence à un indice recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions françaises et européennes.

Stratégie d'investissement : la gestion du fonds s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit. Le fonds est exposé prioritairement sur des titres de croissance (petites et moyennes valeurs) et privilégie dans ses choix de valeurs, le projet et la culture d'entreprise. ECHIQUIER JUNIOR est exposé à hauteur de 75 % en actions françaises. Il pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens (couverture de change exclusivement) et se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25 % maximum en produits de taux (obligations + instruments monétaires).

Instruments dérivés : ECHIQUIER JUNIOR se réserve la possibilité de recourir aux instruments financiers à terme dans le seul et unique but de couverture de change des actifs non libellés en euros détenus par le fonds. Ces interventions se feront sur les marchés de gré à gré au travers d'options de change et de change à terme exclusivement. ECHIQUIER JUNIOR n'utilisera aucun autre instrument financier à terme. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010434696	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % en actions françaises Risque de taux : 25 % maximum de l'actif net. Risques de perte en capital, risques liés à la gestion discrétionnaire, risques de crédit	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,392 % TTC	CAC Mid&Small 190 à titre purement indicatif

ÉCHIQUIER MAJOR	Actions de pays de la Communauté européenne	Financière de l'Echiquier www.fin-echiquier.fr
------------------------	---	---

Objectif de gestion : ECHIQUIER MAJOR est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme sans référence à un indice et avec une volatilité plus faible qu'un investissement en direct en actions.

Stratégie d'investissement : la gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres appelée « stock picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille. ECHIQUIER MAJOR est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions européennes. Les actifs du fonds sont composés à hauteur de 60 % minimum de grandes valeurs européennes. Il peut aussi être exposé sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40 % de l'actif. Le fonds est investi à hauteur de 75 % en actions européennes. Il pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens (pour ajuster les portefeuilles et faciliter la gestion). Le fonds se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25 % maximum en produits de taux (obligations et instruments monétaires).

Instruments dérivés : le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme dans le seul et unique but de couverture des actifs détenus contre les risques de marché et de change. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010321828	Non	Non	10 % maximum en parts ou actions d'OPCVM français et/ou coordonnés

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum Entre 0 % et 25 % maximum de l'actif net. Risques de perte en capital, de gestion discrétionnaire et risques de crédit.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 2,392 % TTC	A titre purement indicatif : DOW JONES Stoxx 600

ÉCHIQUIER QUATUOR	Actions de pays de la Communauté européenne	Financière de l'Echiquier www.fin-echiquier.fr
--------------------------	---	---

Objectif de gestion : recherche de performance à long terme sans référence à un indice avec une volatilité plus faible qu'un investissement en direct en actions.

Stratégie d'investissement : ECHIQUIER QUATUOR investit dans des titres pouvant faire l'objet d'opérations financières (OPA, ÔPE, OPR, ...) et sélectionne des valeurs dont la structure du capital est susceptible d'évoluer à court ou moyen terme. Par ailleurs, ECHIQUIER QUATUOR investit sur des sociétés dont le redressement est en cours – phase de retournement – pour bénéficier ultérieurement d'une revalorisation par le marché. La gestion d'ECHIQUIER QUATUOR s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock-picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

Instruments dérivés : intervention sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés français. Prise de positions en vue de couvrir le portefeuille sur indice et option Moneyp, de l'exposer à des secteurs d'activité, des actions, titres ou valeurs assimilées, des indices et ce dans la limite d'une fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010434969	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum Risque de taux : 25 % maximum Risque de crédit : 25 % maximum, risque de perte en capital et risque lié à la gestion discrétionnaire	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion max. : 2,392 % TTC	Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds. A titre purement indicatif, il pourra toutefois être fait référence à l'indice SBF 250.

ELAN MULTI SELECTION SPECIAL	Actions de pays de l'Union européenne	Rothschild & Cie Gestion www.rothschildgestion.fr
-------------------------------------	---------------------------------------	--

Objectif de gestion: Elan Multi Selection Spécial a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à la moyenne des performances des OPCVM de la catégorie «actions européennes- général», définie par Europerformance.

Stratégie d'investissement: Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de gestion rigoureux (quantitatif et qualitatif), en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou européens coordonnés. Le degré d'exposition minimum au marché des actions des pays de la Communauté européenne est de 60%. Le FCP privilégie les investissements dans des OPCVM gérés par des sociétés de gestion de taille petite ou moyenne.

Instruments dérivés : dans la limite d'une fois l'actif, le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et à titre d'exposition en reconstituant une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007075155	Non	Non	Jusqu'à 100 % de l'actif net

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,30 % maximum de l'actif net	FRA OPC ACT Europe General

EUROPE RENDEMENT	Actions de pays de la Communauté européenne	Edmond de Rothschild Asset Management www.edrim.fr
-------------------------	---	---

Objectif de gestion: l'objectif est d'optimiser la performance en sélectionnant des valeurs européennes, susceptibles de réduire leur décote par rapport à leur secteur d'activité ou à leur marché de cotation.

Stratégie d'investissement: Le FCP opère une gestion active de sélection de titres («stock-picking») cotés sur un univers de valeurs issues majoritairement des pays européens, qui représentent 75 % minimum de l'actif net en ayant recours à l'utilisation de filtres quantitatifs, d'analyses externes et d'une analyse quantitative puis qualitatives des titres sélectionnés. Investissements possibles sur des obligations libellées en euro négociées sur un marché réglementé (0 % à 25 %).

Instruments dérivés : le gérant pourra avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés pour piloter l'exposition actions sans rechercher de surexposition (dans la limite d'une fois l'actif net).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010588681	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % max. (ponctuellement jusqu'à 110 %) Risque de change : 100 % max. Risque de taux : 25 % max. Risque de crédit : 25 % max.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max : 1,70 % (indirects compris)	Aucun. A titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'indice MSCI Europe.

EUROPE VALUE

Actions de pays de la Communauté européenne

 HSBC Private Wealth Managers
www.hsbcprivatebankfrance.com

Objectif de gestion : le FCP a pour objectif de réaliser sur le long terme une performance supérieure à celle enregistrée par son indicateur de référence, le Dow Jones Stoxx 600.

Stratégie d'investissement : le fonds est en permanence investi à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés actions des pays de la Communauté européenne. Le process est constitué de deux étapes. La première est quantitative et permet d'effectuer un premier tri sur la base de ratios d'évaluation. La seconde étape permet d'identifier dans ce tri des entreprises selon les différents critères qualitatifs. Le gérant conserve la liberté de ne pas être investi à 100 % en actions s'il considère qu'il n'a pas d'opportunités d'investissement. De ce fait, il peut détenir au maximum 25 % de son actif dans des instruments de taux, soit en direct (titres émis par des émetteurs privés ou publics offrant un rating minimal A2 pour les titres à court terme et BBB- pour les titres supérieurs à 1 an), soit par le biais de parts d'OPCVM (maximum 10 %) ou de prises en pensions.

Instruments dérivés : le fonds pourra intervenir sur des instruments dérivés ou des titres intégrant des dérivés, à des fins de couverture contre le risque actions ou d'exposition à ce même risque, sans chercher de surexposition.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation et/ ou Distribution	FR0007046578	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum Le risque de change peut se concrétiser lors de l'achat d'instruments libellés en devises autres que l'euro. Dans ce cas, si les taux de change varient, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Risque de taux : la partie du portefeuille investie dans des instruments de taux pourra être impactée par des mouvements de hausse des taux d'intérêt.	Souscription/ Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,20 % TTC maximum	DJ Stoxx 600

FF - EUROPEAN GROWTH FUND A EUR

Actions de pays de l'Union européenne

 Fil Luxembourg SA
www.fidelity-international.com

Objectif de gestion : vise la croissance du capital à long terme.

Stratégie d'investissement : investit principalement en actions cotées sur les marchés boursiers européens.

Instruments dérivés : pour chaque compartiment, possibilité de recours à des techniques et instruments se rapportant aux valeurs mobilières (options sur valeurs mobilières, contrats à terme d'instruments financiers, options sur contrats à terme d'instruments financiers et échanges de taux d'intérêt, prêts et emprunts de valeurs mobilières, conventions de réméré et couverture).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Distribution	LU0048578792	FIL Fund Management Ltd	Compartiment de la SICAV Fidelity Funds	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 70 % minimum des actifs du compartiment sont investis dans la devise, le pays, le type de titres, ou tout autre élément matériel décrit dans le nom du compartiment et ses objectifs d'investissement.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion max. 1,5 % TTC	FTSE World Europe Index

**FF - EUROPEAN
AGGRESSIVE A EUR**Actions de pays de la Communauté
européenneFidelity Asset Management
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion : investit principalement dans des titres de capital de sociétés européennes. Tout en suivant une approche offensive, le gérant est libre de sélectionner toute société quels que soient sa taille ou son secteur d'activité. En principe, le Compartiment concentrera ses investissements sur un nombre limité de sociétés. Il en résultera donc un portefeuille moins diversifié. Ce Compartiment est destiné aux investisseurs prêts à accepter les risques plus importants liés à ce type d'investissement.

Stratégie d'investissement : le Compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Sauf indication contraire dans l'objectif d'investissement, les revenus générés par le Compartiment sont en principe limités. Le Compartiment investira principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

Instruments dérivés : tous les Compartiments d'actions peuvent utiliser des instruments financiers dérivés sous réserve (a) qu'ils soient économiquement appropriés en étant conçus de manière rentable, (b) qu'ils soient conclus pour au moins un des motifs suivants entre (i) réduction des risques, (ii) réduction des coûts, (iii) génération d'un capital ou d'un revenu supplémentaire pour les Compartiments d'actions assortis d'un niveau de risque cohérent avec le profil de risque du (des) Compartiment(s) d'actions concerné(s) et les règles de diversification des risques stipulées à la Section V (5.1, A, III) du Prospectus, et (c) que leurs risques soient englobés de manière adéquate par le processus de gestion des risques de la SICAV. Les instruments financiers dérivés peuvent comprendre des options échangées en Bourse et/ou de gré à gré, des contrats à terme standardisés sur indice d'actions et sur action unique, des CFD, des contrats à terme ou une combinaison de ces instruments.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0083291335	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 % Frais de gestion indirects : 0,45 %	MSCI Europe

FF - GERMANY FUNDActions de pays de la Communauté
européenneFIL Investments
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion : le compartiment vise la croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs principalement allemandes. Le gérant du compartiment cherche à surperformer l'indice de référence sur le long terme.

Stratégie d'investissement : le gérant adopte une approche d'investissement de sélection de valeurs fondée sur la qualité des entreprises plutôt que sur des secteurs. Le compartiments privilégie les grandes capitalisations, bien qu'une part des encours peut-être investie dans des petites et moyennes entreprises. Le portefeuille est principalement constitué de valeurs de croissance et demeure relativement concentré avec environ 35 à 40 valeurs.

Instruments dérivés : l'utilisation des instruments de dérivés est autorisée. Bien qu'utilisés qu'occasionnellement ceux-ci n'interviennent que dans le cadre d'une gestion efficiente du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0048580004	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : élevé Risque de change : 10 % maximum Risque de taux : fonction des taux d'intérêts et de la solidité financière de l'émetteur en cas d'investissements en produits de taux le cas échéant.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 % Frais de gestion indirects : variable	HDAX

FF - IBERIA FUND A (D)

Actions de pays de la Communauté européenne

FIL Investments
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion: Fidelity Funds Iberia Fund a pour objectif la croissance à long terme du capital grâce à des investissements dans un portefeuille diversifié essentiellement composé d'actions espagnoles et portugaises.

Stratégie d'investissement: les actions détenues résultent d'une analyse fondamentale « bottom-up » et l'environnement ainsi que les opportunités de marché déterminent donc le style et le positionnement du compartiment. En général, le compartiment applique un style d'investissement sans restrictions et est libre d'investir dans des actions de croissance et de valeur.

Instruments dérivés: l'utilisation des instruments de dérivés est autorisée. Bien qu'utilisés qu'occasionnellement ceux-ci n'interviennent que dans le cadre d'une gestion efficiente du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0048581077	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : élevé Risque de change : 10% maximum Risque de taux : fonction des taux d'intérêts et de la solidité financière de l'émetteur en cas d'investissements en produits de taux le cas échéant.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % Frais de gestion indirects : variable	80 % MSCI Spain ; 20 % MSCI Portugal

FIDELITY EUROPEAN FUND (C)

Actions de pays de la Communauté européenne

FIL Investments
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion: Fidelity European Fund vise la croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille investi essentiellement en valeurs paneuropéennes (hors RU) et géré de façon active.

Stratégie d'investissement: la constitution du portefeuille est entièrement basée sur la sélection de valeurs. Le gérant délaisse les leaders du marché pour s'orienter vers les petites et moyennes entreprises. Il est en effet convaincu que de nombreuses sociétés sous-évaluées peuvent être découvertes hors des grandes sociétés. Le portefeuille possède un biais vers les valeurs d'actifs.

Instruments dérivés: l'utilisation des instruments de dérivés est autorisée. Bien qu'utilisés qu'occasionnellement ceux-ci n'interviennent que dans le cadre d'une gestion efficiente du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	GB0003874798	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : élevé Risque de change : existant du fait d'une UC libellée en Livre Sterling (GBP) Risque de taux : fonction des taux d'intérêts et de la solidité financière de l'émetteur en cas d'investissements en produits de taux le cas échéant.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % Frais de gestion indirects : 0,15 %	MSCI Europe hors Royaume-Uni

**FIDELITY FUNDS - EUROPEAN
SMALLER COS A EUR**

Actions des pays de la zone euro

FIL Fund Management Ltd
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion : le compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Les revenus générés par ce type de compartiment sont en principe limités. Le compartiment investira principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

Stratégie d'investissement : ce compartiment investit principalement dans des actions de petites et moyennes entreprises européennes.

Instruments dérivés : l'utilisation de dérivés est autorisée pour les fonds Fidelity. Lorsqu'ils sont utilisés ce ne sont qu'à des fins de gestion optimale des portefeuilles et non comme outil d'investissement ayant un caractère spéculatif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Distribution	LU0061175625	Non	Compartiment de la SICAV Fidelity Funds	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action très élevé : 70 % minimum Risque de taux : le cas échéant	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 % Frais de gestion indirects : 0,47 %	HSBC European Smaller Companies

**FIDELITY FUNDS -
ITALY FUND A (D)**

Actions de pays de la Communauté européenne

FIL Investments
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion : le gestionnaire de FF Italy Fund vise la croissance à long terme du capital en investissant dans un portefeuille diversifié essentiellement composé d'actions italiennes.

Stratégie d'investissement : le portefeuille est construit sur la base d'une sélection des valeurs au cas par cas, dans le cadre d'une analyse ascendante ou «bottom-up» fondamentale. Le gestionnaire adopte une approche opportuniste (aucune limite à son champ de recherche) et constitue un portefeuille généralement composé d'un noyau de sociétés de haute qualité présentant des caractéristiques de performance stables et prévisibles, auxquelles viennent s'ajouter les situations spéciales dont la valeur est appréciée du fait de leur potentiel de redressement ou de retournement.

Instruments dérivés : l'utilisation des instruments de dérivés est autorisée. Bien qu'utilisés qu'occasionnellement ceux-ci n'interviennent que dans le cadre d'une gestion efficiente du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0048584766	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : élevé Risque de taux : fonction des taux d'intérêts et de la solidité financière de l'émetteur en cas d'investissements en produits de taux le cas échéant.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % Frais de gestion indirects : variable	Milan MIB Telematico

FIDELITY FUNDS - NORDIC FUND

Actions de pays de la Communauté européenne

FIL Investments
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion : le compartiment vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement sur les marchés boursiers suédois, danois, finlandais et norvégien.

Stratégie d'investissement : le gérant du compartiment adopte un style de gestion ascendant basé sur la sélection de valeurs. Le portefeuille est composé aussi bien de valeurs de croissance que de valeurs d'actif. L'allocation géographique et sectorielle est le résultat de la sélection des valeurs.

Instruments dérivés : l'utilisation des instruments de dérivés est autorisée. Bien qu'utilisés qu'occasionnellement ceux-ci n'interviennent que dans le cadre d'une gestion efficiente du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0048588080	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : élevé Risque de change : existant du fait d'une UC libellée en couronne suédoise (SEK) Risque de taux : fonction des taux d'intérêts et de la solidité financière de l'émetteur en cas d'investissements en produits de taux le cas échéant.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % Frais de gestion indirects : variable	FTSE - Actuaries World Nordic

FRANKLIN MUTUAL EUROPEAN FUND

Actions de pays de l'Union européenne

Franklin Templeton Investments
www.franklintempleton.fr

Objectif de gestion : fonds actions européennes grandes capitalisations qui cherche à accompagner les hausses de marché et résister aux baisses avec une faible volatilité.

Stratégie d'investissement : il s'agit d'une gestion active, 100 % « bottom-up », reposant uniquement sur la sélection des titres. L'allocation sectorielle et géographique est donc la résultante du choix des titres. Le niveau de liquidités est également déterminé par les opportunités d'investissement et varie entre 5 et 15 %. Le processus de gestion repose sur une approche originale en trois axes : recherche de titres avec une forte décote, positionnement sur des sociétés faisant l'objet de fusion-acquisition et investissement sur les sociétés en difficultés financières présentant une bonne stratégie (maximum 10 % de l'allocation). Cette triple approche permet de construire un portefeuille diversifié et de réduire la volatilité.

Instruments dérivés : la Société peut, dans les limites exposées dans les restrictions aux investissements, s'engager dans des stratégies de portefeuille, notamment l'utilisation d'instruments de couverture afin de se couvrir contre les risques de marché et de change. Si un Compartiment se destine à s'engager dans des opérations impliquant l'utilisation de produits dérivés comme faisant partie de sa stratégie d'investissement plutôt que sur une base occasionnelle, cela sera décrit dans l'objectif d'investissement dudit Compartiment.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	LU0140363267	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : le niveau de liquidités est déterminé par les opportunités d'investissement et varie entre 5 et 15 %. Risque de change : le fonds n'est pas couvert contre le risque de change Risque de taux : possibilité d'investir jusqu'à 10 % sur la dette d'entreprise en difficulté financière (distressed securities). Ce type d'investissement est un profil de risque actions.	Souscription/Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % TTC maximum	MSCI Europe

Objectif de gestion : la SICAV a pour objectif de réaliser une performance supérieure au MSCI EMU Dividendes Nets Réinvestis à long terme, grâce à une politique d'investissement axée sur les actions négociées sur les marchés actions européens.

Stratégie d'investissement : la stratégie d'investissement repose sur la sélection active de valeurs (gestion de « stock picking ») basée sur l'analyse des agrégats macroéconomiques et l'analyse financière des différentes sociétés. La société de gestion procédera à une gestion opportuniste en fonction des perspectives économiques et en fonction des anomalies de valorisation, et ne cherchera pas à favoriser structurellement un type de gestion « value » ou « croissance ».

Instruments dérivés : la SICAV étant exposée aux marchés actions, une baisse de ces marchés peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. L'utilisation des produits dérivés pourra faire varier l'exposition au risque action entre 90 % et 100 % de l'actif net de la SICAV. La conclusion de tels contrats pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi. De plus, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le compartiment pourra exposer jusqu'à 10 % de son actif net aux marchés de petite capitalisation composés d'entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques supplémentaires pour les investisseurs.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010135871	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 90 % minimum Risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'Euro, la valeur liquidative pourra baisser. Risque de taux : la SICAV pourra être investie en produit de taux d'intérêt jusqu'à 10 % de son actif net. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,40 % TTC maximum	MSCI EMU Dividendes net réinvestis

ITHAQUE

Actions de pays de la Communauté européenne

 Tocqueville Finance S.A.
www.tocquevillefinance.fr

Objectif de gestion : l'objectif de gestion du FCP Ithaque est de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées de ces marchés financiers tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Stratégie d'investissement : investi sur les grandes valeurs européennes, Ithaque sélectionne majoritairement des titres dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 Milliards d'euros.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010546945	Non	Non	Moins de 10 % de l'actif.

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action Risque de change	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : 2,392 %	MSCI EUROPE

JPM EUROPE EQUITY A (DIST) EUR	Actions de pays de l'Union européenne	JP Morgan Fleming Asset Management (UK) Ltd www.jpmorgan.com
---------------------------------------	---------------------------------------	---

Objectif de gestion : valoriser le capital sur le long terme en investissement principalement dans des actions européennes.

Stratégie d'investissement : une philosophie d'investissement fondée sur la finance comportementale. Une sélection de titres « bottom-up » qui se concentre sur les caractéristiques « growth » et « value ».

Instruments dérivés : possibilité d'employer des instruments dérivés à condition qu'ils soient utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0053685029	Non	Compartiment de JP Morgan Funds	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : 1,50 % et frais administratifs : 0,45%	MSCI Europe Net

KBL RICHELIEU ÉVOLUTION	Diversifié	KBL RICHELIEU GESTION www.kblrichelieu.com
--------------------------------	------------	---

Objectif de gestion : KBL Richelieu Evolution a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers des marchés actions, monétaire et obligataire. L'objectif est de rechercher l'optimisation du couple risque/ performance.

Stratégie d'investissement : en plus de cette approche, ce fonds est très flexible, ce qui lui permet de modifier son exposition aux marchés. KBL Richelieu Evolution a mis en place une politique de couverture dynamique qui lui permet de se prémunir contre les risques de baisse du marché et de bénéficier aussi bien de la valorisation de son portefeuille que de la volatilité du CAC.

Instruments dérivés : Reverse CAC 40 et reverse Eurostoxx 50.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007030283	Non	Non	Jusqu'à 10 %

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60% maximum Risque de taux	Souscription/rachat : 0 % Frais de gestion max. : 2,392 % TTC l'an de l'actif net	25 % Eurostoxx 50 + 25 % CAC 40 + 50 % EONIA

**LYXOR EQUISYS FUND
EUROLAND R1**

Actions des pays de la zone euro

Amundi
www.amundi.com

Objectif de gestion : le fonds a pour objectif d'obtenir une performance régulière à long terme tout en maintenant un niveau de volatilité modéré. Il recherche également à surperformer le marché actions euro.

Stratégie d'investissement : investi sur des valeurs de la zone euro, SGAM AI Equisys Euroland est un fonds géré selon une approche systématique associant la sélection de valeurs à une exposition variable du fonds au marché (de 0 % à 100 %), afin de le protéger de mouvements éventuels de baisse. Ces deux approches complémentaires s'appuient sur des modèles quantitatifs développés en interne.

Instruments dérivés : selon les conditions de marché, l'exposition peut évoluer entre 0 % et 100 % par le biais de la vente de futures sur le DJ EURO STOXX 50. Elle permet de se prémunir contre la baisse de l'indice.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	LU0138170229	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque actions : de 0 % à 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,00 % TTC maximum Frais de gestion indirects : 20 % de la performance semestrielle (si positive)	DJ EURO STOXX 50 (ND)

MANDARINE VALEUR

Actions de pays de la Communauté européenne

Mandarine Gestion
www.mandarine-gestion.com

Objectif de gestion : l'OPCVM a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Price sur la durée de placement recommandée.

Stratégie d'investissement : le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse qualitative et quantitative de sociétés dont la valeur est décotée et présentant les meilleurs potentiels d'appréciation. Les analyses menées permettent de déterminer la valeur industrielle de l'entreprise et d'anticiper une réduction de la décote mesurée (valeur industrielle supérieure au cours de bourse). La gestion, de style «Value», est discrétionnaire et de conviction, autorisant une forte autonomie dans le choix des investissements et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs.

Instruments dérivés : Warrants, Bons de souscriptions, tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010554303	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : entre 60 % et 110 %	Souscription/ Rachat : 0 % Frais de fonctionnement : 2,20 % TTC	Dow Jones Stoxx 600 Price

MÉTROPOLE FRONTIÈRE EUROPE	Actions de pays de la Communauté européenne	Metropole Gestion www.metropolegestion.com
-----------------------------------	---	---

Objectif de gestion : à un horizon d'investissement de moyen terme, proposer une performance supérieure à la moyenne des OPCVM européens ou de l'indice DJ Stoxx Large.

Stratégie d'investissement : portefeuille actions pur et concentré, investi majoritairement sur les pays aux frontières de l'Europe (Pologne, Rep. Tchèque, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Autriche, Grèce et Portugal), mais aussi sur les pays dit d'Europe traditionnelle (autour de 40 %). Ce FCP de capitalisation est éligible au PEA.

Instruments dérivés : 10 % maximum.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007085808	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 85 % minimum Risque de change : 60 % minimum Risque divers : risque d'analyse	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC	DJS Large

METROPOLE SELECTION	Actions de pays de la Communauté européenne	Metropole Gestion www.metropolegestion.com
----------------------------	---	---

Objectif de gestion : à un horizon d'investissements actions, proposer une performance supérieure à la moyenne des OPCVM «actions européennes» benchmarkés et du STOXX Large.

Stratégie d'investissement : FCP investi au minimum à 90 % en «actions européennes». La stratégie d'investissement repose sur la sélection de valeurs décotées avec catalyseur.

Instruments dérivés : aucun.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007078811	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 90 % minimum Risque de change : non couvert	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % TTC Frais de gestion indirects : 0,002	Stoxx large

MONETA LONG SHORT

Diversifié

 Monéta Asset Management
www.moneta.fr

Objectif de gestion : l'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'indice composite : 40 % DJ Stoxx 600 + 60 % Eonia, peu corrélée à celle des actions sur le long terme et avec une volatilité inférieure à celle de l'indice DJ Stoxx 600, sur la durée de placement recommandée. La gestion s'exerce au travers de positions acheteuses et vendeuses sur les marchés actions.

Stratégie d'investissement : le FCP est un fonds de type « long/short » sur actions européennes. Cette stratégie d'investissement consiste à gérer des positions acheteuses (dites longues) et vendeuses (dites shorts) sur les marchés actions dans le but de délivrer une performance absolue, peu corrélée aux marchés actions.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010400762	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 20 % minimum Risque de change : 30 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % TTC maximum	40 % DJ Stoxx 600 + 60 % Eonia

NATIXIS EUROPE AVENIR

Actions internationales

 NATIXIS MULTIMANAGER
www.am.natixis.com

Objectif de gestion : l'objectif consiste à surperformer à moyen et long terme les marchés actions européens en privilégiant une politique de « stock-picking » (c'est-à-dire une sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), qui privilégie les valeurs offrant les meilleures perspectives de croissance.

Stratégie d'investissement : la SICAV vise, au travers d'un portefeuille constitué essentiellement d'actions de pays d'Europe y compris d'Europe centrale, orientale et de Russie, une croissance à long terme du capital (la durée minimale de placement recommandée est de 5 ans), avec une performance supérieure sur le moyen/long terme à l'indice MSCI Europe.

Instruments dérivés : du fait de la détention de titres en portefeuille, la SICAV pourra détenir des droits préférentiels de souscription ou des bons de souscription (actions ou obligations convertibles).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation et/ou Distribution	FR0010231035	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : entre 75 % et 100 % de l'actif net Risque de change : oui du fait des positions hors zone euro. Risque de taux : limité aux TCN, instruments monétaires et OPCVM monétaires Risque lié à l'investissement sur les pays émergents de l'Europe de l'Est, inférieur à 25 % de son actif net.	Souscription / Rachat : 0 % Frais fixes : 2,1528 % TTC maximum; Frais variables : 23,92 % TTC de la performance déduite au delà de l'indice MSCI EUROPE sur la Période de Référence, la commission de surperformance étant plafonnée à 1,196 % TTC de l'actif net.	Aucun. Toutefois, la référence à un indice large, tel que le MSCI Europe, peut constituer un élément d'appréciation a posteriori de la performance de la SICAV, même si celle-ci adopte un profil de performance et de risque différents de ceux de l'indice MSCI Europe.

ODYSSÉE

Actions de pays de l'Union européenne

 Tocqueville Finance S.A.
www.tocquevillefinance.fr

Objectif de gestion : l'objectif est de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens susceptibles de connaître des changements dans la répartition de leur actionnariat tout en cherchant à limiter le risque de forte variation du portefeuille.

Stratégie d'investissement : la recherche et la sélection de valeurs s'appuient sur une présélection des valeurs représentant des caractéristiques précises : possibilité de modification de la géographie du capital (OPA, OPE, OPRA,...), qualité du bilan et du compte d'exploitation, pérennité des actifs présents au bilan ou figurant hors bilan, sous-évaluation des actifs par rapport à une valeur objective déterminée à l'issue du travail de recherche et analyse financière, etc.. La gestion du fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Les sociétés seront choisies parmi les grandes, moyennes ou petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier concordant avec l'objectif du fonds qu'elles revêtent.

Instruments dérivés : dans un souci de surexposition du fonds ou, au contraire de couverture du risque du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation des produits dérivés.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010546960	Non	Non	Moins de 10 %

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : max. 2,392 % TTC, OPCVM inclus.	Aucun

OFI RCM EUROPE DE L'EST

Actions internationales

 OFI AM
www.ofi-am.fr

Objectif de gestion : le fonds Ofi RCM Europe de l'Est est un fonds investi en valeurs mobilières des pays de l'Europe Centrale et Europe de l'est, au travers d'une sélection discrétionnaire de titres, qui vise à atteindre une performance à long terme moyennant une prise de risque assez élevée (à court terme).

Stratégie d'investissement : FCP investi principalement en actions et autres valeurs mobilières assimilables de l'Europe Centrale et de l'Est. Il est à tout moment investi et/ou exposé à hauteur de 60% minimum en actions.

Instruments dérivés : instruments financiers à terme et instruments intégrant des dérivés : le gérant peut prendre des positions afin de couvrir le portefeuille contre une baisse anticipée des marchés ou à l'inverse, afin de l'exposer à une hausse attendue de ces mêmes marchés, par l'utilisation d'instruments tels que les contrats futurs ou options. La somme des expositions résultant des titres en directs et des engagements hors bilan pourra représenter 1,6 fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation et/ou Distribution	FR0000978587	Raiffeisen Capital Management	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de change : 100 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,632 % TTC max	MSCI Emerging Europe Index

Objectif de gestion : le FCP a pour objectif de mettre en œuvre une stratégie de gestion discrétionnaire de ses actifs, essentiellement sur les marchés actions des pays de la zone euro, destinée à obtenir une performance comparable à l'indice de référence DJ Euro Stoxx.

Stratégie d'investissement : la stratégie de gestion mise en place est une stratégie d'investissement discrétionnaire basée sur une approche stock-picking et sur une méthodologie rigoureuse de sélection des valeurs de croissance européennes dont les ratios de valorisation sont modérés («Growth at Reasonable Price»). Eligible au PEA.

Instruments dérivés : les interventions sur les instruments dérivés peuvent avoir lieu sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré des pays de la zone euro (dont éventuellement sur le marché français). Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions sur contrats à terme ou sur options sur une action, un indice ou sur des taux (ou sur un futur sur ces mêmes sous-jacents) en vue d'exposer le portefeuille, ou en vue de le couvrir de tout risque induit par la gestion dans la limite de l'actif net. Le FCP peut également avoir recours à des swaps sur taux, ou sur actions ou indices actions dans la double limite d'un engagement total de 100 % de son actif, et d'une exposition au risque d'une même contrepartie de 10 %.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007044680	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum jusqu'à 110 % Risque de change : il doit demeurer accessoire	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC Maximum, 1,50 % TTC réels	DJ EuroStoxx

Objectif de gestion : le FCP a pour objectif de mettre en oeuvre une stratégie de gestion discrétionnaire de ses actifs, essentiellement sur les marchés actions des pays de la zone europe.

Stratégie d'investissement : la stratégie d'investissement mise en place est discrétionnaire. Elle est fondée sur une approche stock-picking au sein d'un univers de titres définis par des critères extra-financiers (environnement, gouvernement d'entreprise, réputation et relations de la société émettrice avec ses différents partenaires...). Le gérant travaillera sur un univers défini au travers d'une approche dite « Best in class ». Eligible au PEA.

Instruments dérivés : le FCP pourra, dans le cadre de contrats à terme ferme ou conditionnel, de swaps et/ou de change à terme, intervenir sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers. Il pourra également investir dans des warrants. Le recours à de tels instruments se fera à des fins d'exposition et/ou de couverture de risques (change, taux, volatilité, indice, actions).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010423327	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum Risque de change : il doit demeurer accessoire.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion réels : 1,5% HT de l'actif net non soumis	DJ Stoxx 50

PAM EQUITIES EUROPEAN SMALL & MID CAPS

Actions de pays de l'Union européenne

Petercam Asset Management
www.petercam.fr

Objectif de gestion: investir de manière très active dans des entreprises européennes de petite et moyenne capitalisation boursière en Europe. L'évolution de ces valeurs est relativement indépendante de celle des indices des marchés auxquels elles appartiennent, ce qui amène une diversification sans entraîner de perte de rendement. Le portefeuille tente de maintenir un bon équilibre au niveau des thèmes d'investissement entre "valeur" et "croissance".

Stratégie d'investissement: préférence pour les sociétés ayant profité de la croissance des investissements de capitaux, les pays connaissant une forte croissance économique et le secteur énergétique ayant également porté ses fruits. Investissement sur des sociétés susceptibles de tirer profit de la hausse des investissements de capitaux, et des sociétés qui devraient profiter de la tendance aux fusions, acquisitions et delistings. Le gérant cherche à déceler un certain potentiel dans de plus petits noms. Investissement dans l'univers des small et midcaps.

Instruments dérivés : utilisation autorisée mais pas usitée dans la pratique.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation et/ou Distribution	BE0058185829	Non	Compartiment de la SICAV PAM	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1 % TTC	HSBC Pan-european Smaller

PERFORMANCE ENVIRONNEMENT

Actions de pays de la Communauté européenne

Financière de Champlain
www.financierede Champlain.fr

Objectif de gestion: battre les actions européennes sur le moyen long terme en profitant de la dynamique des valeurs européennes liées à la protection de l'environnement.

Stratégie d'investissement: la sélection des valeurs du portefeuille repose sur un examen approfondi des sociétés (perspectives de développement, commercialisation de nouveaux produits, structure financière...) et de l'expertise de l'équipe de gestion (maturité et évolution des réglementations). Cet examen est complété par des rencontres systématiques avec ses dirigeants. L'investissement s'effectue sur des actions dont la visibilité est importante à moyen long terme, principalement liées à la thématique de l'environnement. FCP investi au minimum à 75 % en titres éligibles au PEA.

Instruments dérivés : intervention sur les marchés à terme (utilisation ponctuelle de futures).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010086520	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : exposition actions entre 85 % et 95 % Risque de change : les positions exposées au risque de devises seront couvertes par du change à terme.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,99 % TTC Frais de gestion indirects : 2,14 % TTC de commissions de mouvement en 2009	Eurostoxx 50

PERFORMANCE VITAE

Actions de pays de la Communauté européenne

Financière de Champlain
www.financieredechamplain.fr

Objectif de gestion : le fonds a pour objectif d'obtenir un rendement supérieur à celui des marchés actions européens à moyen long terme, en profitant de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

Stratégie d'investissement : la sélection des valeurs du portefeuille repose sur un examen approfondi de la société (perspectives de développement, commercialisation de nouveaux produits, structure financière...) et de l'expertise de l'équipe de gestion (maturité et évolution des réglementations).
Les positions exposées au risque de devises seront couvertes par du change à terme.

Instruments dérivés : intervention sur les marchés à terme (utilisation ponctuelle de futures).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010219808	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : exposition actions entre 85 % et 95 % Les positions exposées au risque de devises sont couvertes par du change à terme.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,39 % Frais de gestion indirects : 1,58 %	Eurostoxx 50

PICTET SMALL CAP EUROPE P CAP

Actions de pays de la Communauté européenne

Pictet Funds (Europe) SA
www.pictetfunds.com

Objectif de gestion : l'objectif du fonds est d'investir dans des actions de sociétés à petite capitalisation dont le siège et/ou les activités principales se situent en Europe. Le but est d'identifier les meilleures opportunités d'investissement en exploitant l'expertise de notre équipe de spécialistes sectoriels.

Stratégie d'investissement :

- gestion active visant à identifier les sociétés dont l'accélération de la croissance bénéficiaire relative n'a pas été intégralement reconnue par le marché ;
- concentration sur les titres de croissance correctement évalués et les titres de valeur avec catalyseur de changement ;
- sélection des titres « bottom-up » complétée par un contrôle de risque macroéconomique « top-down » ;
- approche d'investissement régionale adaptée aux petites capitalisations, plus axées sur le marché local.

Instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés est permise mais non pratiquée.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de Capitalisation	LU0130732364	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : élevé Risque de change : le risque de change n'est pas systématique mais couvert	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,60 %	HSBC Smaller European Equities

**RAYMOND JAMES EUROPE PLUS
PART A**

Actions de pays de l'Union européenne

RAYMOND JAMES AM INTERNATIONAL
www.rjami.com

Objectif de gestion: l'objectif de gestion du FCP Raymond James Europe Plus est de surperformer l'indice de référence, le Dow Jones Stoxx 600. Le fonds est principalement investi sur les grandes capitalisations en Europe. La sélection des valeurs est fonction de thèmes d'investissement définis par un Comité d'Orientation Thématique.

Stratégie d'investissement: le portefeuille est spécialisé majoritairement dans la gestion discrétionnaire d'actions « grandes capitalisations » de tous les pays de l'Union Européenne, sans allocation géographique ou sectorielle particulière, et au minimum à 75 % en autres titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions. Une proportion maximum de 10 % de l'actif net pourra être investie dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents, notamment Suisse, Norvège, Turquie et pays de l'Est).

Le FCP pourra également investir à hauteur de 30 % de son actif sur des actions « de petites et moyennes capitalisations » de sociétés de tous les pays de la Communauté européenne dans le cadre d'une diversification du portefeuille.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010178665	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 90 % minimum	Souscription/rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,38 % TTC Frais de gestion indirects : 0,4 %	DJ Stoxx 600

REYL LGF EUROPEAN EQUITIES B

Actions des pays de la zone euro

Reyl Asset Management
www.reyl-am.com

Objectif de gestion: l'objectif du REYL (Lux) GLOBAL FUNDS - EUROPEAN EQUITIES est de réaliser une croissance du capital à long terme par le biais d'investissements dans des actions européennes possédant les caractéristiques suivantes : bonne prévisibilité des résultats, bilan solide, valorisation attrayante, révisions des bénéfices par action projetés supérieures au marché et positionnement technique favorable.

Stratégie d'investissement: les gérants de Reyl Asset Management ont conçu une méthodologie de gestion originale qui associe des facteurs fondamentaux et comportementaux.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0160155981	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risque de change : variable	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 %	STOXX 600 TR

ROUVIER EUROPE

Actions de pays de la Communauté européenne

Rouvier Associés
www.rouvierassociés.com

Objectif de gestion : Rouvier Europe est un fonds qui cherche, sur une période supérieure à 5 ans, à réaliser une performance supérieure à celle des principales bourses européennes, représentées par l'indice MSCI Europe net index.

Stratégie d'investissement : le fonds est en permanence investi de 75 % à 100 % de son actif en actions de sociétés européennes dont la rentabilité à long terme est sous-estimée par les marchés. La politique d'investissement du fonds résulte de l'analyse financière des sociétés et de leur perspective de revalorisation.

Instruments dérivés : utilisation possible mais strictement encadrée (voir prospectus).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007084066	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 75 % à 100 % Risque de change : de 0 % à 100 % Risque de taux : de 0 % à 25 % Risque divers : risque de marché et gestion discrétionnaire	Commission de souscription/rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,8 %	MSCI Europe Net Index

RP SELECTION CARTE BLANCHE

Diversifié

SPGP
www.spgp.fr

Objectif de gestion : le fonds RP Sélection Carte Blanche est un fonds à gestion dynamique recherchant la plus-value en capital par des investissements en valeurs internationales. Il n'est lié à aucun benchmark ou indice de référence et peut investir dans l'ensemble de valeurs cotées sur les places financières internationales.

Stratégie d'investissement : le fonds RP Sélection Carte Blanche a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions internationales. Le fonds met l'accent sur les valeurs de faible et moyenne capitalisation. La sélection des titres suit une démarche de sélection valeur par valeur essentiellement basée sur l'analyse fondamentale de sociétés. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % maximum de son actif en actions de sociétés internationales de toutes tailles sans discrimination de secteur d'activité. Par ailleurs, la recherche de la performance peut entraîner des investissements sur des marchés étroits donc peu liquides.

Instruments dérivés : les dérivés sont utilisés dans un but de couverture du risque action ou de dynamisation du portefeuille en surexposant le fonds (notamment par l'utilisation d'achats ou de ventes de contrat de future sur indice action). Le gérant a recours aux titres intégrant des dérivés dans une limite de 10 % de l'actif du fonds.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007448006	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 120 % max Risque de change : 100 % Risque de taux : 100 % Risque divers : lié aux petites et moyennes capitalisations	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,392 %TTC + 11,96 % TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de 10 %	Aucun - D'une part, aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds, d'autre part, l'adoption d'une politique de gestion basée sur un « stock-picking » intégral, sans aucune contrainte, rend sans signification la comparaison à un éventuel indicateur de référence.

RP SELECTION MID CAP

Actions internationales

 SPGP
www.spgp.fr

Objectif de gestion : le fonds RP Sélection Mid Cap est un fonds à gestion dynamique recherchant la plus-value en capital par des investissements en valeurs internationales de faible et moyenne capitalisation (actions françaises : 60 % minimum).

Stratégie d'investissement : le fonds RP Sélection Mid Cap a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions internationales. Le fonds met l'accent sur les valeurs de faible et moyenne capitalisation. La sélection des titres suit une démarche de sélection valeur par valeur essentiellement basée sur l'analyse fondamentale de sociétés. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % maximum de son actif en actions de sociétés internationales dont 60 % minimum en actions françaises de toutes tailles sans discrimination de secteur d'activité. Les 40 % restants peuvent être investis dans le reste du monde dont 20 % maximum sur les pays émergents. Par ailleurs, la recherche de la performance peut entraîner des investissements sur des marchés étroits donc peu liquides.

Instruments dérivés : les dérivés sont utilisés dans un but de couverture du risque action ou de dynamisation du portefeuille en surexposant le fonds (notamment par l'utilisation d'achats ou de ventes de contrat de future sur indice action). Le gérant a recours aux titres intégrant des dérivés dans une limite de 10 % de l'actif du fonds.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007052923	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 120 % max Risque de change : 40 % Risque de taux : 40 % Risque divers : lié aux petites et moyennes capitalisations	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,392 % TTC + 11,96 % TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de 10 %	Indice Cac Mid and Small 190

SAINT-HONORE EUROPE MIDCAPS

Actions de pays de la Communauté européenne

 Edmond de Rothschild Asset Management
www.edrim.fr

Objectif de gestion : la gestion du fonds, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans tend à procurer une progression de la valeur liquidative grâce à des placements dans des sociétés de moyenne capitalisation en Europe. Les critères de sélection seront définis dans la stratégie d'investissement.

Stratégie d'investissement : le FCP opère une gestion active de sélection d'actions («stock-picking») cotées sur un univers de valeurs majoritairement européennes. C'est-à-dire que la gestion consiste à investir dans des titres qui présentent un potentiel d'appréciation, quelle que soit leur appartenance sectorielle ou géographique. Ces actions de sociétés de petite et moyenne capitalisation européennes représenteront de 75 % à 100 % de l'actif net. Par ailleurs, dans la limite maximum de 10 %, le FCP pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés. Le FCP pourra détenir maximum 10 % de son actif en part ou actions d'OPCVM français ou européen.

Instruments dérivés : l'utilisation des instruments dérivés listés sur des marchés réglementés n'entraîne aucun risque de contrepartie. Les contrats de change à terme présentent un risque de contrepartie à la marge.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010177998	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : entre 75 % et 110 % de l'actif net du fonds Risque de change : 100 % de l'actif net du fonds Risque de taux : 25 % maximum de l'actif net du fonds	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC maximum Frais de surperformance : 15 % de la surperformance par rapport à l'indice Dow Jones Stoxx Small 200.	Le FCP n'a pas d'indicateur de référence. Son univers d'investissement n'est pas totalement comparable aux indices existants.

SELECTION ACTION RENDEMENT	Actions de pays de la Communauté européenne	SPGP www.spgp.fr
-----------------------------------	---	---------------------

Objectif de gestion : le fonds Sélection Action Rendement recherche une progression de ses actifs en investissant principalement dans des valeurs de la Communauté Européenne à fort rendement et à faible volatilité. Il ne se réfère à aucun benchmark.

Stratégie d'investissement : le fonds Sélection Action Rendement a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions internationales, principalement axé sur la Communauté Européenne. Les valeurs sont sélectionnées par le gérant pour leur rendement élevé (rapport cours/dividende) et/ou leur valorisation estimée. Le fonds recherche un rendement de ses actifs supérieur au rendement moyen du marché d'actions européen. La sélection des titres suit une démarche de sélection, valeur par valeur, dite de « stock-picking ».

Instruments dérivés : les dérivés sont utilisés dans un but de couverture du risque actions et de change ou de dynamisation du portefeuille (notamment par l'utilisation d'achats ou de ventes de contrat de future sur indice action, l'achat d'option d'achat et l'achat d'option de vente sur action (sur le MONEP de Paris)). Ils permettent d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations brutales des marchés. L'engagement du fonds issu de la dynamisation est limité à 120 % maximum de l'actif et effectué dans la limite de 40 % de l'actif pour la couverture.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010083634	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % min Risque de change : 40 % max Risque de taux : 25 % max Risque divers : lié aux petites et moyennes capitalisations	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,392 % TTC + 11,96 % TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de 7 %	Aucun

SYCOMORE TWENTY	Actions des pays de la zone euro	Sycomore Asset Management SA www.sycomore-am.com
------------------------	----------------------------------	---

Objectif de gestion : l'objectif est de battre le marché des actions sur le long terme et de réaliser sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence DJ Euro Stoxx Total Return, tout en satisfaisant aux normes fixées pour les Plans d'Épargne en Actions.

Stratégie d'investissement : le FCP investit au moins 75 % de l'actif du FCP en actions éligibles au PEA, dont au moins 70 % d'actions issues des pays de la zone euro. Les valeurs hors zone euro représenteront à tout moment au plus 30 % de l'actif du FCP. La sélection de ces actions est basée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises. Il vise à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque déterminée par l'équipe de gestion. L'équipe de gestion privilégie des sociétés de croissance, leaders sur leur marché ou bénéficiant d'une dynamique positive de gain de parts de marché. La sélection de ces valeurs s'effectue sans accorder de préférence particulière à une zone géographique (en dehors de la zone euro qui représente au moins 70 % du portefeuille), un secteur d'activité, ou une taille de capitalisation. L'investissement en actions des pays de la Communauté européenne pourra être concentré sur un nombre limité de valeurs, qui ne pourra toutefois pas être inférieur à 20.

Instruments dérivés : utilisation d'instruments financiers à terme et à dérivé intégré. Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à 100 % de l'actif. La somme de l'exposition à des risques résultant des engagements hors bilan et des positions en actions ne pourra excéder 1,5 fois l'actif. Le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » (ci-après les « CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers européens d'actions.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007073119	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum Risque de change : 10 % maximum Risque de taux et crédit : 25 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % TTC Commission de surperformance de 25 % TTC au-delà de l'indice DJ Euro Stoxx TR	DJ Euro Stoxx Total Return, dividendes réinvestis

Objectif de gestion : progression des actifs par la performance absolue alliée à la maîtrise de la volatilité.

Stratégie d'investissement : sélection de valeurs délaissées, en situation de retournement, ou présentant un caractère défensif par la réalité de leurs actifs ou le rendement qu'elles offrent. Investissement possible sur d'autres supports que les actions (obligations, bons du Trésor, et autres titres de créances négociables, obligations achetées à réméré ou prises en pension).

Instruments dérivés : intervention sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et de gré à gré. Dans la limite d'une fois l'actif, le gestionnaire prendra ses dispositions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque d'actions, de titres et autres valeurs assimilées et d'indices.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010547067	Non	Non	5 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : max. 2,392 % TTC, OPCVM inclus.	Aucun

ULYSSE

Actions de pays de la Communauté européenne

 Tocqueville Finance S.A.
www.tocquevillefinance.fr

Objectif de gestion : l'objectif du fonds est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne (et notamment française) tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Stratégie d'investissement : intervention sur tous les marchés d'actions européennes en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés délaissées et/ou sous-évaluées par le marché, en situation de retournement économique ou présentant un caractère défensif par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs. La gestion du fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. De même il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière, de son secteur d'activité ou de son marché de cotation.

Instruments dérivés : le fonds pourra recourir de manière discrétionnaire à une surexposition via des instruments dérivés.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Distribution	FR0010546911	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 75 % à 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion max. : 2,392 % TTC, OPCVM inclus.	Aucun

UNITÉS DE COMPTE EN ACTIONS INTERNATIONALES

ATLAS MAROC

Actions Pays émergents

Oppenheim Investment Managers
www.oppenheimerim.com

Objectif de gestion : réaliser une performance annuelle se rapprochant de l'évolution de l'indice MASI, sur la durée de placement recommandée. La gestion mise en œuvre présente un caractère totalement discrétionnaire.

Stratégie d'investissement : l'univers d'investissement est centré principalement, à hauteur de 60 % minimum de l'actif, sur les sociétés marocaines cotées sur le marché organisé marocain (Bourse de Casablanca) et ce, sans restriction s'agissant des secteurs et des capitalisations concernées.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010015016	ALITITMAR CHAABI	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
<p>Risque action : 60 % minimum</p> <p>Le fonds investit dans des instruments libellés en devises autres que l'Euro. Dès lors, si les taux de change varient, la valeur liquidative peut baisser.</p> <p>Risque de taux : 40 % minimum</p> <p>Risque lié à la gestion discrétionnaire : la performance du fonds dépendra des sociétés choisies par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.</p> <p>Risque de perte en capital : le porteur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué. Le FCP n'assure aucune garantie en capital.</p> <p>Risque de crédit : c'est le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.</p> <p>A titre accessoire, le FCP peut être exposé au risque de contrepartie</p>	<p>Souscription / Rachat : 0 %</p> <p>Frais de gestion directs : 2,34 % TTC</p> <p>Frais de gestion indirects : 23,92 % TTC de la surperformance</p>	<p>MASI Index</p>

AXA WF FRAMLINGTON EMERGING MARKETS TALENTS

Diversifié

AXA Funds Management S.A.
www.axaworldfunds.com

Objectif de gestion : l'objectif d'AXA WF Talents Brick est l'appréciation du capital à long terme au travers d'un d'investissement dans des sociétés cotées qui sont domiciliées ou qui ont une importante part de leur activité économique dans les marchés émergents, en particulier au Brésil, en Russie, en Inde, en Chine (incluant Taiwan) et en Corée.

Stratégie d'investissement : AXA WF Talents Brick investit dans des sociétés cotées qui sont domiciliées ou qui ont une importante part de leur activité économique dans les marchés émergents, en particulier au Brésil, en Russie, en Inde, en Chine (incluant Taiwan) et en Corée. AXA WF Talents Brick n'est pas un fonds marché émergent classique : il n'investit pas dans les marchés émergents pour acheter du pétrole à bas prix, des matières premières, ou une main d'œuvre bon marché, mais dans des entrepreneurs locaux talentueux à la fois créatifs et suffisamment agressifs pour exporter leurs savoir faire aux US comme en Europe. Leurs résultats seront le fruit de leurs idées plus que d'un effet de mode sur les marchés émergents ou le prix du pétrole.

Instruments dérivés : pour les besoins d'une gestion efficace, le fonds pourra s'exposer à ces entreprises via l'utilisation de produits dérivés.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0227146197	Axa Investment Managers UK	Oui	5 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
<p>Risque action : 66 % minimum.</p> <p>Risque de change : le fonds investit dans des titres libellés dans des devises autres que sa devise de référence; les fluctuations des taux de change ont donc une incidence sur la valeur du fonds</p> <p>Risque de taux : 33 % maximum.</p> <p>Risque divers : risques liés aux marchés cibles.</p>	<p>Souscription / Rachat : 0 %</p> <p>Frais de gestion directs : max. 1,75 %</p>	<p>MSCI Emerging Market Free (à titre indicatif)</p>

BGF LATIN AMERICA EUR A2

Actions internationales

BLACKROCK (Luxembourg) SA
www.blackrock.fr

Objectif de gestion : le fonds BGF Latin American Fund cherche à optimiser le rendement total exprimé en dollars US en investissant principalement dans des actions de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques en Amérique latine, notamment au Brésil et au Mexique.

Stratégie d'investissement : le processus de gestion combine des approches : «top-down» d'allocation optimale par pays reposant sur l'analyse des conditions macro-économiques (croissance économique, inflation, taux d'intérêt) et sur le contexte politique, et «bottom-up» de choix de titres selon des critères «croissance à prix raisonnable». L'équipe de gestion utilise un benchmark à titre indicatif sans contrainte relative à cet indice.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0171289498	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque de change.	Souscription/Rachat : 0 % Frais de gestion direct : 1,75 % (indirects compris)	MSCI EM Latin America

BGF World Gold Fund A2 EUR

Actions internationales

Blackrock
www.blackrock.fr

Objectif de gestion : le compartiment World Gold Fund vise à une valorisation optimale du rendement global et investit, à l'échelle mondiale, un minimum de 70 % de son actif net dans des actions de sociétés dont l'activité principale concerne l'exploitation de mines d'or et d'autres métaux et l'exploitation de minerais précieux et de base. Le compartiment ne détient pas directement de l'or ou du métal.

Stratégie d'investissement : la stratégie d'investissement de l'équipe consiste à :

- rechercher des investissements dans des sociétés aurifères qui offrent la meilleur exposition aux prix de l'or, avec un niveau de risque acceptable ;
- investir dans des sociétés aurifères présentant un bon potentiel de croissance, via des activités existantes comme via l'exploration de nouvelles mines ;
- sélectionner des sociétés avec des équipes dirigeantes solides ;
- limiter l'exposition aux producteurs dont la gestion du risque est peu lisible ;
- éviter les acteurs spécialisés dans des activités de pure exploration.

Instruments dérivés : bien que cela ne soit pas interdit, le fonds n'utilise généralement pas de produits dérivés.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de Capitalisation	LU0171305526	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,75 %	FTSE Gold Mines (cap)

BNPP OBAM EQU.3DEC

Actions internationales

Fortis Investments
www.fortisfunds.com

Objectif de gestion : assurer à ses investisseurs une valorisation aussi élevée que possible des capitaux investis tout en les faisant bénéficier d'une large répartition des risques.

Stratégie d'investissement : ce compartiment investit essentiellement en actions internationales. Il peut, sur base opportuniste, accessoirement investir dans d'autres instruments financiers. Le portefeuille est composé de deux parties : un portefeuille stratégique et un portefeuille tactique. Le premier poursuit une approche de type « croissance à un prix raisonnable » et investit généralement en valeurs de grande capitalisation, leaders sur le marché mondial. Son horizon de placement est le long terme. Le deuxième suit une approche thématique et investit généralement en valeurs de petite et moyenne capitalisation. Son horizon de placement est le moyen terme. Des positions en liquidités peuvent être prises sur une base opportuniste et le gérant peut recourir aux produits dérivés pour s'exposer à un marché ou pour couvrir des positions sous-jacentes en actions.

Instruments dérivés : ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs en actions ou parts représentatives du capital social d'entreprises ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs. Il peut également investir pour 1/3 de ses actifs au maximum en toutes autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités, sans que les investissements en créances de toute nature ne dépassent 15 % des actifs et ceux en d'autres OPCVM ou OPC 5 % des actifs.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	LU0185157681	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque divers : 0,265 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 %	

CARMIGNAC EMERGENTS

Actions internationales

Carmignac Gestion
www.carmignac.fr

Objectif de gestion : le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique d'allocation d'actif investi en valeurs des pays émergents. La gestion vise à surperformer son indicateur de référence, le MSCI Emerging Markets Free, converti en Euros, avec une volatilité inférieure à ce dernier.

Stratégie d'investissement : la stratégie d'investissement vise à sélectionner les valeurs offrant le meilleur potentiel d'appréciation, sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, secteurs d'activité, type ou taille de valeurs. La gestion du fonds étant active et discrétionnaire, l'allocation d'actifs en fonction des anticipations du gérant, pourra différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. Le portefeuille est investi essentiellement sur les actions des places financières des pays émergents. La durée recommandée de placement sur ce fonds est de 5 ans.

Instruments dérivés : le gérant pourra utiliser des instruments dérivés, dans la limite d'une fois l'actif, pour couvrir ou dynamiser l'actif du fonds sur des secteurs d'activité, zones géographiques, marchés de taux, actions, change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices, dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010149302	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 60 % jusqu'à 200 % (par le biais des instruments à terme) Risque de change : de 0 % à 100 % Risques liés aux pays émergents	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,50 % TTC Commission de surperformance : 20 % maximum de la surperformance du FCP par rapport à son indicateur de référence, sur l'année civile	MSCI Emerging Markets Free, converti en euros

Objectif de gestion : surperformer l'indicateur de référence avec une volatilité inférieure à ce dernier. Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales avec un profil de risque comparable à l'indice MSCI AC World Free Index, converti en euros. La gestion vise à surperformer cet indicateur avec une volatilité inférieure à ce dernier.

Stratégie d'investissement : la politique de gestion se veut dynamique et porte sur les actions des places financières du monde entier. La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur, type ou taille de valeurs. Le fonds est en permanence exposé à hauteur de 50 % maximum au risque actions des pays de l'OCDE et pays émergents, le risque étant adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Dans le prospectus simplifié, il est indiqué : « Le FCP sera exposé à hauteur de 60 % de l'actif net au moins en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux et notamment dans ce dernier cas pour une part qui pourra comprendre de 0 % à 40 % des obligations à taux fixe, de titres de créances négociables, des obligations à taux variables et indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou internationale et notamment dans ce dernier cas pour une part qui pourra être importante sur les pays émergents ».

Instruments dérivés : le gérant pourra investir dans des instruments financiers à terme (dans la limite d'une fois l'actif), fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et / ou internationaux, réglementés ou de gré à gré. Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et / ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) dans le but de réaliser l'objectif de gestion. La dynamisation ou la couverture du portefeuille se feront par la vente ou l'achat d'options et/ou de contrats à terme listés sur les marchés organisés (actions et taux). Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change en utilisant des contrats de change à terme.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010148981	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 60 % à 100 %, dont risque sur actions de pays émergents Risque de change : de 0 % à 100 % Risque de taux : 40 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : maximum 1,50 % TTC Commission de surperformance : 10 % maximum de la performance du fonds lorsque celle-ci dépasse 10 %.	Morgan Stanley Capital Investment (MSCI) All Countries World Free Index, converti en euros.

Objectif de gestion : l'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme, cinq ans minimum, une performance supérieure à l'évolution de l'indice MSCI World converti en euro grâce à une sélection de valeurs décotées.

Stratégie d'investissement : les valeurs mondiales décotées sont l'axe principal d'investissement. Le style de gestion est actif. La stratégie d'investissement privilégie la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indice de référence via son axe principal d'investissement.

Instruments dérivés : le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés et de façon exceptionnelle de gré à gré, dans le but principal :
- d'ajuster l'exposition actions en cas de souscriptions et de rachats importants ;
- de reconstituer une exposition synthétique à un actif ;
- de couvrir un élément du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation et/ ou Distribution	FR0007079975	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : oui Risque de change : oui Risque de taux : non	Souscription Part P : 4,50 % / Rachat : 0 % Part P : 1,25 % TTC Part O : 0,15 % TTC commission de surperformance : 25 % TTC de la performance supérieure au MSCI World converti en euro majoré de 2,50 % (dividendes nets non réinvestis) réalisée par le FCP au cours de l'exercice.	MSCI world en euros

DWS INVEST TOP 50 ASIA LC	Actions internationales	DWS Investments www.dwsinvestments.fr
----------------------------------	-------------------------	--

Objectif de gestion: surperformer, à moyen long terme, l'indice de référence composite.

Stratégie d'investissement: DWS Invest Top 50 Asia est investi en actions de 50 entreprises de l'Asie et du Pacifique. La sélection des valeurs repose sur : un solide positionnement dans leur domaine d'activité, des résultats positifs compte tenu de l'environnement économique, des objectifs précis en termes de croissance future, d'orientation stratégique et d'information des actionnaires.

Instruments dérivés : les dérivés peuvent être utilisés dans certaines situations, par exemple pour des raisons stratégiques, de couverture de risque de change ou pour prendre des expositions face à de fortes entrées de cash. Les instruments de dérivés ne rentrent pas dans le processus d'investissement.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	LU0145648290	Non	Compartiment de DWS Invest SICAV	Aucun

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque de change : couverture du risque de change opportuniste	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : 1,50 % TTC	50 % MSCI AC Far East Free 50 % MSCI AC Far East Free ex Japan

DWS RUSSIA	Actions internationales	DWS Investments www.dwsinvestments.fr
-------------------	-------------------------	--

Objectif de gestion: participer aux opportunités du marché russe et surperformer le MSCI Russia 10/40 (RI) sans objectif de volatilité.

Stratégie d'investissement: le but de la politique d'investissement du fonds DWS Russia consiste à participer aux perspectives de la Russie, pays en plein développement et, à réaliser le meilleur rendement possible en euro, en investissant dans des parts d'entreprises dont l'activité commerciale se déroule principalement dans ce pays. Les actifs du fonds sont investis en actions, certificats d'action, obligations convertibles en actions et plus généralement dans toutes les valeurs mobilières autorisées.

Instruments dérivés : lorsqu'il conclut des opérations de gré à gré (ou « OTC »), le fonds peut conclure des contrats à terme, d'options et de swaps, ou utiliser d'autres instruments dérivés. Les produits dérivés correspondant à une « short position » ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture. La couverture est limitée à 100 % du sous-jacent servant de garantie. Par contre, 15 % au maximum de l'actif net du compartiment peuvent être placés dans des produits dérivés reflétant une « position longue » et ne disposant pas d'une couverture correspondante.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	LU0146864797	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 70% minimum Risque de change : opportuniste Risque divers : axé sur le risque; catégorie de risque 4 sur 4	Souscription / rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % (majorés d'une commission de performance)	MSCI Russia 10/40 (RI)

ÉCHIQUIER JAPON

Actions internationales

Financière de l'Echiquier
www.fin-echiquier.fr

Objectif de gestion : ECHIQUIER JAPON est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme avec une volatilité plus faible qu'un investissement en direct en actions.

Stratégie d'investissement : la gestion d'ECHIQUIER JAPON s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres, appelée « stock picking », obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus d'évaluation des sociétés mise en portefeuille basée sur la valorisation relative des sociétés par rapport aux perspectives de croissance.

Instruments dérivés : le fonds intervient sur des instruments financiers à terme dans le but de couverture des actifs détenus contre les risques de marché et dans le but d'exposer au risque de marché. Il peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme dans le but de couvrir les actifs contre le risque de change, lié à la détention de titres en dehors de la zone euro. Ces opérations seront effectuées afin de piloter l'exposition du fonds sans rechercher de surexposition aux marchés.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010434688	CCR Asset Management	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de taux : 40 % maximum Risque de crédit : 40 % maximum, risques de perte en capital et liés à la gestion discrétionnaire	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 2,392 % TTC.	Aucun. Toutefois l'indice le plus proche est le TOPIX, qui ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

ECOFI ACTIONS DECOTEES

Actions internationales

ECOFI INVESTISSEMENT
www.ecofi.fr

Objectif de gestion : le FCP a pour objectif d'optimiser la performance sur la durée de placement recommandée en investissant en valeurs internationales décotées (c'est-à-dire des entreprises dont les perspectives de valorisation sont jugées attractives du fait de leur sous-évaluation par les marchés financiers) et ce à travers une gestion discrétionnaire.

Stratégie d'investissement : FCP en permanence exposé au minimum à 60 % en actions internationales, négociées sur les principales places boursières mondiales de la zone OCDE (Europe, Amérique du Nord y compris NASDAQ et Asie).

Instruments dérivés : le FCP peut avoir recours à des instruments dérivés, afin de couvrir le portefeuille pour faire face aux risques action et de change ou l'exposer à ces mêmes risques en complément des investissements physiques, sans rechercher de surexposition. Le suivi de l'engagement sur les instruments financiers à terme est calculé selon la méthode linéaire.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007081872	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque actions : 60 % minimum Risque de change : 70 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,80 % TTC maximum Frais de gestion indirects : 0 %	Néant (gestion discrétionnaire)

ECOFI ACTIONS RENDEMENT

Actions internationales

 ECOFI INVESTISSEMENT
www.ecofi.fr

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif d'optimiser la performance d'un placement en actions internationales à travers la sélection de titres émis par des sociétés caractérisée par le versement de revenus réguliers et significatifs, sur un horizon de cinq ans, au moyen d'une stratégie de gestion discrétionnaire.

Stratégie d'investissement : Le FCP est en permanence exposé à 60 % au minimum en actions internationales négociées sur les principales places boursières de la zone OCDE (et en particulier Europe, Amérique du Nord et Asie) en privilégiant les grandes valeurs. Les émetteurs retenus sont les entreprises dont l'objectif est de servir à leurs actionnaires des revenus à la fois réguliers sous forme de dividendes et significatifs par rapport à leur valorisation boursière. Ces valeurs sont sélectionnées au terme d'un processus mis en oeuvre par la société de gestion qui lui permet d'apprécier les capacités des sociétés émettrices à générer une importante marge brute d'autofinancement opérationnelle (cash-flow).

Instruments dérivés : L'OPCVM peut avoir recours à des instruments dérivés, soit afin de couvrir le portefeuille pour faire face aux risques action et de change, soit afin d'exposer le portefeuille au risque action en complément des investissements physiques mais sans rechercher une surexposition.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation ou Distribution	FR0000973562	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de taux : 40 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,80 % TTC	MSCI World en euros (dividendes réinvestis).

ELAN MULTI SÉLECTION ASIE

Actions internationales

 Rothschild & Cie Gestion
www.rothschildgestion.fr

Objectif de gestion : Elan Multi Sélection Asie est un fonds de fonds « multi-gestionnaires » investi sur des OPCVM d'actions asiatiques. Son objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à son indice de référence Europerformance Moyenne OPCVM «Asie Hors Japon».

Stratégie d'investissement : Elan Multi Sélection Asie est investi à 90 % au moins en OPCVM actions asiatiques (hors Japon). Il se caractérise par une sélection rigoureuse des fonds sous-jacents sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement.

Instruments dérivés : uniquement contrats de futures sur marché réglementé. Sans chercher à faire un effet de levier, ni vendeur net.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007035472	Rotschild Asset Management New York	Non	90 % minimum 100 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 110 % maximum. Risque de change : possibilité de prendre une exposition devise sur décision stratégique de l'équipe de gestion. Risque de taux : maximum 10 % cash.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,97 % TTC Frais de gestion indirects : 2 % maximum TTC	Europerformance - Moyenne OPCVM «Asie Hors Japon» (FRA OPC ACT ASIE)

ELAN SELECTION USA FCP

Actions internationales

Rothschild & Cie Gestion
www.rothschildgestion.fr

Objectif de gestion : Elan Sélection USA a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Standard & Poor's 500, en étant en permanence exposé à hauteur de 75 % minimum de son actif sur le marché des actions américaines.

Stratégie d'investissement : le portefeuille du fonds est géré en référence à l'indice Standard & Poor's 500. En vue de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille d'Elan Sélection USA est en permanence exposé entre 75 % et 110 % de son actif dans des actions émises sur le marché des actions américaines.

Instruments dérivés : en outre, dans la limite maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM, l'OPCVM peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (pensions, swaps de taux, de change, marché des futures et options sur actions ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (notamment dans le pilotage de son exposition au marché action et de change). Pour ce faire, il peut couvrir son portefeuille et/ou l'exposer sur des instruments de taux, des indices ou des actions.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010233437	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum Risque de change : 100 % maximum Risque de taux : 25 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,495 % TTC maximum	Standard & Poor's 500 (converti en euro et dividende non réinvesti).

FF - AMERICAN GROWTH FUND

Actions internationales

FIL Fund Management Ltd
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion : le compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Les revenus générés par ce compartiment sont en principe limités. Le compartiment investira principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

Stratégie d'investissement : investit principalement en actions de sociétés américaines mais favorise les petites et moyennes capitalisations.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Distribution	LU0077335932	Non	Compartiment de la SICAV Fidelity Funds	10%

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : élevé Risque de change : possible si l'investissement s'effectue dans une devise différente de celle du compartiment Risque de taux : le cas échéant	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : max. 1,50 % TTC. Frais de gestion indirects : 0,35 % (autres frais fixes) + 0,08 % (frais indirects incluant les frais de dépositaire)	Standard & Poor's 500

FF - EUROPEAN AGGRESSIVE

Actions internationales

FIL Investments
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion : investit principalement dans des titres de capital de sociétés européennes. Tout en suivant une approche offensive, le gérant est libre de sélectionner toute société quels que soient sa taille ou son secteur d'activité.

Stratégie d'investissement : le compartiment concentrera ses investissements sur un nombre limité de sociétés. Il en résultera donc un portefeuille moins diversifié. Ce compartiment est destiné aux investisseurs prêts à accepter les risques plus importants liés à ce type d'investissement.

Instruments dérivés : l'utilisation des instruments de dérivés est autorisée. Bien qu'utilisés qu'occasionnellement ceux-ci n'interviennent que dans le cadre d'une gestion efficiente du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0251129465	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : moyen Risque de taux : fonction des taux d'intérêts et de la solidité financière de l'émetteur en cas d'investissements en produits de taux le cas échéant.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % Frais de gestion indirects : variable	MSCI Europe

FF - INDIA FOCUS FUND

Actions internationales

FIL Fund Management Ltd
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion : le compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Les revenus générés par ce type de compartiment sont en principe limités. Le compartiment investira principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

Stratégie d'investissement : ce compartiment vise à permettre un accroissement du capital à long terme, en investissant principalement dans des actions de sociétés indiennes cotées en Inde, ainsi qu'en valeurs mobilières de sociétés non indiennes ayant une partie prépondérante de leur activité en Inde.

Instruments dérivés : l'utilisation de dérivés est autorisée pour les fonds Fidelity. Lorsqu'ils sont utilisés ce ne sont qu'à des fins de gestion optimale des portefeuilles et non comme outil d'investissement ayant un caractère spéculatif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0197230542	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 70 % minimum Risque de taux : le cas échéant	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 % Frais de gestion indirects : 0,35 %	MSCI India

FF - LATIN AMERICA FUND	Actions internationales	FIL Fund Management Ltd www.fidelitypro.fr
--------------------------------	-------------------------	---

Objectif de gestion : le compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Les revenus générés par ce type de compartiment sont en principe limités. Le compartiment investira principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

Stratégie d'investissement : le compartiment investit principalement dans des actions émises en Amérique latine.

Instruments dérivés : l'utilisation de dérivés est autorisée pour les fonds Fidelity. Lorsqu'ils sont utilisés ce ne sont qu'à des fins de gestion optimale des portefeuilles et non comme outil d'investissement ayant un caractère spéculatif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0050427557	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action très élevé : 70 % minimum Risque de taux : le cas échéant	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 % Frais de gestion indirects : 0,46 %	MSCI Emerging Markets Latin America

FF - PACIFIC FUND	Actions internationales	FIL Fund Management Ltd www.fidelitypro.fr
--------------------------	-------------------------	---

Objectif de gestion : le compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Les revenus générés par ce type de compartiment sont en principe limités. Le compartiment investira principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

Stratégie d'investissement : ce compartiment investit principalement dans un portefeuille géré activement d'actions émises dans la région Pacifique, essentiellement au Japon, dans le Sud-Est asiatique et les Etats-Unis d'Amérique.

Instruments dérivés : l'utilisation de dérivés est autorisée pour les fonds Fidelity. Lorsqu'ils sont utilisés ce ne sont qu'à des fins de gestion optimale des portefeuilles et non comme outil d'investissement ayant un caractère spéculatif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0049112450	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action élevé : 70 % minimum Risque de taux : le cas échéant	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 % Frais de gestion indirects : 0,49 %	MSCI AC Pacific Free

Objectif de gestion : investit principalement dans des actions cotées sur les marchés boursiers du bassin pacifique hors Japon.

Stratégie d'investissement : le compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Sauf indication contraire dans l'objectif d'investissement, les revenus générés par ce type de compartiment sont en principe limités. Le compartiment investira principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

Instruments dérivés : tous les compartiments d'actions peuvent utiliser des instruments financiers dérivés sous réserve (a) qu'ils soient économiquement appropriés en étant conçus de manière rentable, (b) qu'ils soient conclus pour au moins un des motifs suivants entre (i) réduction des risques, (ii) réduction des coûts, (iii) génération d'un capital ou d'un revenu supplémentaire pour les compartiments d'actions assortis d'un niveau de risque cohérent avec le profil de risque du (des) compartiment(s) d'actions concerné(s) et les règles de diversification des risques stipulées à la Section V (5.1, A, III) du Prospectus, et (c) que leurs risques soient englobés de manière adéquate par le processus de gestion des risques de la SICAV. Les instruments financiers dérivés peuvent comprendre des options échangées en Bourse et/ou de gré à gré, des contrats à terme standardisés sur indice d'actions et sur action unique, des CFD, des contrats à terme ou une combinaison de ces instruments.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0048597586	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 % Frais de gestion indirects : 0,47 %	MSCI AC Far East ex Japan

Objectif de gestion : le compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Les revenus générés par ce type de compartiment sont en principe limités. Le compartiment investira principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

Stratégie d'investissement : ce compartiment investit principalement dans des actions cotées sur les marchés boursiers de la région Pacifique, hormis le Japon.

Instruments dérivés : l'utilisation de dérivés est autorisée pour les fonds Fidelity. Lorsqu'ils sont utilisés ce ne sont qu'à des fins de gestion optimale des portefeuilles et non comme outil d'investissement ayant un caractère spéculatif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0069452877	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action très élevé : 70 % minimum Risque de taux : le cas échéant	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 % Frais de gestion indirects : 0,54 %	MSCI AC Far East ex Japan

FIDELITY EUROPE

Actions internationales

 FIL Gestion
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion : l'objectif de gestion de Fidelity Europe est de privilégier des investissements à dominante actions, sur un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs pays de la Communauté européenne dans l'optique de recherche de plus-value, correspondant à la surperformance de l'indicateur de référence. L'actif est composé à hauteur de 75 % minimum en actions des états membres de la Communauté européenne ou titres assimilés éligibles au PEA et le solde essentiellement en actions européennes.

Stratégie d'investissement : l'approche de gestion repose entièrement sur la sélection de valeurs. La structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés et du secteur d'activité auquel elles appartiennent. Le gestionnaire investit dans un nombre limité de valeurs (une quarantaine) et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indice de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manoeuvre importante par rapport à l'indice de référence.

Instruments dérivés : le compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit français de Capitalisation	FR0000008674	Non	Compartiment de Fidelity Sicav	5 % maximum, autres compartiments de Fidelity SICAV inclus.

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum Risque de change Risque de taux à titre accessoire Risques liés aux petites capitalisations Risques liés aux pays émergents 25 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de fonctionnement et de gestion : 2,153 % TTC max.	MSCI Europe

FIDELITY FUNDS - AUSTRALIA FUND

Actions internationales

 FIL Investments
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion : Fidelity Funds Australia Fund vise la croissance du capital à long terme grâce à un portefeuille diversifié principalement investi dans des valeurs australiennes.

Stratégie d'investissement : le gérant utilise une approche de sélection de valeurs afin de constituer son portefeuille. Il privilégie les moyennes et les grandes entreprises dans la mesure où ces dernières offrent une meilleure régularité de leurs résultats, qualité de gestion et solvabilité. Toutefois, il peut également envisager d'investir dans des petites entreprises lorsqu'elles répondent à ses critères de sélection.

Instruments dérivés : l'utilisation des instruments de dérivés est autorisée. Bien qu'utilisés qu'occasionnellement ceux-ci n'interviennent que dans le cadre d'une gestion efficiente du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0048574536	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : élevé Risque de change : existant du fait d'une UC libellée en Dollar australien (AUD) Risque de taux : fonction des taux d'intérêts et de la solidité financière de l'émetteur en cas d'investissements en produits de taux le cas échéant.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % Frais de gestion indirects : variable	S&P ASX 200

FIDELITY FUNDS - CHINA FOCUS A	Actions internationales	FIL Fund Management Ltd www.fidelitypro.fr
---------------------------------------	-------------------------	---

Objectif de gestion : le compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Les revenus générés par ce type de compartiment sont en principe limités. Le compartiment investira essentiellement (au moins 70 % en valeur) en actions sur les marchés et secteurs visés par son nom, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.

Stratégie d'investissement : le compartiment se concentrera essentiellement sur la Chine par des investissements en valeurs mobilières de sociétés chinoises cotées en Chine et à Hong Kong, ainsi qu'en valeurs mobilières de sociétés non chinoises ayant une partie prépondérante de leur activité en Chine.

Instruments dérivés : l'utilisation de dérivés est autorisée pour les fonds Fidelity. Lorsqu'ils sont utilisés ce ne sont qu'à des fins de gestion optimale des portefeuilles et non comme outil d'investissement ayant un caractère spéculatif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0173614495	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action très élevé : 70 % minimum Risque de taux : le cas échéant	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,5 % Frais de gestion indirects : 0,50 %	MSCI China

FIDELITY FUNDS - KOREA FUND	Actions internationales	FIL Investments www.fidelitypro.fr
------------------------------------	-------------------------	---------------------------------------

Objectif de gestion : Fidelity Funds Korea Fund vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des valeurs coréennes.

Stratégie d'investissement : le gérant adopte essentiellement l'approche d'investissement de Fidelity basé sur la sélection de valeurs. Il privilégie les grandes et moyennes entreprises, ces dernières ayant généralement une croissance plus régulière de leurs bénéfices, étant mieux gérées et disposant d'une meilleure solvabilité.

Instruments dérivés : l'utilisation des instruments de dérivés est autorisée. Bien qu'utilisés qu'occasionnellement ceux-ci n'interviennent que dans le cadre d'une gestion efficiente du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0061324488	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : très élevé Risque de change : existant du fait d'une UC libellée en Dollar américain (USD) Risque de taux : fonction des taux d'intérêts et de la solidité financière de l'émetteur en cas d'investissements en produits de taux le cas échéant.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % Frais de gestion indirects : variable	KOSPI

FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A (D)	Actions internationales	FIL Investments www.fidelitypro.fr
--	-------------------------	---------------------------------------

Objectif de gestion : le fonds vise à réaliser une croissance à long terme du capital à partir d'un portefeuille d'actions couvrant l'ensemble des marchés internationaux.

Stratégie d'investissement : l'allocation d'actifs est basée sur l'attrait relatif des marchés individuels mais ne devrait pas s'écarter de manière significative des pondérations de l'indice de référence. Les participations dans des marchés individuels sont sélectionnées par les gérants de fonds de Fidelity sur la base des mérites des entreprises individuelles.

Instruments dérivés : l'utilisation des instruments de dérivés est autorisée. Bien qu'utilisés qu'occasionnellement ceux-ci n'interviennent que dans le cadre d'une gestion efficace du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0069449576	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : moyen Risque de change : existant du fait d'une UC libellée en Dollar américain (USD)	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % Frais de gestion indirects : variable	60 % MSCI World ; 40 % MSCI Europe hors Royaume-Uni

GÉO ENERGIES C	Actions internationales	Edmond de Rothschild Investment Managers www.edrim.fr
-----------------------	-------------------------	--

Objectif de gestion : le fonds est investi en gestions actions. Il vise une performance en ligne avec celle des sociétés exposées directement ou indirectement au secteur des matières premières et de l'énergie. Le risque sera réduit grâce à la diversification du portefeuille sur une majorité de grands titres internationaux à large marché qui ont, à long terme, un excellent comportement boursier et une grande pérennité. Le fonds est un fonds sectoriel.

Stratégie d'investissement : le fonds est géré en parts d'OPCVM, eux-mêmes investis en actions et produits de taux. Ce fonds détiendra essentiellement des investissements représentatifs de sociétés de recherche, d'exploitation, de transformation et de distribution de ressources naturelles et d'énergie. Les produits de taux à hauteur d'un maximum de 40 % de l'actif du fonds seront des OPCVM investis dans des portefeuilles d'obligations dont la notation moyenne est comprise entre AAA et BB (Standard and Poor's ou équivalent).

Instruments dérivés : le fonds pourra intervenir sur les marchés financiers à terme réglementés français et étrangers et effectuer des opérations de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010127522	Non	Non	50 % de l'actif

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum	Souscription/ Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC	Indice composé à 60 % de l'indice MSCI World Energy et à 40 % de l'indice MSCI World Metals and Mining. Ces deux indices sont calculés et publiés chaque jour par Morgan Stanley Capital International sur son site internet http://www.msicbarra.com ou sur les principaux fournisseurs d'information financière: Reuter ou Bloomberg (page MSCI). Ils représentent respectivement la performance des secteurs de l'énergie et des sociétés minières dans le monde ; ils sont pondérés par la capitalisation boursière des sociétés et calculés en dollars américains. Le MSCI World Energy est calculé depuis décembre 1994 et le MSCI World Metals and Mining depuis décembre 1998.

HSBC GIF BRAZIL EQUITY AD EUR	Actions Pays émergents	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. www.im.hsbc.com
--------------------------------------	------------------------	--

Objectif de gestion: le compartiment vise une croissance du capital à long terme en investissant au moins deux tiers de ses actifs hors liquidités dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres assimilés de sociétés domiciliées et officiellement cotées sur un marché principal ou tout autre marché réglementé au Brésil, ainsi que de sociétés réalisant une part prépondérante de leurs activités économiques au Brésil. Le gérant n'est tenu d'obéir à aucune restriction en matière de capitalisation boursière ; le compartiment pourra donc investir dans des sociétés de toutes tailles. L'objectif de gestion est de réaliser une surperformance par rapport à l'indice de référence de 4 % sur 3 ans*
*Ces objectifs ne constituent pas un engagement de la part de Halbis.

Stratégie d'investissement: Halbis est spécialiste de la gestion fondamentale active. La stratégie du fonds repose Sélection de titres par une approche « bottom-up ».

Instruments dérivés : l'exposition globale aux instruments financiers dérivés n'excédera pas la Valeur nette d'inventaire du compartiment. Cette exposition sera calculée selon la méthode de la VaR (valeur à risque).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de Capitalisation	LU0196696453	SINOPIA SOCIETE DE GESTION	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risque de change : 100 % maximum Risque divers : Marchés Emergents et Instruments dérivés	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : part Ac: 1,75 %	MSCI Brazil 10/40

HSBC GIF CHINESE EQUITY A	Actions internationales	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. www.im.hsbc.com
----------------------------------	-------------------------	--

Objectif de gestion: surperformer de façon durable l'indice de référence sur une période de 3 ans glissants tout en contenant le «tracking error».

Stratégie d'investissement: investir au moins deux tiers des actifs dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres assimilés de sociétés domiciliées et/ou officiellement cotées sur un marché principal ou tout autre marché réglementé en République Populaire de Chine, y compris Hong Kong, ainsi que de sociétés réalisant une part prépondérante de leur chiffre d'affaires en Chine. Le gérant pourra investir dans des sociétés de toutes tailles. La gestion a développé une recherche et une analyse pointues permettant d'investir dans des valeurs identifiées comme étant sous-évaluées par le marché.

Instruments dérivés : la SICAV pourra utiliser à titre accessoire certaines techniques et instruments aux fins de couverture ou de gestion efficace du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0164865239	HSBC Halbis Partners (Hong Kong) Limited	Compartiment de HSBC Global Investment Funds	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action élevé (volatilité de 18,06 % sur un an pour une «tracking error» max. de 8 %) Risque de change : le fonds, libellé en dollars U.S., n'est pas couvert. Risques liés aux marchés émergents (volatilité élevée)	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : 1,50 % TTC max. Frais administratifs : 0,40 % TTC	MSCI China Index

HSBC GIF INDIAN EQUITY A	Actions internationales	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. www.im.hsbc.com
---------------------------------	-------------------------	--

Objectif de gestion: l'objectif est la croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille diversifié d'investissements en actions et titres équivalents de sociétés constituées et/ou officiellement cotées sur un marché principal ou tout autre marché réglementé de l'Inde, ainsi que de sociétés qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires en Inde. Le compartiment privilégiera les sociétés de moyenne et grande envergure.

Stratégie d'investissement: investissement à hauteur des deux tiers au moins en valeurs indiennes de croissance, le portefeuille se composant de 40 à 80 valeurs en général. La recherche sectorielle se fonde sur les fondamentaux domestiques et sur les cycles économiques domestiques. Dans leurs choix de sociétés, les gérants privilégient les sociétés de moyenne et grande capitalisation, bénéficiaires de croissance, la sensibilité aux taux d'intérêt, la qualité de leur management et la liquidité des titres. Les investissements pourront se faire par l'intermédiaire de la société HSBC GIF Mauritius Ltd, filiale à 100 % de la SICAV.

Instruments dérivés : les gérants peuvent recourir à des techniques et instruments dérivés.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0164881194	Non	Compartiment de HSBC Global Investment Funds	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risque de change : 100 % Risques divers liés aux Marchés émergents : étant donné les risques spécifiques aux marchés émergents, les compartiments investissant dans ces régions doivent être considérés comme spéculatifs	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % TTC Frais opérationnels et administratifs : 0,40 % TTC	IFC Investible India RI

INVESCO TAÏGA	Actions internationales	Invesco Asset Management SA www.invesco.fr
----------------------	-------------------------	---

Objectif de gestion: la SICAV a pour objectif de surperformer son indice de référence, le MSCI Eastern Europe Index dividendes nets réinvestis, à long terme en investissant principalement sur des valeurs des économies émergentes d'Europe centrale et de l'Est.

Stratégie d'investissement: la stratégie d'investissement repose sur la sélection active de valeurs (gestion de « stock picking ») basée sur l'analyse des agrégats macroéconomiques et l'analyse financière des différentes sociétés. Le critère principal pris en compte par le gérant est la capacité de croissance des profits de la société.

Instruments dérivés : le gérant utilise aussi des instruments dérivés négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé : futures (contrats sur indices actions, devises, taux), options (options sur indices, action et taux), change à terme, swaps (change, taux). Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour augmenter l'exposition du fonds en titres vifs avec un effet de levier maximum égal à 2, ceci dans le but, d'une part, de maintenir l'exposition en actions à un niveau optimal en cas de souscription importante dans la SICAV et, d'autre part, de conserver le niveau d'exposition aux marchés actions voulu par le gérant sans pour autant procéder à des achats ou ventes d'actions.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0000284275	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de change : la SICAV investit principalement dans des instruments financiers libellés en devise étrangère. Les positions en devises peuvent être couvertes, mais pas de façon systématique. Ces positions sont prises en fonction des anticipations et convictions fortes de la société de gestion sur l'évolution des devises contre l'euro. La variation de l'euro par rapport à une autre devise pourra provoquer une baisse de la valeur liquidative du fonds. Risque de taux : l'exposition au risque de taux demeurera accessoire	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,99 % TTC maximum	MSCI Eastern Europe

Objectif de gestion : le fonds a pour unique objectif l'appréciation du capital à long terme.

Stratégie d'investissement : un fonds actions internationales thématique diversifié privilégiant les entreprises des secteurs des matières premières, de l'énergie et des biens de consommation en forte croissance dans les pays émergents.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
OEIC de droit anglais de Capitalisation	GB0030932676	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risque de change : pas de couverture du risque de change	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,75 %	FTSE Global Basics Composite Index

Objectif de gestion : l'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers de la sélection de titres «stock picking».

Stratégie d'investissement : le portefeuille est en permanence exposé, à hauteur minimum de 65 % en valeurs orientées sur les marchés boursiers des pays émergents disposant d'une forte croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés, principalement en Asie du Sud-Est, Amérique Latine et Europe.

Instruments dérivés : la SICAV se réserve la possibilité de détenir des opérations sur marchés dérivés interbancaires de gré à gré (change à terme) dans une optique de couverture du risque de change, des titres intégrant des dérivés dans la limite de 10 % dans une optique d'exposition à des marchés boursiers difficiles d'accès pour les investisseurs étrangers.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation ou Distribution	FR0000292278	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : entre 60 % et 100 % de l'actif Risque de change : entre 90 % et 100 % de l'actif	Souscription / Rachat : 0 % Frais de fonctionnement et de gestion : 1,75 % TTC	Aucun indicateur de référence cependant à titre purement informatif et a posteriori le MSCI EMERGING MARKETS FREE peut être utilisé.

NORDEA 1 NORTH AMERICAN VALUE FD	Actions internationales	Nordea Investment Funds SA www.nordea.fr
---	-------------------------	---

Objectif de gestion : préservation du capital de nos clients, valorisation à long terme de l'actif.

Stratégie d'investissement : recherche de sociétés présentant des capacités de cash flow discrétionnaire récurrents à un horizon de 5 ans. Investissement long terme dans les sociétés. Marge de sécurité de l'ordre de 50 %. Forte discipline de vente quand la valeur cible est atteinte. Approche entrepreneuriale.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0173783092	Private Capital Management Naples Florida	Compartiment de SICAV	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action	Souscription / Rachat : 0 % 1,50 % de gestion financière + 0,25 % de gestion administrative et dépositaire	S&P 500 Composite Total return (mais gestion non benchmarkée)

NORDEN	Actions internationales	Lazard Frères Gestion www.lazardfreresgestion.fr
---------------	-------------------------	---

Objectif de gestion : l'objectif de gestion est la recherche d'une plus-value à moyen et long terme par une gestion discrétionnaire du portefeuille axée sur le choix des valeurs des quatre pays constituant la zone scandinave. Eligible au PEA.

Stratégie d'investissement : la SICAV est investie en permanence à hauteur de 75 % minimum de son actif, en actions, et accessoirement en obligations, émises par des sociétés de grandes, moyennes et petites capitalisations des quatre pays nordiques (Suède, Norvège, Danemark, Finlande).

Instruments dérivés : l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre le gérant pourra prendre des positions sur les marchés actions/assimilés et/ou indices en vue de couvrir le portefeuille. Les engagements sur ces marchés sont limités au maximum à une fois l'actif de l'OPCVM.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0000299356	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC maximum	MSCI Nordic

OFI CIBLE JAPON

Actions internationales

OFI AM
www.ofi-am.fr**Objectif de gestion :** le fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Topix 500.**Stratégie d'investissement :** l'univers d'investissement d'OFI Cible Japon regroupe environ 300 valeurs japonaises. Les valeurs à petites et moyenne capitalisation font également partie de l'univers d'investissement.**Instruments dérivés :** non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation et/ ou Distribution	FR0007497854	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum et 110 % maximum Risque de change : 100 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC max	TOPIX 500

OFI MING

Actions internationales

Ofivalmo Gestion
www.ofivalmo.fr**Objectif de gestion :** l'objectif d'Ofi Ming est de rechercher la valorisation du capital dans une optique à moyen/long terme, en investissant dans les valeurs mobilières émises par des émetteurs qui ont leur siège en République Populaire de Chine, à Hong Kong et à Taiwan, au travers d'une sélection de titres selon la méthode du «stock-picking».**Stratégie d'investissement :** méthode de gestion centrée principalement sur l'investissement dans un nombre limité de sociétés de croissance et de qualité.**Instruments dérivés :** l'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger, et/ou de gré à gré).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation ou Distribution	FR0007043781	Comgest SA	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action Risque de change entre 90 % et 100 % de l'actif	Souscription / Rachat : 0 % Frais de fonctionnement et de gestion : 2,392 % TTC	Aucun indicateur de référence n'est utilisé pour la gestion, mais son évolution peut être comparée à un indice large, tel le MSCI Golden Dragon.

OPA Monde	Actions internationales	HSBC Private Wealth Managers www.hsbcprivatebankfrance.com
------------------	-------------------------	---

Objectif de gestion : obtenir sur une durée de 5 ans une performance supérieure ou égale à celle des marchés mondiaux d'actions mesurée sur l'évolution de l'indice MSCI World, en investissant dans des sociétés qui sont des cibles potentielles pour un acquéreur ou qui procèdent à des restructurations.

Stratégie d'investissement : le FCP est exposé en permanence à hauteur de 60 % en actions négociées sur les marchés mondiaux. Le fonds est investi dans des sociétés de toutes tailles de capitalisation, sur toutes zones géographiques et tous secteurs.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010132852	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de change : lors de l'achat d'instruments libellés en devises autres que euro, une variation des taux de change peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion direct : 1,50 % TTC maximum	MSCI World

PARVEST EQUITY CHINA CLASSIC EURO (C)	Actions internationales	BNP Paribas Asset Management www.bnpparibas-am.com
--	-------------------------	---

Objectif de gestion : le compartiment a pour objectif la valorisation de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des actions et titres assimilables de sociétés de la République Populaire de Chine. Après une allocation qui s'appuie sur les opportunités d'investissement provenant de la segmentation des marchés chinois, la recherche des valeurs parmi les grandes et moyennes capitalisations s'effectue sur une base thématique et fondamentale.

Stratégie d'investissement : le fonds investit au moins 66,67 % de ses actifs en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique en République Populaire de Chine.

Instruments dérivés : en vue d'optimiser le rendement de son portefeuille et/ou d'accroître sa diversification, le compartiment est autorisé à avoir recours aux techniques et instruments dérivés dans les conditions décrites dans les Annexes I et II du prospectus (notamment les warrants sur valeurs mobilières, les contrats d'échange de valeurs mobilières, de taux, de devises, d'inflation, de volatilité et autres instruments financiers dérivés, les contracts for difference (CFD), les credit default swaps (CDS), les contrats à terme, les options sur valeurs mobilières, sur taux ou sur contrats à terme, etc.).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	LU0154242225	Non	Oui	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 66 % minimum Possible risque de change Possible risque de liquidité (lié aux marchés chinois)	Souscription/Rachat : 0 % sauf éventuellement en cas de rachat représentant un jour donné plus de 10 % des actifs totaux du fonds Frais de gestion directs : 1,50 % TTC maximum	MSCI China 10/40

PARVEST US SMALL CAP (EUR) C

Actions internationales

BNP Paribas Asset Management
www.bnpparibas-am.com

Objectif de gestion : le compartiment a pour objectif la valorisation de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des actions et titres assimilables de sociétés américaines de petites capitalisations.

Stratégie d'investissement : des études de sociétés et la recherche fondamentale permettent de sélectionner, parmi les petites capitalisations américaines, des valeurs de qualité qui sont sous-valorisées par rapport à leurs perspectives bénéficiaires.

Instruments dérivés : en vue d'optimiser le rendement de son portefeuille et/ou d'accroître sa diversification, le compartiment est autorisé à avoir recours aux techniques et instruments dérivés dans les conditions décrites dans les Annexes I et II du prospectus (notamment les warrants sur valeurs mobilières, les contrats d'échange de valeurs mobilières, de taux, de devises, d'inflation, de volatilité et autres instruments financiers dérivés, les contrats for difference (CFD), les credit default swaps (CDS), les contrats à terme, les options sur valeurs mobilières, sur taux ou sur contrats à terme, etc...)

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0111522446	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
<p>Risque action : les marchés actions peuvent présenter des variations significatives et brutales de cours qui ont une incidence directe sur l'évolution de la valeur liquidative du compartiment. Ainsi, en particulier, en période de forte volatilité des marchés actions, la valeur liquidative du compartiment pourra fluctuer de façon importante à la hausse comme à la baisse.</p> <p>Risque divers : les principaux risques associés à un investissement en actions et le risque de liquidité sont particulièrement prononcés dans le cas de sociétés de petite capitalisation. L'activité de ces sociétés peut, par exemple, reposer sur une gamme de produits et des ressources financières limitées, un segment de marché peu développé ou une équipe dirigeante restreinte. Les titres de sociétés à faible capitalisation sont susceptibles de voir leur valeur fluctuer davantage que celle de sociétés plus matures en raison du potentiel de volatilité plus élevé de leurs cours. Ils peuvent par ailleurs être négociés sur un marché de gré à gré ou une bourse régionale, et rencontrer parfois des problèmes de liquidité. Les sociétés de moyenne capitalisation, sont également, mais dans une moindre mesure, souvent exposées à ces risques.</p>	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,75 %	Russell 2000

PERFORMANCE ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Actions internationales

Financière de Champlain
www.financieredechamplain.fr

Objectif de gestion : le fonds a pour objectif d'obtenir un rendement supérieur à celui des marchés actions internationales à moyen long terme, en profitant notamment de la dynamique des valeurs liées à l'environnement.

Stratégie d'investissement : l'investissement s'effectue dans des valeurs dont la visibilité est importante à moyen long terme principalement liées à l'environnement (traitement de l'eau, traitement des déchets et énergies renouvelables). Les investissements pourront concerner les pays émergents ; la situation géographique et la capitalisation n'étant pas des critères discriminants dans le processus de gestion. La sélection des valeurs du portefeuille repose sur un examen approfondi de la société (perspectives de développement, commercialisation de nouveaux produits, structure financière, etc.) et de l'expertise de l'Équipe de Gestion (maturité des marchés et évolution des réglementations). Cet examen est complété par des rencontres quasi systématiques avec les dirigeants. Les positions exposées au risque de devises seront couvertes par du change à terme.

Instruments dérivés : intervention sur les marchés à terme (utilisation ponctuelle de futures).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010378562	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
<p>Risque action : exposition actions entre 85 % et 95 % Les positions exposées au risque de devises sont couvertes par du change à terme.</p>	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % Frais de gestion indirects : 1,64 %	MSCI WORLD €

Objectif de gestion : l'objectif du fonds est d'investir dans des actions de sociétés dont le siège et/ou les activités principales se situent en Europe de l'Est, y compris en Russie et en Turquie.

Stratégie d'investissement :

- Gestion active utilisant une méthode propre pour identifier les sociétés sous-évaluées dans chaque secteur et pays.
 - Sélection des titres « bottom-up » complétée par un contrôle de risque macro-économique « top-down ».
- Avertissement : l'acquisition d'instruments dérivés entraîne certains risques qui pourraient avoir un effet négatif sur la performance du fonds.

Instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés est permise mais non pratiquée.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de Capitalisation	LU0130728842	Non	Compartiment de la Sicav de droit luxembourgeois Pictet Funds (Lux)	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : élevé Le risque de change n'est pas systématiquement couvert	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,60 % TTC	MSCI Emerging Markets Europe 10-40

Objectif de gestion : compartiment investi dans les sociétés japonaises. L'accent est mis sur les titres qui présentent une croissance à un prix raisonnable. Le portefeuille est concentré et compte environ 50 titres, de grandes ou de moyennes capitalisations. Le processus de gestion s'applique à détecter les « meilleurs titres » dans les « meilleurs secteurs ».

Stratégie d'investissement : la stratégie d'investissement consiste en une gestion active dont l'objectif consiste à créer de la valeur à chaque phase du cycle économique. La sélection des titres du portefeuille est réalisée dans un cadre sectoriel qui découle d'une analyse rigoureuse des facteurs macroéconomiques et de la liquidité. L'accent est mis sur les titres qui présentent « une croissance à un prix raisonnable ».

Instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés est permise mais non pratiquée.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de Capitalisation	LU0176900511	Non	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Pictet Funds (LUX)	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action moyen/élevé Le risque de change n'est pas systématiquement couvert	Souscription / Rachat : 0 % Frais de Gestion : 1,20 %	MSCI Japan

Objectif de gestion : Royale Pacifique est un fonds dynamique recherchant une performance liée au marché des actions japonaises et chinoises via Hong Kong. Le fonds s'appuie sur une sélection de valeurs de toutes capitalisations et tous secteurs, obtenus après une analyse fondamentale par le gérant.

Stratégie d'investissement : Royale Pacifique a toujours été à dominante japonaise depuis sa création, mais rapidement fut introduit un biais chinois au travers de valeurs cotées et traitées à Hong Kong.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Distribution	FR0010270959	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 80 % minimum de l'actif Risque de change : de manière accessoire Risque de taux : 20 % de l'actif maximum Risque lié aux investissements sur les pays émergents	Souscription/ Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,00 % TTC	Nikkei 225. Hang Seng

Objectif de gestion : l'objectif du fonds est de réaliser une gestion patrimoniale qui vise une progression du capital sur un horizon d'investissement de 7 ans minimum en investissant principalement dans des OPCVM actions internationales et/ou actions de la zone euro et/ou actions françaises. Le fonds sera exposé aux marchés actions mais pourra partiellement se couvrir contre les risques de baisse en utilisant de la liquidité et/ou des produits dérivés.

Stratégie d'investissement : l'OPCVM est classé «Actions internationales». Sa stratégie d'investissement est la suivante : le fonds Primonial Stratégie Audace est géré en utilisant une structure de fonds de fonds. Ce fonds est très diversifié puisqu'il investit dans un panel de fonds investi sur différentes zones géographiques, avec des processus d'investissement différents. Le fonds est un fonds actions internationales qui sélectionne des OPCVM sur toutes classes d'actifs en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. L'objectif est de sélectionner les meilleures gestions en recoupant deux approches complémentaires :

- une approche qualitative (recherche de critères fondamentaux et de catalyseurs),
- une approche quantitative (outil élaboré permettant de juger la performance, la régularité, la prudence des fonds).

Instruments dérivés : l'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers unique-ment). Sur ces marchés, l'OPCVM peut recourir aux instruments suivants : contrats à terme (futures) sur indice, sur actions et titres assimilés, de devises ; options sur indices, sur actions et titres assimilés, de change ; achats / ventes de devises à terme.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000443954	Non	Non	Jusqu'à 100 %

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum. Risque de change : de 0 % à 100 %. Risque de taux : de 0 % à 40 % maximum.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,35% TTC Maximum Frais de gestion indirects : 1,40 TTC Maximum	40 % Eurostoxx 50 dividendes réinvestis + 40 % MSCI World dividendes réinvestis + 20 % EONIA capitalisé OIS.

SAINT-HONORE CHINE

Actions internationales

 Edmond de Rothschild Asset Management
www.edrim.fr

Objectif de gestion : l'objectif est de réaliser une appréciation à long terme du capital du fonds en investissant ses actifs sur les actions de sociétés dont l'activité est majoritairement liée à la Chine.

Stratégie d'investissement : FCP investi entre 60 % et 100 % en actions et autres titres assimilés négociés sur des marchés réglementés de sociétés dont l'activité est majoritairement liée à la Chine. Ces sociétés sont cotées principalement à Hong-Kong, Shanghai et Shenzhen, mais aussi sur d'autres bourses comme New York, Singapour et Taipei.

Instruments dérivés : le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés négociés sur des marchés organisés ou réglementés pour piloter son exposition actions, sans rechercher de surexposition. L'exposition globale du FCP au risque action ne pourra pas dépasser 110 % de l'actif net.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010479923	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de change : jusqu'à 110 % de l'actif net maximum Risque de taux : il est limité aux titres de créances et instruments du marché monétaire qui pourront composer l'actif net pour 40 % maximum.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,80 % Frais de gestion indirects : 1,99 %. Commission de surperformance de 15 % en cas de performance positive de la valeur liquidative du FCP.	MSCI China (EUR)

SAINT-HONORE INDE

Actions internationales

 Edmond de Rothschild Asset Management
www.edrim.fr

Objectif de gestion : la gestion du fonds, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, tend à procurer une progression de la valeur liquidative grâce à des placements dans des sociétés du sous-continent indien (comprenant essentiellement l'Inde mais aussi le Pakistan, le Sri Lanka et le Bangladesh), vérifiant les critères de sélection décrit dans la stratégie d'investissement.

Stratégie d'investissement : gestion active d'actions du sous-continent indien. La composition du portefeuille peut-être différente de celle du MSCI Inde. Le portefeuille est en permanence exposé à hauteur de 60 % en actions dont 80 % dans des sociétés d'origine indienne. Les titres de créance négociables et instruments du marché monétaire seront utilisés dans la limite de 40 % de l'actif net. Le FCP pourra détenir maximum 10 % de son actif en part ou actions d'OPCVM français ou européen.

Instruments dérivés : le fonds pourra intervenir sur des marchés réglementés ou organisés afin de conclure d'une part des contrats de change pour couvrir le risque de change et d'autre part des futures pour couvrir le risque marché du portefeuille ou de certains titres. Fourchette d'investissement sur produits dérivés : entre 0 % et 100 %.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010479931	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de change : à la discrétion du gérant. La couverture peut atteindre 100 % de l'actif net du fonds. Risque peu significatif le fonds investissant principalement en actions	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,00 % TTC maximum Frais de gestion indirects : commission de surperformance : 15 % de la surperformance par rapport à l'indi MSCI Inde	MSCI India (Eur)

SSGA EMERGING LATIN AMERICA ALPHA EQUITY FUND I	Actions internationales	State Street Global Advisors France SA www.ssga.fr
--	-------------------------	---

Objectif de gestion : l'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de l'indice MSCI Latin America dans la limite d'un écart de suivi de 8 % maximum.

Stratégie d'investissement : la stratégie de gestion utilise un modèle de sélection quantitatif et multi-factoriel. Le portefeuille est investi en actions, avec un contrôle très étroit des pondérations géographiques et industrielles. Le portefeuille est constitué d'au moins 80 % d'actions de sociétés cotées sur les marchés naissants à fort potentiel de développement en Amérique Latine, ainsi que des ADR ou GDR correspondants. Avertissement : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés de la zone peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Instruments dérivés : l'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré, en particulier les contrats futures sur indices ou des swaps sur indices dans la limite de 20 % de l'actif pour ajuster de façon marginale l'exposition du fonds. L'objectif est de contribuer à assurer une évolution de l'OPCVM proche de celle de l'indice de référence.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0000027112	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : proportionnel au risque des marchés actions. Risque de change sur devises autres que l'euro.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de fonctionnement et de gestion : 1,61 % TTC max.	MSCI Latin America (dividendes nets réinvestis).

TALENTS	Actions internationales	Axa Investment Managers Paris www.axa-im.fr
----------------	-------------------------	--

Objectif de gestion : l'objectif du fonds est l'appréciation du capital à long terme à travers des investissements dans des actions de sociétés cotées à travers le monde. Le fonds est en général investi à plus de 90 % en actions. Le MSCI World sert uniquement de référence indicative de niveau de performance, la principale source de valeur ajoutée du fonds étant la sélection de valeurs.

Stratégie d'investissement : depuis l'origine, la stratégie mise en oeuvre est fondée sur des choix forts dans la sélection de sociétés gérées par des entrepreneurs réactifs. Le risque est contrôlé par une diversification sectorielle importante et des investissements répartis à travers le monde.

Instruments dérivés : utilisation d'instruments à terme dans la limite d'une fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007062567	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risques liés aux petites et moyennes capitalisations Risques liés aux pays émergents Risque de change sur la partie des investissements hors zone euro	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,84 % max	MSCI World

Objetif de gestion : vise la croissance du capital à long terme.

Stratégie d'investissement : le compartiment investit principalement en valeurs mobilières qui sont immatriculées ou ont leur principale zone d'activité dans la région asiatique. Le compartiment peut également investir dans des titres cotés sur une bourse de valeurs officielle sur des marchés de capitaux de la région asiatique (à l'exception de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon).

Instruments dérivés : le compartiment a pour vocation principale d'investir dans des valeurs mobilières correspondant à son objectif de gestion. A titre accessoire, dans le respect de la réglementation sur les OPCVM coordonnés et conformément aux dispositions du prospectus en vigueur le compartiment pourra effectuer des opérations d'échange (swap), de couverture (notamment sur les devises) et autres opérations faisant appel à des produits dérivés.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de Capitalisation	LU0229940001	Non	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Franklin Templeton Investment Funds	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risque lié aux marchés émergents Risque lié aux titres de capital	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,85 % TTC max.	MSCI AC Asia hors Japon

Objetif de gestion : investir principalement dans des titres de capital cotés d'émetteurs originaires de ou ayant leurs principales activités dans les pays d'Europe de l'Est, ainsi que les Nouveaux Etats Indépendants, c'est-à-dire les pays en Europe et en Asie qui faisaient autrefois partie ou qui étaient sous l'influence de l'Union Soviétique. Le gérant prévoit que le fonds investira principalement dans des sociétés (i) pour lesquelles, si elles sont cotées, le principal marché d'actions est situé dans la Région ; ou (ii) dont au moins 50 % des revenus ou profits proviennent de biens produits ou vendus, d'investissements réalisés ou de services rendus dans la Région ou dont au moins 50 % des actifs sont situés dans la Région. Le fonds investira principalement dans des actions de sociétés cotées. La préférence sera donnée aux pays ayant des bourses de valeurs en fonctionnement et sur lesquelles les investissements étrangers sont permis et où il existe des possibilités adéquates en matière de conservation.

Stratégie d'investissement : le fonds applique une approche «value» à long terme, rigoureuse et flexible, tout en adoptant une sélection des valeurs «bottom-up». L'équipe de gestion analyse en profondeur les comptes des sociétés avant de les intégrer à la base de données interne du groupe.

Instruments dérivés : le compartiment a pour vocation principale d'investir dans des valeurs mobilières correspondant à son objectif de gestion. A titre accessoire, dans le respect de la réglementation sur les OPCVM coordonnés et conformément aux dispositions du prospectus en vigueur le compartiment pourra effectuer des opérations d'échange (swap), de couverture (notamment sur les devises) et autres opérations faisant appel à des produits dérivés.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0078277505	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risque de change : le fonds n'est pas couvert pour le risque de change Risque lié aux marchés émergents Risque lié aux titres de capital	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,10 %	MSCI EM Europe

US SMALL AND MIDCAP OPPORTUNITIES

Actions internationales

 Blackrock
www.blackrock.fr

Objectif de gestion: le fonds BGF US Opportunities Fund cherche à optimiser le rendement total libellé en dollars US en investissant dans des actions de sociétés à petite capitalisation domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques aux Etats-Unis.

Stratégie d'investissement: le processus d'investissement combine une approche thématique et une approche de choix de titres, majoritairement sur des entreprises en forte croissance.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0171298648	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 %	Souscription/Rachat : 0 % Frais de gestion : 1,5 % (indirects compris)	Russell 2000 Growth

VALEUR INTRINSEQUE

Actions internationales

 Pastel & Associés
www.pastel.fr

Objectif de gestion: valeur Intrinsèque est un fonds actions internationales investi principalement sur les marchés d'Amérique du Nord, du Royaume-Uni et de la zone euro. Fondamentale et non benchmarkée, la gestion du fonds est orientée vers la recherche d'une performance absolue à moyen / long terme (une performance supérieure à 10 % en moyenne annuelle à horizon 3/5 ans) avec comme corollaire la minimisation du risque de perte durable en capital.

Stratégie d'investissement: la philosophie d'investissement adoptée et mise en œuvre par Pastel & Associés consiste à investir non pas à court terme dans des marchés mais à moyen / long terme dans des entreprises. Rigoureux et systématique, le processus d'investissement privilégie les sociétés qui disposent d'un modèle économique solide et pérenne, qui ont fait la preuve d'une capacité bénéficiaire supérieure à la moyenne et qui présentent des marges de sécurité quantitatives (rentabilité, valorisation...) et qualitatives (positionnement concurrentiel, qualité des dirigeants...) élevées. Pour ce faire, Pastel & Associés développe sa propre recherche sans aucun recours aux conseils et recommandations des Sociétés de bourse et Banques d'investissement et indépendamment de la mode boursière du moment.

Instruments dérivés : le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif. Le recours aux instruments financiers à terme a pour but, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, de couvrir le portefeuille contre tout ou partie du risque de change.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000979221	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de change : entre 0 % et 100 % de l'actif du FCP	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,25 % TTC maximum l'an + commission de surperformance	MSCI World (Euro), dividendes réinvestis

UNITÉS DE COMPTE EN ACTIONS SPÉCIALISÉES OU SECTORIELLES

AAA ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE

Actions internationales

NATIXIS MULTIMANAGER
www.am.natixis.com

Objectif de gestion : rechercher une performance absolue au travers de valeurs de sociétés spécialisées dans les métiers de l'agro-alimentaire, de la distribution et de la restauration, tout en ayant pour but d'offrir un placement de type défensif avec une volatilité inférieure aux indices boursiers généralistes européens.

Stratégie d'investissement : FCP investi à hauteur de 75 % minimum en actions et valeurs assimilées, émises par des sociétés de la Communauté européenne et négociées sur un ou plusieurs marchés de cette zone (en vue de remplir les conditions d'éligibilité au PEA). En dehors de cette zone, l'investissement peut, au plus, s'élever à 25 % de l'actif. Le gérant se réserve la possibilité d'investir d'une façon très marginale sur les marchés des pays émergents. La sélection des valeurs se fait sans contrainte de taille minimum de capitalisation ; néanmoins, le gérant tient compte dans ses choix d'investissement de la liquidité de marchés des valeurs.

Instruments dérivés : le FCP pourra investir, à titre exceptionnel, sur des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers ou de gré à gré, à savoir contrats à terme, options et change à terme. Dans ce cadre, et en vue de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions en vue de : couvrir le portefeuille ; reconstituer une exposition synthétique à des risques actions ; augmenter l'exposition au marché actions ; couvrir le risque de change. Le FCP pourra, également intervenir sur des titres intégrant des dérivés à savoir : warrants, bons de souscription. L'utilisation des titres intégrant des dérivés vise à atteindre l'objectif de gestion du FCP en réalisant les mêmes fonctions que les instruments dérivés. Le FCP pourra utiliser les instruments dérivés et les titres intégrant des dérivés dans la limite d'un engagement de 10 % de l'actif net.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010058529	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum Risque de change : modéré à important Risque de taux : sensibilité entre 0 et 0,5 Risque de crédit : le FCP est exposé aux marchés des titres de créance dans la limite de 25 % de son actif. Ce type d'investissement reste accessoire, dans un objectif de gestion de la trésorerie du FCP. Risque de contrepartie : le FCP utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,794 % TTC maximum	MSCI EUROPE. L'indice MSCI EUROPE servira d'indicateur de performance à posteriori sur longue période.

ALLIANZ FONCIER

Actions des pays de la zone euro

AGF AM
www.agf-am.com

Objectif de gestion : l'objectif de gestion du fonds est de surperformer son indice de référence, l'IEIF (Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière). La SICAV a pour objectif de rechercher une valorisation du capital à long terme par le biais d'investissements effectués sur le marché des actions des pays de la zone euro, orientés principalement vers les sociétés foncières et immobilières.

Stratégie d'investissement : l'approche est mixte, à la fois fondée sur une analyse «top-down» de l'environnement économique et sur une sélection des meilleures valeurs du secteur immobilier de la zone euro «bottom-up».

Instruments dérivés : utilisation des instruments dérivés et des titres intégrant des dérivés dans la limite d'une fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation et/ou Distribution	FR0000945503	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 90 % minimum, avec un minimum de 75 % sur actions de la zone euro. Risque de change : entre 0 et 10 % de l'actif net Risque de taux : inférieur à 10 % de l'actif	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : 1,196 % TTC (indirects compris)	IEIF (Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière) Eurozone

AXA AEDIFICANDI A	Diversifié	Axa Investment Managers Paris www.axa-im.fr
--------------------------	------------	--

Objectif de gestion : AXA Aedificandi a pour objectif de profiter du potentiel de croissance des marchés immobiliers européens, dividendes réinvestis, sur un horizon de 5 ans, en investissant dans les valeurs cotées du secteur immobilier de la zone euro.

Stratégie d'investissement : la philosophie mise en oeuvre combine les approches « bottom-up » (sélection de titres) et dans une moindre mesure « top-down » (allocation géographique).

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0000172041	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 2,39 % TTC	EPRA EUROZONE réinvesti

AXA OR ET MATIÈRES PREMIÈRES	Actions internationales	Axa Investment Managers Paris www.axa-im.fr
-------------------------------------	-------------------------	--

Objectif de gestion : AXA Or et Matières Premières a pour objectif d'offrir une performance absolue élevée à long terme, en investissant dans les valeurs cotées du secteur des mines d'or et des matières premières.

Stratégie d'investissement : la gestion s'applique à reproduire la performance d'un indice, composé d'un tiers du FOOTSEE World Oil and Gas et de deux tiers du FOOTSEE World Mining.

Instruments dérivés : utilisation d'instruments à terme dans la limite d'une fois l'actif.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0010011171	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risque de change : soumis au risque de change sur la partie des investissements hors zone euro	Souscription/Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 2,99 % TTC	66,667 % FTSEWRDLMININGRI - 33,333 % FTSEWRDLOILGASRI

Objectif de gestion : le fonds a pour objectif de surperformer le S&P/Citigroup Extended Market Index Pacific ex-Japan sur un horizon de 3 ans. La stratégie mise en oeuvre consiste à construire un portefeuille largement diversifié de titres identifiés comme étant légèrement sous évalués par rapport à des valeurs opérant dans des secteurs d'activité similaires.

Stratégie d'investissement : le processus d'investissement d'AXA Rosenberg est basé sur une analyse détaillée des données financières. Depuis 1985, AXA Rosenberg a affiné un processus d'investissement extrêmement discipliné qui tire parti de la technologie pour exploiter pleinement les informations renfermées dans la masse des données financières publiées par les sociétés. Ainsi, la sélection de titres pour ce fonds est effectuée grâce à une analyse systématique pour chaque valeur de près de 200 mesures de solidité financière. L'objectif est d'identifier des titres présentant la combinaison suivante : offrir à la fois le potentiel de générer des bénéfices futurs supérieurs et des valorisations relativement faibles par rapport à des sociétés opérant dans des secteurs similaires. Le modèle de risque mis en place par AXA Rosenberg sélectionne ensuite les titres les plus sous-évalués tout en construisant un portefeuille présentant un profil de risque similaire à celui de l'indice de référence en termes de secteurs, de pays, de taille ou d'autres facteurs de risques. La nature systématique de cette approche assure la mise en oeuvre d'une stratégie durable et répliquable dans le temps.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Unit Trust irlandais de Capitalisation	IE0031069499	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risque de change : le fonds ne peut à aucun moment couvrir plus de 105 % de sa valeur liquidative contre les fluctuations de change.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 %	S&P/Citigroup Extended Market Index Pacific ex-Japan

Objectif de gestion : le Fonds cherche à maximiser la performance totale libellée en dollars US en investissant principalement dans des actions de sociétés internationales spécialisées dans les énergies alternatives et les technologies de l'énergie. L'accent pourra être mis sur les énergies renouvelables, l'industrie automobile et la production d'énergie sur site, le stockage et le développement des technologies de l'énergie.

Stratégie d'investissement : le processus d'investissement combine une approche thématique et une approche de choix de titres . De par sa politique d'investissement, le fonds investit majoritairement dans des entreprises «jeunes», en forte croissance.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0171289902	Non	Compartiment de SICAV de Blackrock Global Funds	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action lié au secteur d'investissement	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : 1,75 % TTC (frais indirects compris)	Aucun

BGF WORLD MINING A2 USD

Actions internationales

BLACKROCK (Luxembourg) SA
www.blackrock.fr

Objectif de gestion : le fonds World Mining cherche à maximiser le rendement total libellé en dollars US et recherche une performance supérieure à son indice de référence (HSBC Global Mining Fund (cap)).

Stratégie d'investissement : le fonds World Mining investit à l'échelle mondiale au moins 70 % de son actif net dans des actions de sociétés d'exploitation minières et de métaux du monde entier, dont l'activité économique dominante est la production de métaux de base et industriels, tels que le fer et le charbon. Le fonds peut également investir dans des sociétés d'exploitation d'or et autres métaux ou minerais précieux. Le Fonds ne détient pas directement d'or ou de métaux.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	LU0075056555	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risque de change : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,75 % TTC	HSBC Global Mining (cap)

**CARMIGNAC PORTFOLIO
COMMODITIES EUR**

Actions internationales

Carmignac Gestion
www.carmignac.fr

Objectif de gestion : l'objectif de ce compartiment est de rechercher une croissance à long terme des actifs, via une gestion de portefeuille portant sur des domaines d'activités diversifiés dans le secteur des matières premières. Il est orienté vers la recherche des meilleures opportunités de croissance à travers une sélection appropriée de valeurs à fort potentiel.

Stratégie d'investissement : ce compartiment comprendra principalement des actions de sociétés productrices de matières premières exerçant des activités d'extraction, de production et/ou de traitement ainsi que des actions de sociétés spécialisées dans la production et les services/équipements pour l'énergie, les zones d'investissement étant situées dans le monde entier.

Instruments dérivés : ce compartiment pourra recourir aux techniques et instruments des marchés dérivés tels que les options et les contrats à terme, à condition que ce recours soit fait en vue d'une bonne gestion du portefeuille. Accessoirement, il pourra détenir des liquidités.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0164455502	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 60 % à 100 % Risque de change : de 0 % à 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % Frais de gestion indirects : 20 % de la surperformance du fonds par rapport à son indicateur de performance en cas de performance positive	Indice calculé et composé de 45 % MSCI ACWF Oil and Gas (Eur), 5 % MSCI ACWF Energy Equipment (Eur), 40 % MSCI ACWF Metal and Mining (Eur), 5 % MSCI ACWF Paper and Forest (Eur) et 5 % MSCI ACWF Food (Eur), non rebalancé.

Objectif de gestion : rechercher une performance liée à l'évolution du cours des sociétés minières exploitant de l'or et des matières premières et des sociétés liées à l'énergie.

Stratégie d'investissement : portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM des secteurs des mines d'or, des matières premières et de l'énergie.

Instruments dérivés : intervention sur des instruments financiers à terme et optionnels négociés sur les marchés français et étrangers réglementés et de gré à gré, dans la limite d'une fois l'actif afin de se couvrir contre les risques actions et change et d'équilibrer le risque de sur ou de sous exposition. Nature des instruments : futures, options, change à terme.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000978868	Non	Non	100 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risque de change : 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC maximum Frais de gestion indirects : 2,70 % TTC maximum	34 % Footsie Gold Mines + 33 % MSCI World Energy + 33 % World MSCI Metal and Mining

Objectif de gestion : croissance du capital à long terme.

Stratégie d'investissement : investit principalement dans des actions de sociétés implantées à travers le monde qui développent des produits, procédés ou services qui fourniront ou bénéficieront de manière significative des avancées et améliorations dans le domaine technologique. 70 % minimum des actifs du compartiment sont investis dans la devise, le pays, le type de titres, ou tout autre élément matériel décrit dans le nom du compartiment et ses objectifs d'investissement.

Instruments dérivés : pour chaque compartiment, possibilité de recours à des techniques et instruments se rapportant aux valeurs mobilières (options sur valeurs mobilières, contrats à terme d'instruments financiers, options sur contrats à terme d'instruments financiers et échanges de taux d'intérêt, prêts et emprunts de valeurs mobilières, conventions de rémunéré et couverture).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de Distribution	LU0099574567	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 70 % minimum des actifs du compartiment investis dans la devise, le pays, le type de titres, ou tout autre élément matériel décrit dans le nom du compartiment et ses objectifs d'investissement.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,50 % TTC.	FTSE Global Information Technology & Electrical Equipment with 5 % Modified Cap Weighting Index

Objectif de gestion : croissance du capital à long terme.

Stratégie d'investissement : investit principalement dans des actions de sociétés à travers le monde dont l'activité est le développement, la fabrication ou la vente de produits ou services liés au secteur des télécommunications ou de l'équipement.

Instruments dérivés : pour chaque compartiment, possibilité de recours à des techniques et instruments se rapportant aux valeurs mobilières (options sur valeurs mobilières, contrats à terme d'instruments financiers, options sur contrats à terme d'instruments financiers et échanges de taux d'intérêt, prêts et emprunts de valeurs mobilières, conventions de réméré et couverture).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois de Distribution	LU0099575291	Non	Compartiment de la SICAV Fidelity Funds	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 70 % minimum des actifs du compartiment investis dans la devise, le pays, le type de titres, ou tout autre élément matériel décrit dans le nom du compartiment et ses objectifs d'investissement	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion : max. 1,50 % TTC.	FTSE Global Telecommunication Services with 5 % Modified Cap Weighting Index

INFRASPHERE

Actions internationales

Edmond de Rothschild Asset Management
www.edrim.fr

Objectif de gestion : la gestion du fonds, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, tend à procurer une progression de l'actif net par une exposition sur les marchés actions internationaux, en sélectionnant discrétionnairement des valeurs intervenant notamment dans le domaine des infrastructures.

Stratégie d'investissement : gestion active de sélection de titres « stock-picking » côtés sur un univers de valeurs internationales intervenant notamment dans le domaine des infrastructures de transport, de télécommunication et des infrastructures de production et de distribution d'eau qui représentent deux tiers minimum de l'actif net. Le FCP pourra détenir maximum 10 % de son actif en part ou actions d'OPCVM français ou européen.

Instruments dérivés : dans la limite d'une fois l'actif, le FCP pourra investir sur des instruments à terme négociés sur des marchés internationaux réglementés organisés ou de gré à gré afin de conclure des contrats futures sur actions, des contrats à terme sur devises ou des swaps de change.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010556159	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum jusqu'à 110 % maximum Risque de change : 110 % de l'actif net	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC maximum Frais de gestion indirects : frais de surperformance : 15 % de la performance au-delà d'une performance de 10 % annuelle.	Le FCP n'a pas d'indicateur de référence.

Objectif de gestion : recherche de plus-values à moyen et long terme à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions de sociétés immobilières en prenant des risques limités. Les actions sont choisies au travers d'une sélection de titres « stock-picking », en recherchant plus particulièrement des valeurs de rendement et des valeurs génératrices de cash-flow.

Stratégie d'investissement : principalement investi en actions françaises et étrangères de sociétés immobilières cotées (minimum 50 % de l'actif), le portefeuille est équilibré avec des investissements dans le secteur des bureaux, des centres commerciaux et des activités de logistique. Les foncières européennes (hors France) représentent environ ¼ du portefeuille. La SICAV pourra également être investie en actions de sociétés intervenant dans des secteurs d'activité liés à l'immobilier (maximum 25 % de l'actif), et plus généralement dans des sociétés offrant un dividende significatif. La SICAV est investie pour au moins 75 % de ses actifs en actions et titres éligibles au PEA.

Instruments dérivés : la SICAV peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer au risque de taux et de change, à des secteurs d'activité, actions, titres et valeurs assimilées, indices afin de dynamiser le portefeuille, c'est-à-dire effectuer un réglage d'exposition aux risques actions, taux et change. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation et/ou Distribution	FR0010080895	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75 % minimum Risque de change : 25 % maximum Risque de taux : 25 % maximum (instruments du marché monétaire à faible sensibilité de type titres de créances négociables et/ou par l'intermédiaire d'OPCVM monétaires). Risque divers : le marché spécifique de l'immobilier, on signalera le risque lié à la liquidité, en particulier dans les valeurs moyennes.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,392 % Frais de gestion indirects : commission de mouvement d'Actions 0,718 % - OPCVM 0/200 € - Obligations 0,02 % - TCN 200 € - Futures, Monep 2 €	EPRA Eurozone

LEONARDO INFRASTRUCTURE FUND EUROPE B (LIFE)

Néant

LEONARDO ASSET MANAGEMENT
www.leonardo-am.com

Objectif de gestion : rechercher une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la durée de placement recommandée, à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi essentiellement en actions de sociétés européennes dont l'activité principale se concentre sur les infrastructures.

Stratégie d'investissement : FCP investi au minimum à 75 % en titres éligibles au PEA : actions européennes, de 75 % à 100 % de ses actifs nets ; actions non européennes, de 0 % à 25 % de ses actifs nets ; titre de créances, de 0 % à 25 % de ses actifs nets.

Instruments dérivés : intervention sur les marchés à terme et conditionnels réglementés ou de gré à gré, français et étrangers, dans la limite d'une fois l'actif. Recours à des instruments financiers et techniques de gestion (contrats à terme, futures, options, swaps, pensions et prêts de titres, caps et floors).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de Capitalisation	LU0309082799	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 75% minimum Investissement possible en quelque devise que ce soit. Possibilité de réduire le risque de change par le biais d'utilisation de couverture. Risque lié à la gestion discrétionnaire. Risque de taux. Risque de crédit. Risque de perte de capital. Risque d'actions. Risque de change.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,39 % TTC maximum	Macquarie Global Infrastructure Europe

PARVEST WORLD AGRICULTURE CLASSIC EURO

Actions internationales

BNP Paribas Asset Management
www.bnpparibas-am.com

Objectif de gestion : la valorisation des actifs à moyen terme grâce à une exposition aux indices premières agricoles suivants : le S&P GSCI Agricultural and Livestock Index et le Dow Jones-AIG Agricultrical. L'exposition pourra se faire au travers d'un seul des deux indices ou au travers des deux indices.

Stratégie d'investissement : « PARVEST Agriculture » investira principalement dans des titres de créance à revenu fixe ou variable (obligations ou instruments du marché monétaire) ou dans des valeurs mobilières liées aux indices de matières premières agricoles, telles que des certificats. La partie restante des actifs pourra être investie en liquidités, dépôts à court terme, ainsi que, dans un objectif de bonne gestion du portefeuille et/ou de couverture, en instruments financiers dérivés sur taux, devises, actions et indices. Les investissements réalisés dans d'autres devises que la devise de référence du compartiment feront l'objet, dans la mesure du possible, d'une couverture du risque de change dans le respect des règles spéciales et des restrictions relatives aux investissements mentionnés dans le prospectus. L'exposition à l'indice sera obtenue en utilisant une méthode de réplcation synthétique.

Instruments dérivés : le compartiment pourra investir dans des instruments dérivés sur indice, tels que swaps (index swaps par exemple), options, futures, contrats à terme liés aux indices précités sur un marché réglementé ou de gré à gré. En particulier, le compartiment pourra conclure des contrats d'index swap, échangeant un taux d'intérêt variable contre la performance des indices. Dans tous les cas, l'utilisation des instruments dérivés ne devrait pas générer d'effet de levier dans la mesure où l'engagement maximum résultant de ces instruments et contrats ne dépassera à aucun moment la valeur de une fois la valeur nette d'inventaire du compartiment

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0363509208	Non	Non	9,6 % (dans BNP Insticash et Easy ETF Euros MTS Eonia)

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Néant	Souscription/ Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % TTC maximum	50 % S&P Goldman Sachs Commodities Index Agriculture and Livestock (GSCIAL) / 50 % Dow Jones AIGricultrical Sub Index.

PICTET BIOTECH HP EUR CAP

Actions internationales

Pictet Funds (Europe) SA
www.pictetfunds.com

Objectif de gestion : l'objectif du fonds est d'investir dans les actions de sociétés du secteur des biotechnologies. Le fonds vise les sociétés à fort potentiel de croissance, ayant au moins un produit en phase de développement avancé ainsi qu'un portefeuille R&D diversifié.

Stratégie d'investissement : la stratégie d'investissement consiste en une gestion sélective «bottom-up» dans un univers de 150 sociétés exclusivement dédiées à la biotechnologie liée à la santé. 75 % à 85 % des sociétés se situent en Amérique du Nord. Les investissements sont réalisés dans différents domaines tels que l'immunologie/virologie, la neurologie, le cancer, la cardiologie, la recherche génomique, l'endocrinologie.

Instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés est permise mais non pratiquée.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	LU0190161025	Sectoral Asset Management	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : élevé Le risque de change est couvert pour cette part	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,60 % TTC	Nasdaq Biotechnology

PICTET WATER P CAP

Actions internationales

Pictet Funds (Europe) SA
www.pictetfunds.com

Objectif de gestion : l'objectif du fonds est d'investir dans des actions de sociétés du secteur de l'eau : sociétés de distribution et de traitement de l'eau, services environnementaux, technologies liées à l'eau (pompes, filtres, membranes, osmose). Le fonds combine un caractère défensif qui a fait ses preuves avec une orientation dynamique qui parie sur la croissance soutenue de l'industrie de l'eau.

Stratégie d'investissement : la stratégie d'investissement consiste en une gestion sélective « bottom-up » dans un univers de 273 sociétés ayant des activités liées à l'eau pour une capitalisation boursière de 480 milliards d'euros. Les investissements sont réalisés dans les services publics (approvisionnement en eau et services de traitement), dans les entreprises industrielles (technologie de l'eau et services environnementaux) et dans les biens de consommation (eau en bouteille).

Instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés est permise mais pratiquée dans le seul but de couverture.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
Compartiment de SICAV de Capitalisation	LU0104884860	Non	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Pictet Funds (LUX)	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action moyen/élevé Le risque de change n'est pas systématiquement couvert	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,60 % TTC	MSCI World

PICTET-BIOTECH-P USD

Actions internationales

Pictet Funds (Europe) SA
www.pictetfunds.com

Objectif de gestion : l'objectif du fonds est d'investir dans les actions de sociétés du secteur des biotechnologies. Le fonds vise les sociétés à fort potentiel de croissance, ayant au moins un produit en phase de développement avancé ainsi qu'un portefeuille R&D diversifié.

Stratégie d'investissement : la stratégie d'investissement consiste en une gestion sélective « bottom-up » dans un univers de 440 sociétés exclusivement dédiées à la biotechnologie liée à la santé. 75 % à 85 % des sociétés se situent en Amérique du Nord. Les investissements sont réalisés dans différents domaines tels que l'immunologie / virologie, la neurologie, le cancer, la cardiologie, l'endocrinologie.

Instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés est permise mais non pratiquée.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	LU0090689299	Sectoral Asset Management (S.A.M.)	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : élevé Le risque de change n'est pas systématiquement couvert	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,60 %	Nasdaq Biotechnology

Objectif de gestion : le FCP a pour objectif de surperformer son indice de référence, le MSCI World Energy, sur la durée de placement recommandée. Il est investi principalement en actions liées directement ou indirectement au secteur de l'énergie. Ces valeurs sont cotées sur les principales places financières et plus particulièrement en Amérique du Nord et en Europe.

Stratégie d'investissement : la stratégie consiste à acheter des actions d'entreprises rentables et en forte croissance, et dont les perspectives en matière d'activité ne sont pas correctement estimées par le consensus. Cette approche cherche à identifier les critères suivants : une croissance régulière des bénéfices ou un potentiel de surprises sur les bénéfices, une part de marché importante et croissante, un bilan robuste, une équipe de gestion solide.

Instruments dérivés : intervention sur les marchés financiers à terme réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif. En particulier, le gérant pourra soit pour couvrir le portefeuille soit, pour réaliser l'objectif de gestion du FCP, prendre des positions en vue de l'exposer à des titres, des taux, des indices, des secteurs d'activité, des zones géographiques ou des devises.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000423147	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 60 % minimum Risque de change : oui	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,40 % TTC maximum Frais de gestion indirects : 20 % au-delà du MSCI World Energy dividendes nets réinvestis + 0,25 % l'an.	MSCI WORLD ENERGIE (ND)

UNITÉS DE COMPTE DIVERSIFIÉES

ALIÉNOR OPTIMAL

Diversifié

Alienor Capital
www.aliencorcapital.com

Objectif de gestion : Alienor Optimal (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active et parfois catégorique (de 0 % à 100 %) de placement en actions (françaises ou internationales), en obligations ou en monétaire (quasi liquidités). La gestion vise à obtenir une performance positive aussi bonne que possible sur la durée de placement recommandée ainsi qu'à battre une gestion diversifiée passive d'un portefeuille équilibré entre actions et titres de créance.

Stratégie d'investissement : le FCP pratique prioritairement l'allocation d'actifs et secondairement la sélection de titres dans les classes d'actifs choisis. Le fonds investit sans contrainte de taille de capitalisation ni de zone géographique pour les actions. De même, pour les titres de créance, le FCP investit sur la dette publique et privée sans contrainte de rating, ni de zone géographique.

Instruments dérivés : le FCP pourra investir sur des instruments financiers à terme non complexes négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif à titre de couverture ou d'exposition dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007071378	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 100 % Risque de change : de 0 % à 100 % Risque de taux : de 0 % à 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC Frais de gestion indirects : 15 % TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de 10 %	50 % EuroMTX 5-7 ans + 25 % CAC 40 + 25 % MSCI World Free Euro

**AXA WF FRAMLINGTON
OPTIMALE INCOME**

Diversifié

AXA Funds Management S.A.
www.axaworldfunds.com

Objectif de gestion : l'originalité de la gestion d'AXA WF Optimal Income est de participer aux phases de hausse du marché et de résister dans les phases de baisse. Pour cela nos gérants choisissent les meilleurs opportunités de rendement entre les actions (sélection en « bottom-up » sur les titres à haut dividende), les obligations et le monétaire.

Stratégie d'investissement : cette stratégie innovante en fait à la fois un fonds flexible, adapté aux évolutions des marchés dans un environnement incertain (profitant de la hausse des marchés tout en limitant les pertes en période de baisse), et un investissement rassurant en période de forte volatilité.

Instruments dérivés : l'exposition du compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	LU0179866438	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : environ 60 % Risque taux : environ 40 %	Souscription/ Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,20 % TTC 20 % pour une surperformance brute de 14,49 % (tous les 2 ans, prorata au nombre de jour)	Aucun

BNP PARIBAS CLIQUET EURO

Diversifié

BNP Paribas Asset Management
www.bnpparibas-am.com

Objectif de gestion : le fonds a pour objectif de valoriser les actifs à moyen long terme en profitant des opportunités de placement sur les marchés européens et français tout en les protégeant contre des baisses éventuelles.

Stratégie d'investissement : l'actif du fonds est toujours investi à hauteur de 75 % minimum en titres éligibles au PEA. Il sera également investi en produits dérivés afin de protéger et de dynamiser le capital investi.

Instruments dérivés : l'actif dit « risqué » est représenté par les instruments financiers permettant d'obtenir une participation à l'évolution de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 tels que : Contrats à terme sur Indices, Panier indiciel (actions composant l'Indice) et Options sur Indices.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010077206	Non	Non	Jusqu'à 100 % de l'actif net.

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risques action : 75 % minimum Risque faible de monétarisation du fonds Risque de contrepartie lié à l'utilisation d'instruments dérivés	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % TTC maximum	Dow Jones Euro Stoxx 50

Objectif de gestion : le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs, qui a pour objectif de surperformer son indicateur de référence composé de 50 % de l'indice DJ Euro Stoxx 50 + 50 % de l'indice Eonia, capitalisé.

Stratégie d'investissement : le fonds est investi à hauteur de 75 % minimum en actions, de petites, moyennes et grandes capitalisations des pays membres de la Communauté européenne et pour le solde, soit 25 %, en obligations, bons du trésor, titres de créances négociables, libellés en euro, négociés sur les marchés français et étrangers, offrant le meilleur potentiel d'appréciation, sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, secteur d'activité ou type de valeurs. L'exposition nette au marché action ne pourra excéder 50 %.

Instruments dérivés : le fonds présente un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence (l'exposition nette au marché action ne pourra excéder 50 %). Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change en utilisant des contrats de change à terme.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010149179	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 50 % Risque de change : de 0 % à 100 % Risque de taux : de 0 % à 25 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,50 %. Commission de gestion variable : 10 % de la surperformance du FCP par rapport à son indicateur de performance en cas de performance positive	50 % de l'indice DJ Euro Stoxx 50 + 50 % de l'indice Eonia capitalisé.

Objectif de gestion : le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales avec un profil de risque en moyenne comparable à celui de son indicateur de référence, l'indice mondial MSCI AC World Free Index, converti en euros et avec comme objectif une volatilité comparable.

Stratégie d'investissement : Carmignac Investissement Latitude est un FCP nourricier investi en permanence et en totalité en parts du FCP Carmignac Investissement, avec à titre accessoire des liquidités. La politique de gestion se veut dynamique portant essentiellement sur les actions françaises et étrangères des places financières du monde entier, sans exclure d'autres valeurs mobilières. La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur, type ou taille de valeurs. En qualité de fonds diversifiés, son exposition au risque actions peut être couverte à hauteur de 100 %. La gestion des couvertures est discrétionnaire.

Instruments dérivés : dans le but de se couvrir globalement contre le risque d'une évolution défavorable des marchés boursiers en fonction des anticipations du gérant, le fonds nourricier pourra investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré. Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du fonds.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010147603	Non	Compartiment de Carmignac Investissement	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 100 % Risque de change : de 0 % à 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 0,5 % (hors frais de gestion de l'OPCVM dans lesquels le FCP est investi)	MSCI all countries World Free (Eur)

CARMIGNAC PATRIMOINE

Diversifié

Carmignac Gestion
www.carmignac.fr

Objectif de gestion : surperformer l'indicateur de référence en recherchant une performance absolue et régulière, compatible avec l'impératif de sécurité que requiert la constitution d'un patrimoine à moyen terme. Investissement au minimum à 50 % en produits de taux, obligataires ou monétaires, négociables sur les marchés européens et internationaux, le solde étant réparti en actions européennes et internationales.

Stratégie d'investissement : la politique de gestion prend en compte une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. La gestion étant active et discrétionnaire, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle de l'indicateur de référence. Le FCP sera exposé au maximum à 50 % de l'actif net en actions ou titres similaires admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux et 25 % max. sur les pays émergents. L'actif du FCP comprendra de 50 % à 100 % de produits de taux, dont des obligations convertibles, et 25 % max. sur les pays émergents.

Instruments dérivés : le gérant pourra investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels dans la limite d'une fois l'actif du fonds, ainsi que sur des titres intégrant des dérivés, sans dépasser plus de 10 % de l'actif net. Ces instruments seront négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP coordonné de droit français de Capitalisation	FR0010135103	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 50 % Risque de change : de 0 % à 100 % Risque de taux : de 50 % à 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,50 % TTC Commission de gestion variable : 5 % de la surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence en cas de performance positive sur l'année civile	50 % de l'indice mondial Morgan Stanley des actions internationales MSCI AC World Index, converti en euros + 50 % de l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities Eur.

CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 100

Diversifié

Carmignac Gestion
www.carmignac.fr

Objectif de gestion : le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales. La gestion vise une performance absolue et positive sur une base annuelle avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence, l'indice mondial actions internationales MSCI AC World Free Index, converti en euros. L'objectif de volatilité est d'être inférieur à la volatilité annuelle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement : le fonds est un OPCVM d'OPCVM investi principalement en OPCVM gérés par Carmignac Gestion. L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par Carmignac Gestion. Sous réserve des maxima d'investissement réglementaire, le niveau d'investissement en OPCVM sera compris entre 50 % et 100 % de l'actif net. Le fonds sera régulièrement investi en OPCVM spécialisés sur les pays émergents.

Instruments dérivés : le gérant pourra investir dans des instruments financiers à terme (dans la limite d'une fois l'actif), fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et / ou internationaux, réglementés ou de gré à gré. Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et / ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) dans le but de réaliser l'objectif de gestion. La dynamisation ou la couverture du portefeuille se feront par la vente ou l'achat d'options et / ou de contrats à terme listés sur les marchés organisés (actions et taux). Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change en utilisant des contrats de change à terme.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010149211	Non	Non	Entre 50 % et 100 % de l'actif net en OPCVM gérés par Carmignac Gestion

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 100 % Risque de change : de 0 % à 100 % Risque de taux : de 0 % à 100 %	Frais de gestion directs max. : 1,00 % TTC Commission de gestion variable : 10 % de la surperformance du fonds par rapport à 10 % de performance	MSCI AC World Free Index, converti en euros

CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 50

Diversifié

Carmignac Gestion
www.carmignac.fr

Objectif de gestion : le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales. La gestion vise une performance absolue et positive sur une base annuelle avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence composé de 50 % de l'indice mondial actions internationales MSCI AC World Index, converti en euros + 50 % de l'indice mondial obligataires Citigroup WGBI All Maturities Eur. L'objectif de volatilité est d'être inférieur à la volatilité annuelle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement : le fonds est un OPCVM d'OPCVM investi principalement en OPCVM gérés par Carmignac Gestion. L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par Carmignac Gestion. Sous réserve des maxima d'investissements réglementaires, le niveau d'investissement en OPCVM sera compris entre 50 % et 100 % de l'actif net. Le fonds sera régulièrement investi en OPCVM spécialisés sur les pays émergents.

Instruments dérivés : le gérant pourra investir dans des instruments financiers à terme (dans la limite d'une fois l'actif), fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et / ou internationaux, réglementés ou de gré à gré. Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) dans le but de réaliser l'objectif de gestion. La dynamisation ou la couverture du portefeuille se feront par la vente ou l'achat d'options et/ou de contrats à terme listés sur les marchés organisés (actions et taux). Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change en utilisant des contrats de change à terme.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010149203	Non	Non	Entre 50 % et 100 % de l'actif net en OPCVM gérés par Carmignac Gestion

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 50 % Risque de change : de 0 % à 100 % Risque de taux : de 50 % à 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1 % TTC Commission de gestion variable : 10 % de la surperformance du fonds par rapport à 8 % de performance	50 % de l'indice mondial actions internationales MSCI AC World Index, converti en euros + 50 % de l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities Eur.

CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 75

Diversifié

Carmignac Gestion
www.carmignac.fr

Objectif de gestion : le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales. La gestion vise une performance absolue et positive sur une base annuelle avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence composé de 75 % de l'indice mondial actions internationales MSCI AC World Free Index, converti en euros + 25 % de l'indice mondial obligataires Citigroup WGBI All Maturities Eur. L'objectif de volatilité est d'être inférieur à la volatilité annuelle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement : le fonds est un OPCVM d'OPCVM investi principalement en OPCVM gérés par Carmignac Gestion. L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par Carmignac Gestion. Sous réserve des maxima d'investissements réglementaires, le niveau d'investissement en OPCVM sera compris entre 50 % et 100 % de l'actif net. Le fonds sera régulièrement investi en OPCVM spécialisés sur les pays émergents.

Instruments dérivés : le gérant pourra investir dans des instruments financiers à terme (dans la limite d'une fois l'actif), fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et / ou internationaux, réglementés ou de gré à gré. Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) dans le but de réaliser l'objectif de gestion. La dynamisation ou la couverture du portefeuille se feront par la vente ou l'achat d'options et/ou de contrats à terme listés sur les marchés organisés (actions et taux). Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change en utilisant des contrats de change à terme.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de capitalisation	FR0010148999	Non	Non	Entre 50 % et 100 % de l'actif net en OPCVM gérés par Carmignac Gestion

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 75 % Risque de change : de 0 % à 100 % Risque de taux : de 25 % à 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs max. : 1,00 % TTC Commission de gestion variable : 10 % de la surperformance du fonds par rapport à 9 % de performance.	75 % de l'indice mondial actions internationales MSCI AC World Free Index, converti en euros + 25 % de l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities Eur.

CHAMPLAIN OPPORTUNITES

Diversifié

Financière de Champlain
www.financieredechamplain.fr

Objectif de gestion: Champlain Opportunité est un fonds diversifié dont l'objectif est de battre la performance annuelle moyenne des actions sur le moyen long terme, quel que soit le contexte économique.

Stratégie d'investissement: la sélection des valeurs du portefeuille repose sur un examen approfondi de la société (perspectives de développement, commercialisation de nouveaux produits, structure financière...) et sur l'expertise de l'Équipe de gestion (maturité et évolution des réglementations). Cet examen est complété par des rencontres quasi systématiques avec ses dirigeants. L'investissement s'effectue sans distinction de capitalisations boursières : actions de petites, moyennes et grandes capitalisations. Les actions de petites et très petites capitalisations (Marché Alternext voire Marché Libre) sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidités. L'exposition globale du portefeuille aux marchés actions sera comprise entre 15 % et 50 % environ.

Instruments dérivés : intervention sur les marchés à terme (utilisation ponctuelle de futures).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010271619	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 25 % à 50 % maximum Les positions exposées au risque de devises sont couvertes par du change à terme.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,40 % Frais de gestion indirects : 0,42 %	Aucun

Convictions Premium LFP part P

Diversifié

Conviction Asset Management
www.convictions-am.com

Objectif de gestion: le Fonds Convictions Premium a pour objectif d'obtenir, au terme de la durée de placement recommandée, une performance moyenne annuelle supérieure à 7% sur 3 ans et une volatilité annualisée maximum de 7 % en investissant de manière discrétionnaire sur toutes les classes d'actifs et mettant en œuvre des stratégies diversifiées. Il est éligible aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Stratégie d'investissement: Le fonds Convictions Premium investit de manière discrétionnaire sur toutes les classes d'actifs et met en œuvre des stratégies diversifiées.

Instruments dérivés : Recours autorisés à des instruments dérivés (Futures, Options, Swaps) pour:
- la couverture (sur taux, equity)
- l'exposition (sur taux, equity)

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007085691	Non	Non	Jusqu'à 100 % de l'actif net

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 90 % Risque de change : de -10 % à 25 % Risque de taux : de 0 % à 100 % Risque divers : - crédit - pays émergent	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % TTC max	Performance moyenne de 7 % sur 3 ans

CPR CROISSANCE PRUDENTE

Diversifié

CPR AM
www.cpr-am.fr

Objectif de gestion : l'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme, 2 ans minimum, une performance supérieure à l'indice composite de référence (80 % JPM World hedged et 20 % MSCI World en euro.).

Stratégie d'investissement : CPR Croissance Prudente est un fonds de fonds diversifié et international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : obligations, actions, stratégies alternatives et placements monétaires. Son portefeuille est majoritairement investi en produit de taux d'intérêt et en OPCVM de taux.

Instruments dérivés : afin de compléter, d'accentuer les expositions prises via les OPCVM, d'effectuer une couverture totale ou partielle d'un risque, ou de recomposer une exposition synthétique, le fonds pourra avoir recours aux instruments dérivés. Lequel sera effectué dans une limite d'engagement d'une fois l'actif et ne permettra pas de sortir de la fourchette de sensibilité de [0 ;+8] pour l'ensemble du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010097667	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : Exposition Cible 20 % Risque de change : oui Risque de taux : oui	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,15 % TTC annuel max.	L'indice composite 80 % JPM World hedged et 20 % MSCI World en euro.

DNCA EVOLUTIF

Diversifié

DNCA Finance
www.dncafinance.com

Objectif de gestion : rechercher une performance supérieure à l'indice composite CAC 40 (40 %), Euro MTS 3-5 ans (30 %) et MSCI Monde (30 %) en préservant le capital en périodes défavorables grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs.

Stratégie d'investissement : dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP sera investi indifféremment en actions, obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Cette exposition pourra se faire par des investissements aussi bien en titres en direct que par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM. L'exposition totale au risque actions pourra varier de 30 % à 100 %.

Instruments dérivés : intervention sur les marchés à terme et conditionnels réglementés ou de gré à gré, français et étrangers, dans la limite d'une fois l'actif. Recours à des instruments financiers et techniques de gestion (contrats à terme, futures, options, swaps, pensions et prêts de titres, caps et floors).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007050190	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 30 % minimum Risque de change : 20 % maximum inscrit au prospectus.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : part C : 2,39 % TTC maximum	40 % CAC 40, 30 % EURO MTS 3-5 ans et 30 % MSCI Monde

ECHIQUEUR PATRIMOINE

Diversifié

Financière de l'Echiquier
www.fin-echiquier.fr

Objectif de gestion : ECHIQUEUR PATRIMOINE est un fonds offrant une progression régulière du capital en prenant des risques limités. L'objectif est d'obtenir une performance supérieure à l'Eonia en investissant une large partie du portefeuille dans des instruments monétaires, dynamisée par des investissements dans des actions rigoureusement choisies au travers d'une sélection de titres « stock-picking ».

Stratégie d'investissement : la gestion repose sur une gestion discrétionnaire orientée d'une part vers les titres de créances négociables, libellés en euros, d'émetteurs souverains et privés sélectionnés en fonction de la qualité du risque de crédit des émetteurs retenus et d'autre part vers la gestion d'actions qui s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock-picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

Instruments dérivés : le fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré européens. Dans ce cadre, le fonds prendra exclusivement des positions en vue de couvrir le portefeuille éventuellement contre le risque de change sur les actions hors zone euro. Les instruments utilisés sont les options de change et le change à terme. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010434019	Non	Non	10% maximum en parts ou actions d'OPCVM français et/ou coordonnés

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 50 % maximum Risque de taux : 50 % minimum Risque de crédit : 50 % minimum, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de perte en capital	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,196 % TTC maximum	EONIA Capitalisé

ELAN MULTI SÉLECTION DYNAMIQUE

Diversifié

Rothschild & Cie Gestion
www.rothschildgestion.fr

Objectif de gestion : Elan Multi Sélection Dynamique est un fonds de fonds « multi-gestionnaires » qui investit principalement sur les marchés d'actions internationales (dans une fourchette comprise entre 50 % et 100 %) et, de façon opportuniste, sur des produits de taux. Son objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à son indice de référence Europerformance Moyenne OPCVM « Profil Dynamique ».

Stratégie d'investissement : géré de manière opportuniste, Elan Multi Sélection Dynamique est investi à 50 % au moins en OPCVM actions internationales. Il se caractérise par une sélection rigoureuse des fonds sous-jacents sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement.

Instruments dérivés : uniquement contrats de futures sur marché réglementé. Sans chercher à faire un effet de levier, ni vendeur net.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007025523	Non	Non	90 % minimum 100 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Exposition actions jusqu'à 100 % Risque de change : possibilité de prendre une exposition devise sur décision stratégique de l'équipe de gestion. Risque de taux : complète l'exposition actions.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,88 % TTC Frais de gestion indirects : 2 % maximum TTC	Europerformance - Moyenne OPCVM « Profil Dynamique » (FRA OPC Profil Dynamique)

ELAN MULTI SÉLECTION EQUILIBRE	Diversifié	Rothschild & Cie Gestion www.rothschildgestion.fr
---------------------------------------	------------	--

Objectif de gestion: Elan Multi Sélection Equilibre est un fonds de fonds « multi-gestionnaires » qui investit de manière opportuniste sur les marchés de taux et les marchés d'actions internationales (dans une fourchette comprise entre 25 % et 50 %). Obtenir une performance supérieure à l son indice de référence Europerformance Moyenne OPCVM «Profil Equilibre».

Stratégie d'investissement: géré de manière opportuniste, Elan Multi Sélection Equilibre est investi entre 25 % et 50 % en OPCVM actions internationales. Il se caractérise par une sélection rigoureuse des fonds sous-jacents sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement.

Instruments dérivés : uniquement contrats de futures sur marché réglementé.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000981458	Non	Non	90 % minimum 100 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Exposition actions limitée à 50 % Risque de change : possibilité de prendre une exposition devise sur décision stratégique de l'équipe de gestion. Risque de taux : complète l'exposition actions.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,77 % TTC Frais de gestion indirects : 2 % maximum TTC	Europerformance - Moyenne OPCVM «Profil Equilibre» (FRA OPC Profil Equilibre)

ELAN MULTI SÉLECTION PRUDENCE	Diversifié	Rothschild & Cie Gestion www.rothschildgestion.fr
--------------------------------------	------------	--

Objectif de gestion: Elan Multi Sélection Prudence est un fonds de fonds « multi-gestionnaires » qui investit sur les marchés de taux, et de façon opportuniste sur les marchés d'actions internationales (dans une fourchette comprise entre 0 % et 25 %). Son objectif est d'obtenir une performance supérieure à son indice de référence Europerformance Moyenne OPCVM «Profil Prudent».

Stratégie d'investissement: géré de manière opportuniste, Elan Multi Sélection Prudence est investi à 25 % maximum en OPCVM actions internationales. Il se caractérise par une sélection rigoureuse des fonds sous-jacents sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement.

Instruments dérivés : uniquement contrats de futures sur marché réglementé. Sans chercher à faire un effet de levier, ni vendre net.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007028907	Non	Non	90 % minimum 100 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Exposition actions limitée à 25 % Risque de change : possibilité de prendre une exposition devise sur décision stratégique de l'équipe de gestion. Risque de taux : complète l'exposition actions.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,14 % TTC Frais de gestion indirects : 2 % maximum TTC	Europerformance - Moyenne OPCVM «Profil Prudent» (FRA OPC Profil Prudent)

EUROSE

Diversifié

DNCA Finance
www.dncafinance.com

Objectif de gestion : rechercher une performance supérieure à l'indice composite 20 % DJ EUROSTOXX 50 et 80 % EURO MTS. Ce fonds diversifié cherche à améliorer la rentabilité d'un placement prudent par une gestion active des actions et des obligations dans la zone euro.

Stratégie d'investissement : dans le cadre d'une gestion discrétionnaire visant une faible volatilité de la valeur liquidative, le FCP est investi indifféremment en actions, obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. L'exposition totale au risque action peut aller jusqu'à 50 % de l'actif ; et de 50 % à 100 % en obligations et autres titres de créances négociables en euro et en obligations convertibles et titres assimilés, en particulier monétaires, jusqu'à 100 % de l'actif si la conjoncture est défavorable.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007051040	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 30 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : part C : 1,40 % TTC maximum	20 % DJ EUROSTOXX 50 et 80 % EURO MTS

FIDELITY FUNDS - EURO BALANCED FUND A (D)

Diversifié

FIL Investments
www.fidelitypro.fr

Objectif de gestion : les compartiments Mixtes représentent la forme la plus prudente des investissements visant la croissance et investissent dans un portefeuille diversifié d'actions, d'obligations et accessoirement, de liquidités. Le compartiment a pour objectif de verser des revenus réguliers et d'atteindre une croissance à long terme du capital et des revenus.

Stratégie d'investissement : les obligations seront en général des obligations d'Etat voire parfois des obligations d'entreprises. Des niveaux attrayants de revenu et une croissance du capital est obtenue grâce à la partie investie en actions. Le fonds est principalement investi sur les marchés d'Europe continentale, mais 10 % du fonds peuvent être investis au Royaume-Uni ou sur les marchés émergents d'Europe.

Instruments dérivés : l'utilisation des instruments de dérivés est autorisée. Bien qu'utilisés qu'occasionnellement ceux-ci n'interviennent que dans le cadre d'une gestion efficiente du portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Distribution	LU0052588471	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : faible - moyen Risque de taux : fonction des taux d'intérêts et de la solidité financière de l'émetteur en cas d'investissements en produits de taux le cas échéant.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1 % Frais de gestion indirects : variable	60 % MSCI EMU ; 40 % CG EMU GBI

INA PATRIMOINE C

Diversifié

BFT Gestion
www.bft.fr

Objectif de gestion : l'OPCVM a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance de l'ordre de Eonia + 200 points de base.

Stratégie d'investissement : allocation d'actifs équilibrée. Diversification internationale.

Instruments dérivés : l'OPCVM peut intervenir sur des instruments dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sur les risques de taux, actions ou devises. Ces interventions permettent en outre de réaliser des arbitrages au sein d'une même classe d'actifs ou entre classe d'actifs ou sur des caractéristiques techniques telle que la volatilité des titres et de prendre position rapidement grâce à la souplesse, à la continuité de cotation et à la liquidité. Ces interventions n'ont pas vocation à générer de surexposition.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000976003	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 50 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1 % TTC	Eonia

INVESCO CAPITAL SHIELD 90 (EUR) - E -

Diversifié

Invesco Asset Management SA
www.invesco.fr

Objectif de gestion : le compartiment vise à assurer un rendement total en investissant dans un portefeuille diversifié de titres d'emprunt à court terme et d'instruments du marché monétaire, dont des billets de trésorerie, et à travers une exposition aux marchés des obligations et des actions au moyen d'instruments dérivés.

Stratégie d'investissement : le compartiment peut prendre des positions longues et courtes en recourant à des dérivés. L'exposition maximum aux actions est de 50 % des actifs nets et l'exposition maximum aux obligations est de 100 % des actifs nets.

Instruments dérivés : le compartiment peut prendre des positions actives sur toutes les devises partout dans le monde à travers l'utilisation de dérivés. La répartition de la participation entre les marchés des obligations, des actions, des matières premières ou des changes sera déterminée sur la base de modèles d'allocation d'actifs élaborés par le Conseiller en placement.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de droit luxembourgeois de Capitalisation	LU0166422070	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 50 % maximum Risque de taux : 10 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,50 % TTC maximum	3 month EURIBOR

KEREN SELECTION

Diversifié

Keren Finance
www.kerenfinance.com

Objectif de gestion: l'objectif de gestion du fonds est de participer à la hausse des marchés actions à moyen et long terme tout en atténuant les phases de baisse à court terme au travers d'une allocation d'actifs flexible entre actions et produits de taux. Le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion diversifiée et flexible essentiellement en OPCVM. Le FCP n'a pas vocation à détenir en direct des actions et obligations pour une part importante de son actif. Le gérant se donne pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice CAC 40.

Stratégie d'investissement: pour atteindre l'objectif de gestion, la stratégie utilisée consiste en trois étapes distinctes. 1-Définition de l'allocation stratégique de long terme. 2- Gestion flexible de l'allocation d'actifs. 3-Gestion flexible de la construction de portefeuille. En fonction des anticipations de la société de gestion sur les risques et les opportunités des marchés financiers, des mouvements significatifs d'achat ou de vente sont effectués par grandes classes d'actifs (actions, obligations, monétaires) et par zones géographiques. Une sélection d'OPCVM et de fonds d'investissement est effectuée en fonction de critères quantitatifs (consistance du style, performance, risque) et qualitatifs (société de gestion, process). Une construction de portefeuille optimale (répartition par style de gestion) est élaborée en fonction de nos anticipations sur la nature du cycle économique et sur le comportement des marchés financiers. Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps. Elle ne privilégie pas de secteur ou de zone géographique déterminés.

Instruments dérivés : les instruments financiers à terme sont utilisés comme outil de gestion des risques du portefeuille dans le cadre de l'objectif de gestion, sans effet de levier et dans la limite d'une fois l'actif net. Leur utilisation est effectuée dans un but de couverture sur les risques action et change en fonction des conditions de marché, quel que soit l'instrument utilisé : futures, options, swaps.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010132217	Non	Non	50 % minimum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 100 % Risque de change : 10 % maximum Risque de taux : de 0 % à 100 %	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,40 % TTC maximum Frais de gestion indirects : limitation des FDG des sous-jacents à 2,50 % TTC	CAC 40

LCF PATRIMOINE FLEXIBLE A

Diversifié

Edmond de Rothschild Asset Management
www.edrim.fr

Objectif de gestion: l'objectif du FCP est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée à travers une gestion discrétionnaire et active en terme d'allocation d'actifs : actions, taux, secteurs, pays, émetteurs, devises.

Stratégie d'investissement: la société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire. L'actif du FCP sera principalement investi en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés et en ETF.

Instruments dérivés : intervention sur des instruments financiers dérivés à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : futures, options, swap.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010041822	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 50 % minimum Risque de change : oui Risque de taux : exposition sera comprise dans une fourchette de sensibilité fixée entre -10 et 10,1	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,40 %	Aucun

Objectif de gestion : offrir une performance supérieure à celle du taux de l'Euribor 6 mois + 2 % sur la durée de placement recommandé. L'objectif est de participer à la hausse des marchés actions et de taux tout en limitant l'exposition aux risques de ces marchés en période de baisse.

Stratégie d'investissement : essentiellement investi sur les marchés européens et sur toutes les classes d'actifs : instruments monétaires, marchés obligataires et marchés actions. Grâce à une approche fondamentale et sans contrainte de benchmark, le gérant construit son portefeuille en respectant un processus de gestion rigoureux qui se décompose en trois étapes : l'allocation d'actif ; l'approche sectorielle ; la sélection des titres. Le gérant ne s'impose aucune contrainte d'allocation sectorielle. Néanmoins, il veille à une grande diversification de ses investissements afin de limiter les risques sur un secteur ou une valeur.

Instruments dérivés : le gérant pourra intervenir sur les marchés dérivés, principalement pour augmenter l'exposition au risque actions du FCP ou à couvrir partiellement le portefeuille.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010362863	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : jusqu'à 100 % Risque de change : accessoire Risque de taux : jusqu'à 40 % Risque divers : risque sur les sociétés de petites et moyennes capitalisations	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,4 % Commission de surperformance : 20 % de la surperf. du FCP par rapport l'Euribor 6 mois + 2 %, uniquement en cas de performance positive du fonds	Euribor 6 mois + 2 %

PRIMONIAL STRATEGIE HARMONIE

Diversifié

Primonial Fundquest

Objectif de gestion : l'objectif de gestion du FCP est de réaliser une gestion patrimoniale qui vise une progression régulière du capital sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum, à travers une gestion discrétionnaire s'appuyant sur une participation partielle à l'évolution des marchés actions et sur une sélection d'OPCVM de toutes classifications. Dans des périodes jugées défavorables, la gestion visera à réduire le risque de manière systématique en sélectionnant en priorité des fonds à plus faible volatilité.

Stratégie d'investissement : le FCP est un fonds diversifié qui sélectionne des OPCVM sur toutes classe d'actifs en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. L'objectif de la gestion est de sélectionner les meilleures gestions en recoupant deux approches complémentaires : une approche qualitative (recherche de critères fondamentaux et de catalyseurs) ; une approche quantitative (outil élaboré permettant de juger la performance, la régularité, la prudence des fonds) ; la construction du portefeuille va ensuite viser à minimiser le risque global en jouant notamment sur la complémentarité des fonds et des sociétés de gestions retenues, la volatilité des supports et l'allocation d'actifs retenue.

Instruments dérivés : l'OPCVM pourra intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement). Sur ces marchés, l'OPCVM peut recourir aux instruments suivants : contrats à terme (futures) sur indice, sur actions et titres assimilés, de devises, options sur indices, sur actions et titres assimilés, de change, achats / ventes de devises à terme.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000443996	Non	Non	Jusqu'à 100 %

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 40 % maximum. Risque de change : 30 % maximum. Risque de taux : de 0 % à 100 % maximum.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,05 % TTC maximum Frais de gestion indirects : 1,30 % TTC maximum	10 % Eurostoxx 50 dividendes réinvestis + 10 % MSCI World dividendes réinvestis + 80 % EONIA capitalisé OIS.

PRIMONIAL STRATEGIE VIVACITE	Diversifié	Primonial Fundquest
-------------------------------------	------------	---------------------

Objectif de gestion : l'objectif de gestion du FCP est de réaliser une gestion patrimoniale équilibrée qui vise une progression régulière du capital sur un horizon d'investissement de 5 ans, à travers une gestion discrétionnaire s'appuyant principalement sur une sélection d'OPCVM de toutes classifications. Dans des périodes jugées défavorables, la gestion visera à réduire le risque de manière systématique en sélectionnant en priorité des fonds à plus faible volatilité.

Stratégie d'investissement : le FCP est un fonds diversifié qui sélectionne des OPCVM sur toutes classe d'actifs en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. L'objectif de la gestion est de sélectionner les meilleures gestions en recoupant deux approches complémentaires : une approche qualitative (recherche de critères fondamentaux et de catalyseurs) ; une approche quantitative (outil élaboré permettant de juger la performance, la régularité, la prudence des fonds). La construction du portefeuille va ensuite viser à minimiser le risque global en jouant notamment sur la complémentarité des fonds et des sociétés de gestions retenues, la volatilité des supports et l'allocation d'actifs retenue.

Instruments dérivés : l'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement). Sur ces marchés, l'OPCVM peut recourir aux instruments suivants : contrats à terme (futures) sur indice, sur actions et titres assimilés, de devises, options sur indices, sur actions et titres assimilés, de change, achats / ventes de devises à terme.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000444002	Non	Non	Jusqu'à 100 %

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 80 % max. Risque de change : de 0 % à 100 %. Risque de taux : de 0 % à 100 % max.	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,00 % TTC maximum Frais de gestion indirects : 1,30 % TTC maximum	25 % Eurostoxx 50 dividendes réinvestis + 25 % MSCI World dividendes réinvestis + 50 % EONIA capitalisé OIS.

R VALOR (F)	Diversifié	Rothschild & Cie Gestion www.rothschildgestion.fr
--------------------	------------	--

Objectif de gestion : l'objectif de R Valor est la recherche de performance, en investissant essentiellement sur les marchés actions et de taux mondiaux, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs.

Stratégie d'investissement : la SICAV R VALOR est investie, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), dans des produits de taux ou convertibles et dans des OPCVM de produits de taux ainsi que dans des produits d'actions et OPCVM de produits d'actions, en fonction des opportunités de marché.

Instruments dérivés : la SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (pensions, swaps de taux, d'indices, de devises, change à terme, prêt et emprunt de titres, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, indices.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0010599118	Non	Non	50 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % maximum Risque de change : 100 % maximum Risque de taux : 100 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,80 % maximum	Pas d'indicateur de référence

Objectif de gestion: Rouvier Valeurs est un fonds qui cherche, sur une période supérieure à 5 ans, à réaliser une performance simultanément positive en valeur absolue et supérieure à celle des principales bourses (essentiellement bourses des pays de l'OCDE).

Stratégie d'investissement:

- Sélectionner des sociétés de qualité.
- Exiger un prix d'achat attrayant afin d'assurer la sécurité des capitaux investis et le levier financier.
- Conserver ses investissements, ou bien sa trésorerie, indépendamment de la conjoncture boursière, aussi longtemps que les conditions idéales de vente, ou bien d'achat, ne sont pas réunies.

Instruments dérivés : utilisation possible mais strictement encadrée (voir prospectus).

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0000401374	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : de 0 % à 100 % Risque de change : de 0 % à 100 % Risque de taux : de 0 % à 100 % Risque divers : risque de marché et gestion discrétionnaire	Souscription/ Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,80 %	MSCI World Net Index (euros)

Objectif de gestion: fonds à gestion dynamique recherchant la plus-value en capital par des investissements en valeurs internationales, dont 75 % minimum en actions françaises.

Stratégie d'investissement: le fonds met l'accent sur les valeurs de faible et moyenne capitalisation, sans discrimination de secteur d'activité. La sélection de titres suit une démarche de sélection valeur par valeur basée sur l'analyse fondamentale de sociétés. Le fonds peut investir jusqu'à 25 % en produits de taux et en titres monétaires en fonction de la tendance des marchés financiers

Instruments dérivés : les dérivés sont utilisés dans un but de couverture du risque action ou de dynamisation du portefeuille en surexposant le fonds (notamment par l'utilisation d'achats ou de ventes de future sur indice actions). L'engagement du fonds issu de ces investissements est porté à 120 % maximum de l'actif pour l'exposition de la partie action et effectué dans la limite d'une fois l'actif pour la couverture. Le gérant a recours aux titres intégrant des dérivés dans la limite de 10 % de l'actif du fonds. A titre exceptionnel, le gérant aura recours au prêt-emprunt de titres dans la limite de 10 % de l'actif du fonds.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0007013115	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 120 % maximum Risque de change : 25 % maximum Risque de taux : dans la limite de 25 % de l'actif Risques liés aux petites capitalisations	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2,392 % TTC max + 11,96 % TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de 10 %	Indice SBF 250, à titre d'information

Objectif de gestion : l'objectif du fonds Sycomore L/S Conservative est de réaliser une performance annualisée supérieure à 4 % sans exposer à plus de 30 % l'actif du portefeuille aux variations générales des marchés actions.

Stratégie d'investissement : pour une part comprise entre 75 % et 100 % de l'actif net, l'OPCVM investira dans des actions (75 % minimum pays de la Communauté européenne) selon un processus de « stock-picking », par la mise en œuvre d'un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises. Il vise à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque déterminée par l'équipe de gestion, sans contrainte de capitalisation. Afin de limiter l'impact de la variation des marchés actions et de retenir comme source principale de performance la stratégie de « stock-picking », des couvertures sur les grands indices actions seront mises en place afin de ne conserver qu'une exposition de 30 % maximum aux variations générales des marchés actions.

Instruments dérivés : le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE. Les instruments utilisés sont de nature futures et options. Le FCP intervient également sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action. Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats. Par ailleurs, le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » - les CFD ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers d'actions.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010231175	Non	Non	Non

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 100 % Risque de change : 25 % maximum Risque de taux : 25 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 1,20 % TTC maximum + commission de surperformance : 25 % TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 4 %	Aucun. En revanche, l'objectif d'une performance annuelle nette de 4 % retenu peut servir à cette appréciation, sachant qu'il correspond à la performance moyenne sur longue période d'une allocation 30 % actions et 70 % produits de taux.

Objectif de gestion : la SICAV a pour objectif une valorisation du capital investi par une gestion active sur les marchés actions et obligations, principalement européens.

Stratégie d'investissement : la gestion de la SICAV est discrétionnaire, la stratégie d'investissement repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou la sélection de valeurs. Le portefeuille est investi principalement sur les marchés de l'Union européenne jusqu'à 100 % en actions et obligations. Le portefeuille sera principalement investi en actions de moyennes et grandes capitalisations avec un minimum d'investissement de 40 % et un maximum de 100 %. L'exposition totale aux marchés actions ne dépassera pas 100 %. Toutefois, en cas de conjoncture défavorable ou lorsque le gérant juge le potentiel de valorisation des obligations supérieur à celui des actions, la gestion donnera la priorité aux obligations avec un maximum d'investissement de 60 %. Ces obligations appartiennent aux secteurs publics, semi-publics et privés et sont de notation supérieure à BBB- dans l'échelle de notation Standard&Poor's ou leur équivalent chez d'autres agences. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 9. Dans un but de diversification le gérant pourra investir jusqu'à 10 % de son actif sur les marchés américains et émergents.

Instruments dérivés : non.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
SICAV de Capitalisation	FR0000937435	Non	Non	10 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 40 % minimum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % maximum	Aucun

OPCVM DE FONDS ALTERNATIFS

ELAN GESTION ALTERNATIVE

OPCVM de fonds alternatifs

Rothschild & Cie Gestion
www.rothschildgestion.fr

Objectif de gestion: Elan Gestion Alternative a pour objectif de produire un rendement positif en valeur absolue, indépendamment des variations des indices d'actions ou de taux, avec une volatilité maîtrisée inférieure à 10 % sur la période de placement recommandée.

Stratégie d'investissement: Elan Gestion Alternative est un fonds de fonds multi-stratégies, multi-gestionnaires et multi-styles, pouvant investir jusqu'à 100 % de son actif dans des fonds alternatifs et des fonds d'investissement de droit étranger. Avertissement : cet OPCVM est un type d'OPCVM à règles d'investissement allégées : OPCVM de fonds alternatifs. Il n'est pas soumis aux mêmes règles que les OPCVM «tous souscripteurs» et peut donc être plus risqué. Seules les personnes mentionnées à la rubrique «Souscripteurs concernés» du prospectus AMF peuvent acheter des parts de l'OPCVM. La part de la prime représentée par les unités de comptes OPCVM RIA ne doit pas dépasser 30 % du total.

Instruments dérivés : l'OPCVM peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Forme juridique et affectation du résultat	Code ISIN	Délégation de gestion	Nourricier / Compartiment	Part d'OPCVM si OPCVM d'OPCVM
FCP de Capitalisation	FR0010100495	Non	Non	100 % maximum

Profil de risque	Frais et commissions	Indicateur de référence
Risque action : 110 % maximum Risque de change : accessoire Risque de taux : 10 % maximum	Souscription / Rachat : 0 % Frais de gestion directs : 2 % maximum Frais de gestion indirects : maximum 3 % en moyenne	Aucun

Rappel des frais liés au contrat (autres que les frais liés aux OPCVM) :

Frais de souscription : 0 euro
Frais sur versement (initial, libre, programmé) : 0 %
Frais sur rachat partiel, total, programmé : 0 %
Frais d'arbitrage manuel, programmé : 0 %
Frais annuels de gestion : 0,60 %
Frais de la garantie décès optionnelle : de 0,11 % à 6,66 % des capitaux « sous risque » en fonction de l'âge du souscripteur.
Frais de l'option pour la remise de titres en cas de rachat total ou de décès : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres.
Frais de gestion des rentes : 3 % du montant de chaque rente versée.
Frais et commissions des supports d'investissement : inclus dans la valeur liquidative

Opérations de gestion mentionnées au point 7 des Conditions Générales valant Note d'Information

. Tous les supports d'investissement sont éligibles aux rachats partiels programmés.
. Tous les supports d'investissement présentés ci-avant sont éligibles en dynamisation, à l'exception des fonds suivants qui sont éligibles en sécurisation : le fonds en euros et les fonds CPR Croissance Prudente, Echiquier Patrimoine et PAM L Bond Higher Yield B.
. Les supports d'investissement suivants ne sont pas éligibles aux options de gestion mentionnées au point 7 des Conditions Générales valant Note d'Information : Philosophalet et le fonds Elan Gestion Alternative.

Caractéristiques de la valorisation du fonds en euros et des valeurs liquidatives

. Si plusieurs VL sont réceptionnées le même jour, la dernière VL sera alors prise en compte.
. La valorisation du fonds en euros est quotidienne. Chaque versement net de frais commence à produire des intérêts le lendemain de son encaissement par SURAVENIR, après valorisation effective de toutes les opérations en cours. La valeur liquidative de Philosophalet est calculée chaque jeudi. La valeur liquidative de 123 Convictions est calculée chaque vendredi. La valeur liquidative du fonds Elan Gestion Alternative est calculée les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois. La valeur liquidative de tous les autres supports d'investissement est calculée quotidiennement.

En cas d'achat ou de vente, la valeur liquidative appliquée sera la 1^{ère} valeur déterminée après la date d'opération, sauf pour : Axa Or et Matières Premières, Axa Rosenberg Pacific, Axa WF Framlington Emerging Market Talents, BNP Paribas Cliquet Euro, DWS Russia, Echiquier Japon, Elan Multi Sélection Spécial, Elan Multi Sélection Asie, Elan Multi Sélection Dynamique, Elan Multi Sélection Equilibre, Elan Multi Sélection Prudence, Federal Indiciel Japon, Federal Indiciel APAL, Fortis Rendements Emergents A, Moneta Long Short, Neufilze Optimum, OFI Cible Japon, Ofi Ming, OFI RCM Europe de l'Est, Orsay Developpement, Orsay Investissements E.S.G., Parvest Equity China Classic Euro (C), Parvest World Agriculture Classic Euro, Pictet Japanese Eq Sel P CAP, Prigest Pacifique, Lyxor Equities Fund Euroland R1, Reyl LGF European Equities B, RP Sélection Carte Blanche, RP Sélection Mid Cap, Selection Action Rendement, Talents, pour lesquels on applique la 2^{ème} valeur liquidative déterminée après la date d'opération, sous réserve qu'une autre opération ne soit pas en attente de valorisation.

. Les valeurs liquidatives de Fidelity Funds - Australia Fund sont libellées en Dollar australien. Elles sont converties selon la parité retenue par SURAVENIR.
. Les valeurs liquidatives de Fidelity European Fund (C) sont libellées en Livre Sterling. Elles sont converties selon la parité retenue par SURAVENIR.
. Les valeurs liquidatives de Fidelity Funds – Nordic Fund sont libellées en Couronne Suédoise. Elles sont converties selon la parité retenue par SURAVENIR.
. Les valeurs liquidatives de Pictet Japanese Eq Sel P CAP sont libellées en Yen. Elles sont converties selon la parité retenue par SURAVENIR.
. Les valeurs liquidatives de FF – American Growth Fund, Fidelity Funds – China Focus A, FF – Latin America Fund, FF – Pacific Fund, Focus America, BGF World Mining A2 USD sont libellées en dollar américain. Elles sont converties selon la parité retenue par SURAVENIR.
. La part des versements sur la SCP Philosophalet ne doit pas représenter plus de 25 % de l'encours total du contrat.

Le prospectus simplifié de chaque FCP et SICAV, visé par l'Autorité des Marchés Financiers, est mis à la disposition du public préalablement à toute souscription sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site de chaque société de gestion.

Règlement général des services sur Internet

1. Bénéficiaires et services

Les services objets du présent règlement sont proposés à toute personne titulaire de contrat(s) d'assurance-vie auprès de SURAVENIR et sont accessibles à distance par l'utilisation d'Internet.

Le souscripteur se dote lui-même des supports matériels nécessaires pour l'utilisation desquels il doit disposer de la compétence et des moyens requis. Le souscripteur est tenu de vérifier que les supports dont il s'est équipé sont agréés aux normes en vigueur et en bon état de fonctionnement.

2. Objet des services

Services proposés

Les services proposés par SURAVENIR permettent au(x) titulaire(s) de contrat(s) d'assurance-vie de consulter leur(s) contrat(s) et d'y réaliser le cas échéant des opérations d'arbitrage.

L'acte d'arbitrage consiste en la modification de la répartition des capitaux investis entre les unités de compte choisies.

3. Accès aux services

Attribution d'un code utilisateur

L'accès aux services ne sera effectif qu'après l'acceptation par le souscripteur du présent règlement et l'attribution d'un code utilisateur et d'un mot de passe. Le mot de passe sera adressé par courrier postal, dès réception d'un exemplaire daté et signé du bulletin de souscription.

Lors de la première connexion, le souscripteur saisit son code utilisateur et son mot de passe. Il est alors invité à se définir un mot de passe

personnel et confidentiel. C'est ce mot de passe qui, associé au code utilisateur, lui servira pour ses prochaines connexions ainsi que pour authentifier ses opérations de gestion.

Confidentialité du code utilisateur et du mot de passe

Pour garantir la confidentialité des échanges sur Internet, un mécanisme de chiffrement obtenu par le procédé SSL (Socket Secure Layer) est utilisé. Cette sécurisation est matérialisée par l'affichage d'un symbole représentant une clé dans la fenêtre du navigateur.

L'accès aux services est protégé par la procédure décrite ci-dessus.

Le code utilisateur ainsi que le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels.

Le souscripteur s'engage à assurer la garde et la confidentialité de ces moyens d'accès, en évitant toute imprudence pouvant favoriser un usage frauduleux des services dont il devrait alors assumer les conséquences. SURAVENIR ne saurait être tenu responsable de toute imprudence de la part du souscripteur concernant la sécurité de ces moyens d'accès.

4. Fonctionnement des services

La signature des opérations de gestion s'effectue en ligne par l'apposition du mot de passe sur la demande d'opération. L'accusé de réception et la confirmation de l'enregistrement de la demande sont réalisés par l'envoi en ligne d'un message d'acquiescement.

L'opération est ensuite matérialisée par l'expédition de l'avenant correspondant par courrier postal.

Sauf circonstances indépendantes de la volonté de SURAVENIR, les opérations d'arbitrage ainsi effectuées deviennent effectives le jour ouvré suivant la demande après valorisation effective de toutes les opérations en cours. La date de la demande est déterminée par son enregistrement avant 17 h 00.

Les demandes reçues par SURAVENIR le samedi, le dimanche et les jours fériés sont prises en compte le 1^{er} jour ouvré suivant la demande. On entend par jour ouvré les jours du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Quel que soit le canal de distribution, aucune nouvelle opération de gestion ne sera enregistrée dès lors qu'une autre opération est en cours de traitement.

5. Opposition

Sous réserve de l'observation des règles de sécurité définies précédemment à l'article 3, la responsabilité du souscripteur dont le code et/ou le mot de passe en sa possession serait subtilisé ou détourné est dérogée en cas d'utilisation frauduleuse par un tiers, dès qu'il sera fait opposition auprès de SURAVENIR par tout moyen à sa convenance. Toute déclaration verbale doit être immédiatement confirmée par écrit.

6. Retrait et / ou blocage du code et du mot de passe

SURAVENIR se réserve la possibilité d'interrompre à tout moment, de manière totale ou partielle, l'accès aux services ou de ne pas le renouveler, sans avoir à en indiquer le motif. Il en est ainsi notamment du blocage du code après 3 tentatives de connexion infructueuses ou du blocage du code en cas de modification après 3 tentatives de signature infructueuses ou en cas de constatation d'irrégularités, d'abus ou de multiplication de contestations.

7. Conditions tarifaires

Conditions tarifaires d'utilisation des services

L'utilisation des services de consultation et d'arbitrage en ligne est soumise aux conditions tarifaires et de fonctionnement propres aux services de télécommunications dont le fournisseur, choisi par l'internaute, est seul responsable.

Le coût des communications téléphoniques et d'accès à Internet est à la charge du souscripteur.

Conditions tarifaires des frais d'arbitrage

Les arbitrages engendrent des frais. Le montant minimum de l'arbitrage et les frais sont fixés dans les Conditions Générales valant Note d'Information du contrat.

8. Disponibilité des services

SURAVENIR mettra en œuvre les moyens nécessaires pour assurer au souscripteur la meilleure disponibilité d'accès à ses services. Cette garantie ne saurait s'entendre d'une garantie absolue.

Les services peuvent être utilisés à tout moment, et ce sauf cas de force majeure, difficultés techniques, informatiques ou liées aux télécommunications.

La responsabilité de SURAVENIR ne saurait être engagée, en cas d'impossibilité pour le souscripteur d'utiliser les services, quelle qu'en soit la cause et notamment au cours des périodes nécessaires à l'actualisation des données et informations permettant le bon fonctionnement des services.

En cas d'indisponibilité momentanée des services, il appartiendra au souscripteur de prendre, s'il le désire, toute disposition nécessaire pour effectuer les opérations souhaitées. SURAVENIR ne saurait être responsable d'une quelconque difficulté d'émission, de réception et/ou de transmission et plus généralement de toute perturbation du réseau de télécommunication.

9. Preuve

L'utilisation et l'authentification du souscripteur seront effectuées dans tous les cas grâce au code utilisateur et au mot de passe. Ces moyens d'accès sont personnels au souscripteur qui s'engage à reconnaître et à accepter, de manière irréfutable, que les opérations ainsi initiées et leur enregistrement constituent la preuve des dites opérations et de leurs caractéristiques.

Ainsi, les enregistrements sur support informatique constituent la preuve de l'arbitrage effectué par l'internaute. De même, le souscripteur reconnaît que le support électronique équivaut à un écrit et constitue un support fiable, fidèle et durable.

Le souscripteur reconnaît également que la confirmation des opérations par l'apposition de son mot de passe vaudra de sa part acceptation sans réserve du contenu de l'opération et sera équivalente à une signature électronique laquelle a, entre les parties, la même valeur probante que la signature manuscrite.

En outre, les validations sont considérées par les parties comme ayant la valeur d'une acceptation des pages parcourues. De ce fait, en procédant à la validation, le souscripteur reconnaît avoir été complètement et parfaitement informé du contenu des pages concernées.

10. Obligation de moyens, responsabilité de Suravenir

SURAVENIR est soumis, s'agissant des services proposés sur Internet, à une obligation de moyens.

Le souscripteur reconnaît la spécificité des services sur Internet tenant notamment au traitement, dans de brefs délais, d'une quantité importante de données ou d'informations.

Le souscripteur reconnaît que SURAVENIR a satisfait à la totalité de ses obligations de conseil

et d'information concernant les caractéristiques essentielles des services et sur la mise en place minimale des moyens informatiques et de télécommunications permettant d'avoir accès aux dits services.

En tout état de cause, SURAVENIR ne pourrait être tenu responsable de toute inexécution, erreur ou omission et, plus généralement des dommages directs ou indirects tels que notamment des pertes de bénéfice, perte d'image de marque, perte financière, perte ou manque à gagner, perte à la suite d'une information consultée ou reçue et, d'une manière générale, d'un trouble quelconque qui pourrait résulter des difficultés liées au fonctionnement des dits services.

11. Modification - renonciation

SURAVENIR se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement général. En outre, SURAVENIR se réserve le droit de restreindre ou élargir les services proposés sur Internet.

Ces informations sont opposables aux titulaires de contrats d'assurance-vie.

Le titulaire peut en outre renoncer à tout moment à l'usage des services sur Internet. Cette renonciation n'est cependant réputée acquise qu'à compter de l'annulation du code sur demande du souscripteur et/ou de la restitution des autres moyens d'accès, les frais afférents aux services réalisés restant acquis à SURAVENIR.

L'utilisation des services est soumise à la présente convention. Le souscripteur déclare en avoir pris connaissance et l'accepter.

Informations de votre assureur

L'assurance sur la vie ne peut pas être qualifiée de simple placement

Souscrire un contrat d'assurance sur la vie, c'est d'abord réaliser un acte de prévoyance au profit des êtres qui vous sont chers. C'est aussi réaliser un acte très personnel qui comporte la désignation d'un bénéficiaire en cas de décès.

Cette désignation, qui constitue la clé de voûte de l'opération d'assurance sur la vie, obéit à des règles spécifiques qu'il est important de connaître et que nous vous proposons de découvrir, pour l'essentiel, dans ce document d'information.

Vous y trouverez également quelques précisions qu'il nous a semblé opportun de vous communiquer. Sans être exhaustives, elles témoignent de notre volonté de vous apporter un véritable soutien dans la mise en place de votre opération d'assurance sur la vie.

Bien entendu, LinXea se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

La clause bénéficiaire ⁽¹⁾

■ Pourquoi désigner un bénéficiaire ?

Les contrats d'assurance sur la vie sont régis par le Code des Assurances ⁽²⁾ et bénéficient donc d'un régime civil et fiscal spécifique particulièrement favorable. En cas de décès, le régime favorable de l'assurance-vie ne s'applique toutefois qu'à une condition : l'assuré doit avoir désigné un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès. Le cas échéant :

- **au niveau fiscal** : les sommes assurées échappent aux droits de succession, dans les limites et conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- **au niveau civil** : le capital versé au bénéficiaire déterminé n'est pas soumis aux règles successorales (rapport et réduction pour atteinte aux droits des héritiers de l'assuré), sauf primes manifestement exagérées. (cf. page suivante)

Notre conseil :

Veillez à ce qu'au moins un bénéficiaire soit désigné pour éviter que le capital réintègre la succession.

■ Qui désigne le(s) bénéficiaire(s) ?

Le souscripteur peut désigner le ou les bénéficiaires dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat. Il s'agit d'un acte personnel du souscripteur, indépendant du contrat et que l'assureur se contente d'enregistrer.

■ Comment désigner un bénéficiaire ?

La clause bénéficiaire peut être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique :

- **par acte sous seing privé**, c'est à dire tout document établi par écrit et signé, sans faire appel à un officier public. Ex : une lettre simple adressée à l'assureur, datée et signée par le souscripteur.
- **par acte authentique** : document établi par un officier public habilité par la loi, rédigé selon les formalités exigées par la loi et dont on peut obtenir l'exécution forcée. Ex : un testament authentique, fait devant notaire, peut contenir une clause bénéficiaire. Le testament devra précisément faire référence au contrat d'assurance-vie auquel la clause bénéficiaire se rapporte. Il est recommandé d'informer l'assureur que la désignation est réalisée de cette façon.

La désignation se fait soit par énoncé de qualité, soit nominativement. À la signature de votre souscription, deux solutions vous sont proposées :

- **la clause dite "générale"**, rédigée de la façon suivante : "son conjoint non séparé de corps, ou la personne avec laquelle le souscripteur a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires, y compris les légataires universels".

En optant pour cette clause, le capital sera versé, à votre décès :

- en totalité à votre conjoint non séparé de corps à la date du décès, ou à votre partenaire pacsé à la date du décès ;
- en l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé à la date du décès, ou si celui-ci est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée à ses représentants, c'est-à-dire à ses enfants (vos petits-enfants) ;
- enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfant, ni de petit-enfant, le capital sera partagé entre

vos autres héritiers en fonction de leur rang dans la succession.

• une désignation nominative des bénéficiaires.

Lorsque le bénéficiaire est nominativement désigné, le souscripteur peut porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par SURAVENIR en cas de décès. Dans ce cas, n'oubliez pas d'indiquer :

- l'identité précise et complète de chaque bénéficiaire (nom, prénom, date de naissance et adresse) ;
- la quote-part, c'est-à-dire le pourcentage que vous souhaitez transmettre à chaque bénéficiaire (par exemple : Monsieur X..., à hauteur de 70 %, Madame Y..., à hauteur de 30 %).

■ Comment modifier la clause bénéficiaire ?

Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée. Il peut modifier à tout moment l'identité du ou des bénéficiaire(s) désigné(s) initialement, au moyen d'une simple lettre adressée à l'assureur ou par disposition testamentaire. À la condition, toutefois, d'une absence d'acceptation de bénéficiaire réalisée dans les conditions de l'article L. 132-4-1 du Code des Assurances (voir point suivant).

Notre conseil :

Veillez à ce que la clause bénéficiaire soit toujours adaptée à votre situation de famille et n'hésitez pas à la faire évoluer au rythme des événements qui ponctuent votre vie : mariage, naissance, divorce...

■ Qu'est-ce qu'une acceptation de bénéficiaire ?

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du Code des Assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci. Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de SURAVENIR, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de SURAVENIR

que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et SURAVENIR ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire.

Notre conseil :

Veillez à la plus grande discrétion quant à la désignation de bénéficiaires et à la conservation des documents relatifs à votre souscription.

■ Le bénéficiaire peut-il renoncer au bénéfice du contrat ?

Le bénéficiaire peut toujours renoncer à percevoir le bénéfice de l'assurance. La renonciation entraîne l'attribution de l'assurance au profit du bénéficiaire désigné en second lieu. À défaut, les sommes réintègrent la succession de l'assuré.

La désignation du bénéficiaire est un acte fondamental. Nous vous invitons à porter une attention particulière à cette désignation, sans oublier de la faire évoluer pour tenir compte de vos éventuels changements de situation. Une désignation maîtrisée et correctement rédigée vous permet de préparer au mieux votre succession.

Peut-on verser ou investir tout son patrimoine en assurance-vie ?

■ La notion de primes manifestement exagérées

Conformément aux dispositions des articles L. 132-12 et L. 132-13 du Code des Assurances, les primes versées sur un contrat d'assurance-vie ne font pas partie du patrimoine de l'assuré. C'est pourquoi elles échappent aux règles successorales établies pour protéger les héritiers(*) ainsi qu'à l'action des créanciers. Pour éviter l'excès, le législateur a toutefois tracé une limite : les primes manifestement exagérées.

L'assurance-vie ne doit pas, en effet, être utilisée pour déshériter les siens ou frauder ses créanciers. Aussi, créanciers et héritiers -et seulement eux- pourront invoquer le caractère manifestement excessif des primes, pour faire respecter leurs droits.

Aucun texte ne précise cependant ce qu'il faut entendre par "primes manifestement exagérées". Toutefois, la Cour de Cassation⁽³⁾ a défini les critères d'appréciation du caractère excessif : la notion s'apprécie au moment de chaque versement en fonction :

- . de l'âge,
- . de la situation familiale et patrimoniale du souscripteur.

D'autres critères plus subjectifs peuvent être utilisés et notamment le motif de la souscription : les primes ne seront ainsi pas forcément considérées comme excessives lorsque la souscription constitue un témoignage de reconnaissance de services rendus.

(*) Les enfants ne peuvent être totalement déshérités car la loi leur accorde une part de succession appelée réserve. Ils ne peuvent être privés de cette fraction de la succession, variable selon le nombre d'enfants.

■ La notion d'abus de droit

Pour contester l'excès des capitaux investis en assurance-vie, l'administration fiscale dispose quant à elle d'autres recours : **invoquer l'abus de droit** ⁽⁴⁾ **ou la requalification en donation indirecte**. Ces procédures ne peuvent être mises en œuvre que si l'objectif poursuivi lors de la souscription est "l'évasion" fiscale ou si l'opération est réalisée à une date proche du décès.

Tel serait pourtant le cas, par exemple :

- **d'un assuré gravement atteint par la maladie** qui choisirait de placer la quasi-totalité de son patrimoine sur un contrat d'assurance-vie peu de jours avant son décès, afin que les siens échappent aux droits de succession ;
- **d'un assuré d'un âge avancé**, qui verserait des sommes importantes sur un contrat d'assurance-vie.

De façon générale, la plus grande prudence s'impose pour des contrats conclus à des âges avancés ⁽⁵⁾, et en tout état de cause après 85 ans : les assurés devront être particulièrement attentifs à la clause bénéficiaire ainsi qu'au montant des capitaux investis, qui doivent être en rapport avec la composition du patrimoine. Plus la souscription est tardive, plus le risque de contestation de la part des héritiers et/ou de l'administration fiscale est important.

Les juges sont à même de protéger héritiers et créanciers des éventuels abus que pourraient commettre les assurés. Ceci étant, l'assurance-vie est le plus souvent souscrite au bénéfice de la famille, dans un souci de protection et de transmission. Elle démontre tous les jours son rôle social, témoignant que le droit et le bon sens peuvent faire bon ménage.

(1) Article L. 132-8 et L. 132-9 du Code des Assurances

(2) Articles L. 132-1 et suivants du Code des Assurances, L. 132-5-2

(3) Cassation Civil I, 24 novembre 2004

(4) Article L. 64 du livre des procédures fiscales

(5) Recommandations de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances en date du 17.12.2001

Les règles applicables aux personnes juridiquement incapables

■ Les mineurs

S'il est interdit de souscrire à une assurance-décès au nom d'un enfant mineur ⁽¹⁾, il est en revanche possible de lui ouvrir un contrat d'assurance-vie sous certaines conditions.

Le mineur non émancipé est juridiquement "frappé d'une incapacité générale". Le régime de représentation qui lui est appliqué détermine la qualité des personnes devant intervenir à la souscription au contrat d'assurance-vie.

On distingue 3 régimes de représentation ⁽²⁾ :

1 - l'administration légale pure et simple, lorsque les 2 parents exercent en commun l'autorité parentale. Ce régime s'applique à :

- l'enfant légitime dont les parents sont tous deux vivants ;
- l'enfant légitime dont les parents sont divorcés ou séparés de corps **et** exercent en commun l'autorité parentale ;
- l'enfant légitimé par le mariage de ses parents ;
- l'enfant adopté par deux époux ;
- l'enfant d'un des conjoints, adopté par l'autre ;
- l'enfant naturel reconnu par ses 2 parents avant qu'il ait atteint l'âge d'un an ;
- l'enfant naturel reconnu par ses 2 parents après qu'il ait atteint l'âge d'un an et s'il y a eu déclaration conjointe d'exercice en commun de l'autorité parentale.

Les signatures requises sont alors celles des 2 parents (signatures précédées de la mention "Les représentants légaux") et de l'enfant, s'il a plus de 12 ans.

2 - l'administration légale sous contrôle judiciaire, lorsque l'autorité parentale est confiée à un seul parent.

Ce régime s'applique à :

- l'enfant légitime, adopté ou naturel dès lors qu'un des parents est décédé ;
- l'enfant légitime ou adopté lorsque les parents sont divorcés **et** l'autorité parentale confiée à un seul des parents ;
- l'enfant naturel lorsque la filiation n'est établie qu'à l'égard d'un seul parent ;
- l'enfant naturel reconnu par ses 2 parents après qu'il ait atteint l'âge d'un an sans qu'il y ait eu déclaration conjointe d'exercice en commun de l'autorité parentale ;
- l'enfant adopté par une seule personne.

Les signatures requises sont alors celles du parent disposant de l'autorité parentale (signature précédée de la mention "Le représentant légal") et de l'enfant, s'il a plus de 12 ans.

3 - la tutelle, lorsque les 2 parents sont décédés ou déchus de l'autorité parentale. Ce régime s'applique à :

- l'enfant légitime ou adoptif lorsque les 2 parents sont décédés ;
- l'enfant naturel qui n'a pas été reconnu ou dont le parent exerçant l'autorité parentale est décédé.

Les signatures requises sont alors celles du tuteur (signature précédée de la mention "Le tuteur") et de l'enfant s'il a plus de 12 ans.

(1) Article L. 132-3 du Code des Assurances

(2) Articles 389 et suivants, 456 et suivants, 903 et suivants du Code Civil

À noter :

La seule clause bénéficiaire qui puisse être acceptée, au regard des dispositions du Code Civil, est celle qui respecte les règles successorales légales à savoir : "ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires".

■ Les majeurs incapables

La souscription à un contrat d'assurance sur la vie au nom d'un majeur, considéré comme incapable au plan juridique, est possible sous certaines conditions. C'est le régime d'incapacité sous lequel se trouve le majeur qui détermine la qualité des personnes devant intervenir au contrat.

• **La sauvegarde de justice**, s'applique aux majeurs qui ont besoin d'être protégés dans les actes de la vie civile. Il s'agit d'un régime de protection transitoire avant le placement sous curatelle ou tutelle.

Le majeur sous sauvegarde de justice peut souscrire seul au contrat d'assurance sur la vie. Il peut librement gérer son contrat et désigner des bénéficiaires.

• **La curatelle**, s'applique aux personnes qui ont besoin d'être conseillées ou contrôlées dans les actes de la vie civile.

Les signatures requises sont alors celles du majeur et du curateur (signature précédée de la mention "Le curateur") et ce, quel que soit le type d'opération (souscription, versement, modification de clause bénéficiaire...)

• **La tutelle**, s'applique aux personnes qui ont besoin d'être représentées d'une manière continue dans les actes de la vie civile.

La signature requise est alors celle du tuteur (signature précédée de la mention "Le tuteur").

■ En présence d'une personne juridiquement incapable - **mineure ou majeure** -, certaines autorisations devront être obtenues préalablement à l'opération de souscription ou de versement (accord du juge des tutelles, du conseil de famille...). LinXea se tient à votre disposition pour vous indiquer la marche à suivre.

Autres informations

■ Prorogation d'un contrat d'assurance-vie

Lors de l'arrivée à échéance de votre contrat d'assurance-vie, plusieurs options vous seront proposées.

Vous pourrez notamment, sous réserve d'un accord de SURAVENIR, proroger votre souscription aux conditions en vigueur à la date d'échéance.

La prorogation résulte d'une décision formelle des parties de continuer l'exécution du contrat avant l'arrivée du terme et doit donc être formalisée par la signature d'un avenant. Elle permet de poursuivre le contrat, en toute sécurité, tout en conservant sa date de souscription d'origine et notamment son antériorité fiscale.

Notre conseil :

Quelques semaines avant l'arrivée à échéance de votre contrat, un courrier d'information vous sera adressé. Si vous souhaitez opter pour la prorogation de votre souscription, veillez à formuler impérativement votre demande par écrit avant sa date d'échéance. A défaut, le contrat étant arrivé à son terme, il sera automatiquement clôturé et la valeur acquise nette des prélèvements fiscaux et sociaux vous sera versée.

■ Communauté légale et biens propres

Vous êtes marié(e) sous un régime de communauté légale et souscrivez un contrat d'assurance-vie au moyen de biens propres (fonds perçus dans le cadre d'une donation ou d'une succession) ou de fonds provenant de la cession d'un bien propre (exemple : vente d'un immeuble vous appartenant en propre).

Notre conseil :

Procédez lors de votre souscription, à une déclaration sur l'origine des fonds utilisés et marquant votre intention d'effectuer un emploi (ou un emploi) de fonds propres. LinXea se tient à votre disposition pour vous guider dans cette démarche.

Lexique

Abus de droit : procédure fiscale que l'administration met en œuvre lorsqu'elle considère qu'un contribuable a réalisé une opération ou un "montage" fictif -c'est-à-dire ne reposant sur aucune utilité économique-, ou aux seules fins d'échapper à l'impôt. C'est à l'administration fiscale d'apporter la preuve que le contribuable s'est livré à un tel abus.

Acceptation du bénéficiaire : opération qui consiste, pour le bénéficiaire désigné par l'assuré, à manifester sa volonté de percevoir le capital d'un contrat d'assurance-vie ou de décès. Pour être valable, le souscripteur doit donner par écrit son consentement à l'opération.

Assurance-décès : contrat par lequel l'assureur s'engage, en échange du paiement de prime(s), à verser un capital aux bénéficiaires désignés si l'assuré décède avant le terme du contrat. Le montant du capital est prédéfini lors de la souscription du contrat. Est juridiquement assimilée au décès, la perte totale et irréversible d'autonomie.

Assurance-vie : contrat qui permet à l'assuré de se constituer un capital ou une rente, au terme d'une durée déterminée. S'il décède avant la date d'échéance fixée, le capital est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Autorité parentale : pouvoir exercé par les parents sur les intérêts de leur(s) enfant(s) mineur(s).

Bénéficiaire en cas de décès : personne -physique ou morale- qui percevra le capital en cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat.

Bénéficiaire en cas de vie : personne physique qui percevra le capital en cas de vie de l'assuré au terme du contrat, à savoir l'assuré lui-même.

Conjoints : sont conjoints, deux personnes de sexe différent liées entre elles par les liens du mariage. Est conjoint successible, le conjoint survivant non divorcé. L'assurance-vie faite au profit du conjoint non séparé de corps profite à la personne qui a cette qualité au moment de l'exigibilité. Les conjoints différents des personnes liées par un PACS ou des concubins.

Pacsés : partenaires liés entre eux par un Pacte Civil de Solidarité. Un Pacte Civil de Solidarité est un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Les partenaires liés par un Pacte Civil de Solidarité diffèrent des conjoints ou des concubins.

Prorogation : action qui consiste à prolonger la durée d'un contrat avant l'arrivée du terme, par la signature d'un avenant.

Quotité disponible : fraction du patrimoine qui peut être attribuée librement à toute personne de son choix, indépendamment des liens familiaux.

Rachat : opération qui consiste à retirer tout ou partie des capitaux placés sur un contrat d'assurance-vie.

Réserve héréditaire : fraction du patrimoine qui est automatiquement dévolue à certains héritiers privilégiés (cf. quotité disponible).

Séparation de corps : procédure prononcée par le juge aux Affaires Familiales, qui, sans dissoudre le mariage, permet à des époux de résider séparément. En cas de décès de l'un des époux séparés de corps, l'autre époux conserve dans la succession les droits que la loi accorde au conjoint survivant, sauf convention contraire.

Souscripteur/Assuré : personne physique titulaire du contrat d'assurance (vie ou décès).

Testament : acte unilatéral par lequel une personne décide de la façon dont tout ou partie de son patrimoine sera réparti à son décès. Le testament peut être modifié ou révoqué à tout moment.

suravenir
Assureur d'avenirs

Siège social :
232, rue Général Paulet
BP 103 - 29802 Brest Cedex 9
www.suravenir.fr

*Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital entièrement libéré de 400 000 000 euros.*

*Société mixte régie par le Code des Assurances
SIREN 330 033 127 RCS BREST*

*Suravenir est une société soumise au contrôle
de l'Autorité de Contrôle Prudential
(61, rue Taibout - 75436 Paris Cedex 9)*



Siège social :
22, avenue de Suffren
75015 PARIS
www.linxeavenir.com

*SARL au capital de 100 000 euros.
RCS 478 958 762*

*Société de courtage en assurances
immatriculée au registre
des intermédiaires en assurance
sous le n° 07 031 073*